

CRAC n° 160 (2025-2026)

3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU

AVANCÉ*

Séance publique de commission

Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale

Mardi 2 juin 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ORGANISATION DES TRAVAUX	1
Communication.....	1
Examen de l'arriéré.....	1
La santé mentale – Auditions.....	1
Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – Mme Sabine Roberty – Mme Véronique Durenne.	
Le groupe Comet à Obourg – Visite.....	3
AUDITIONS	3
Les missions et le financement des relais sociaux, des maisons d'accueil et des abris de nuit pour les personnes sans abri.....	3
Audition de M. Hissette, Président de la Fédération des coordinations générales des relais sociaux wallons (COCOREL).....	3
Intervenants : M. le Président – M. Olivier Hissette, Président de la Fédération des coordinations générales des relais sociaux wallons (COCOREL).	
Audition de Mme Remiche, Coordinatrice de la Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement pour personnes en difficultés sociales (ARCA), Mmes Buxant et Vanhessen, Administratrice et Directrice de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA).....	6
Intervenants : M. le Président – Mme Louise Remiche, Coordinatrice de la Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement pour personnes en difficultés sociales (ARCA) – Mme Coralie Buxant, Administratrice de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA) – Mme Christine Vanhessen, Directrice de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA).	
Audition de Mme Mahy et M. Vangoethem, Secrétaire générale et politique et Facilitateur en prévention des inégalités du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP).....	14
Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mahy, Secrétaire générale et politique du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) – M. Olivier Vangoethem, Facilitateur en prévention des inégalités du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP).	
REPRISE DE LA SÉANCE	19
AUDITIONS (SUITE)	19
Les missions et le financement des relais sociaux, des maisons d'accueil et des abris de nuit pour les personnes sans abri (Suite).....	19
Échange de vues.....	19
Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Dejardin – Mme Mathilde Vandorpe – Mme Rachida Aït Alouha – Mme Jamila Ammi – Mme Véronique Durenne.	
REPRISE DE LA SÉANCE	31
AUDITIONS (SUITE)	31
Les missions et le financement des relais sociaux, des maisons d'accueil et des abris de nuit pour les personnes sans abri.....	31

Échange de vues (Suite).....	31
Intervenants : M. le Président – Mme Christine Mahy, Secrétaire générale et politique du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) – M. Olivier Vangoethem, Facilitateur en prévention des inégalités du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP) – M. Laurent Ciaccia, Administrateur de la Fédération des coordinations générales des relais sociaux wallons (COCOREL) – M. Olivier Hissette, Président de la Fédération des coordinations générales des relais sociaux wallons (COCOREL) – Mme Christine Vanhessen, Directrice de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA) – Mme Coralie Buxant, Administratrice de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA) – Mme Louise Remiche, Coordinatrice de la Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement pour personnes en difficultés sociales (ARCA) – M. Frédéric Svendsen, Administrateur de la Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement pour personnes en difficultés sociales (ARCA) – Mme Veronica Cremasco – Mme Sabine Roberty – Mme Marie Jacqmin – Mme Rachida Aït Alouha – Mme Jamila Ammi – Mme Véronique Durenne.	
Ordre des travaux.....	52
Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco.	
REPRISE DE LA SÉANCE	53
INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES	53
Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les travaux en vue d'optimiser le système des allocations familiales ».....53	
Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la mise en œuvre de la taxe autonomie en 2027 » ;	
Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'hébergement des aînés comme variable d'ajustement de la trajectoire budgétaire dégradée de la Wallonie » ;	
Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la garantie autonomie » ;	
Question orale de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les potentielles orientations données par le groupe d'experts sur la garantie autonomie ».....55	
Intervenants : M. le Président – Mme Sabine Roberty – Mme Valérie Dejardin – Mme Rachida Aït Alouha – Mme Veronica Cremasco – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question orale de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les cris d'alarme répétés et les nouveaux chiffres publiés par la Fédération des services sociaux (FdSS) sur les besoins en termes d'aide alimentaire » ;	
Question orale de Mme Anne-Catherine Goffinet à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la campagne #FrigoVide lancée en Wallonie » ;	
Question orale de Mme Valérie Dejardin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'explosion de la précarité alimentaire à la suite des mesures gouvernementales » ;	
Question orale de Mme Jamila Ammi à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'augmentation du nombre de personnes ayant recours à l'aide alimentaire ».....60	
Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Valérie Dejardin – Mme Jamila Ammi – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question orale de Mme Veronica Cremasco à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la mise en œuvre d'actions face au « piège résidentiel » des aînés ».....64	
Intervenants : M. le Président – Mme Veronica Cremasco – M. Yves Coppieters, Ministre.	

Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la précarité en Wallonie ».....	66
Intervenants : M. le Président – Mme Rachida Aït Alouha – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le risque d'impacts genrés en Wallonie causés par les réformes fédérales »	67
Intervenants : M. le Président – Mme Rachida Aït Alouha – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question orale de Mme Valérie De Bue à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'accessibilité du réseau de distributeurs de billets pour les PMR, les aînés et les personnes en situation de handicap ».....	68
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie De Bue – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les tendances négatives relatives à l'utilisation de plastiques circulaires en Europe ».....	69
Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question orale de M. Jean-Pierre Lepine à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'incident de distribution d'eau intervenu dans la région du Borinage »	71
Intervenants : Mme la Présidente – M. Jean-Pierre Lepine – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question orale de Mme Valérie De Bue à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact environnemental de l'incendie d'un dépôt de vêtements à Tubize ».....	72
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie De Bue – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question orale de Mme Rachida Aït Alouha à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le virus Ebola ».....	73
Intervenants : M. le Président – Mme Rachida Aït Alouha – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question orale de Mme Marie Jacqmin à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les distributeurs de crème solaire en Wallonie ».....	74
Intervenants : M. le Président – Mme Marie Jacqmin – M. Yves Coppieters, Ministre.	
ORGANISATION DES TRAVAUX (SUITE)	76
Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....	76
Interpellations et questions orales retirées.....	77
LISTE DES INTERVENANTS	78
ABRÉVIATIONS COURANTES	79

COMMISSION DE LA SANTÉ, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ACTION SOCIALE

Présidence de M. Jean-Pierre Lepine, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 13 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Communication

M. le Président. – Avant de procéder à l'examen de l'arriéré, je me permets de vous rappeler qu'une réunion conjointe avec la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation a été fixée le lundi 6 juillet 2026 – j'insiste sur le fait qu'il s'agit d'un jour inhabituel de réunion – afin de procéder à l'audition de Mme Roswall, Commissaire européenne à l'Environnement, sur le thème de l'économie circulaire. Cette réunion aura lieu entre 9 heures et 10 heures dans les locaux de notre Parlement. Il s'agit d'une décision émanant de la Conférence des présidents sur la base des disponibilités de Mme Roswall.

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre Commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

La santé mentale – Auditions

M. le Président. – Lors de notre dernière réunion, il a été convenu d'inscrire un point à notre ordre du jour afin d'établir un calendrier pour la suite des auditions sur la santé mentale.

Par ailleurs, il me revient de vous informer que la Fédération des maisons médicales (FMM) a demandé à être entendue dans le cadre de ces auditions.

La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Avec mon groupe, nous souhaitons proposer l'ajout de Mme Caterina Alibrandi à la liste des demandes d'avis

écrits. Elle a écrit et travaillé sur un audit systémique qui s'intitule « Santé mentale : continuité des soins et deuil après le suicide en Belgique ». C'est une maman endeuillée à la suite d'un suicide que nous avons eu la chance de rencontrer et dont l'histoire nous a touchés. Étant donné qu'elle a fait un travail de recherche conséquent et que son audit contient des solutions très concrètes, nous pensons que cela vaut la peine que tous les parlementaires ainsi que M. le Ministre puissent en prendre connaissance.

M. le Président. – Nous évoquerons le calendrier par la suite.

Votre proposition devra être soumise à la Conférence des présidents, mais nous pouvons décider aujourd'hui. Personnellement, vous m'avez touché. Dès lors, je ne vois pas d'inconvénient à ce que nous puissions recevoir l'avis écrit de cette dame qui a vécu un drame. Si personne ne s'y oppose, nous essaierons de la contacter. Si vous avez ses coordonnées, vous pouvez les transmettre au secrétariat de la Commission.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Oui, je vais transmettre toutes les coordonnées.

M. le Président. – Nous pouvons vous proposer la liste des organismes et des personnes à auditionner ainsi que les dates que nous avons plus ou moins arrêtées.

Comment envisageons-nous la suite des auditions, tout en sachant que l'ajustement budgétaire interviendra bientôt ? Il nous reste très peu de mardis, mais il y a d'autres jours puisque les mardis et les jeudis peuvent être retenus pour les auditions. Tout cela peut s'organiser deux jours par semaine.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Nos excellents collaborateurs de groupe ont déjà eu l'occasion de se rencontrer, de prémâcher notre travail parlementaire et de travailler par pôles de personnes à auditionner :

- un premier pôle avec Agricall, l'AViQ, l'UCM et Sciensano ;
- un deuxième pôle, orienté médical, avec Mme Duchêne, la Fédération des associations de médecins généralistes, la Fédération belge des psychologues, l'Unité psychologique de la sénescence et la Fédération des maisons médicales ;

- un troisième pôle avec le CRéSaM, Psy 107, SOS Suicide et Télé-Accueil.

Le troisième et dernier pôle concerne les avis écrits de Prisme, les plateformes de concertation en santé mentale, la Fédération des CRI, Mensura et le Campus santé mentale Saint-Bernard. J'entends par ailleurs la proposition de Mme Jacqmin.

Nos collaborateurs ont déjà un peu dépatouillé les prochaines auditions. Cela fait beaucoup de monde à auditionner, c'est clair, mais tous les avis et toutes les indications qui pourront être révélateurs sont importants pour notre travail et celui de M. le Ministre.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Nous rejoignons tout à fait ce qui a été dit par Mme Roberty.

M. le Président. – Êtes-vous d'accord d'ajouter la Fédération des maisons médicales ?

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Oui, nous sommes d'accord.

M. le Président. – Étant donné qu'il y aura cinq organismes ce jour-là, nous essaierons de prendre le temps.

Mme Sabine Roberty (PS). – Nous pouvons commencer à 9 heures.

M. le Président. – Nous pouvons les organiser un autre jour qu'un jour habituel de réunion de la Commission.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Président, un jour de réunion de la Commission, en commençant à 8 heures 30 ou à 9 heures.

Nous appartient-il aujourd'hui de fixer les dates ?

M. le Président. – J'allais vous proposer des dates à la suite de l'excellent travail réalisé par les collaborateurs. C'est ce que nous avons décidé ensemble il y a 15 jours.

Commençons-nous avant les vacances d'été, moyennant ma remarque sur l'ajustement budgétaire, ou après celles-ci ? Si nous envisageons de poursuivre dans la foulée et d'organiser les auditions avant les vacances d'été, les dates possibles sont le mardi 30 juin, le jeudi 2 juillet, le mardi 14 juillet et le jeudi 16 juillet. Si c'est après les vacances, les dates possibles sont le mardi 15 septembre, le jeudi 17 septembre, le mardi 29 septembre, le mardi 13 octobre et le jeudi 15 octobre.

La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je ne sais pas ce qu'en pensent mes excellents collègues de la Commission, mais cela conviendrait mieux à certains

d'entre nous de rester sur les mardis de réunion de la Commission parce que nous devons participer à la Conférence des présidents, voire au Bureau, du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il n'est pas particulièrement compliqué de faire le déplacement depuis Bruxelles, mais cela perturbe un peu le travail, sachant que nous ne pouvons pas nous couper en deux. Si nous voulons travailler correctement dans le cadre de ces auditions, je pense qu'il faut rester sur les journées parlementaires dédiées à notre Commission, c'est-à-dire les mardis.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Je rejoins tout à fait les propos de Mme Roberty. Au vu des agendas des uns et des autres, ce serait parfait de s'en tenir aux mardis.

M. le Président. – Si nous nous limitons aux mardis, nous allons inévitablement chevaucher les vacances. Je vous propose d'arrêter les dates du mardi 30 juin, du mardi 14 juillet et du mardi 15 septembre. J'ajoute que, en plus de l'ajustement budgétaire, il est possible que nous examinions le rapport du médiateur d'ici les vacances d'été.

Marquez-vous votre accord sur cette proposition ?

(Assentiment)

Je vous remercie.

En conclusion, la Commission décide de procéder mardi 30 juin 2026 à l'audition :

- de représentants habilités d'Agricall ;
- de représentants habilités de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) ;
- de représentants habilités de l'Union des classes moyennes (UCM) ;
- de M. Joncker, auteur chez Sciensano du policy brief de février 2025 relatif à la nécessité d'un plan d'action régional pour la prévention du suicide en Wallonie.

La Commission décide de procéder mardi 14 juillet 2026 à l'audition :

- de Mme Duchêne, Psychiatre infanto-juvénile ;
- de représentants habilités de la Fédération des associations de médecins généralistes de la Région wallonne (FAGW) ;
- de représentants habilités de la Fédération belge des psychologues (FBP) ;
- de représentants habilités de l'Unité psychologique de la sénescence de l'Université de Liège ;
- de représentants habilités de la Fédération des maisons médicales (FMM).

La Commission décide de procéder mardi 15 septembre 2026 à l'audition :

- *de représentants habilités du Centre de référence en santé mentale (CRÉSAM) ;*
- *de représentants habilités de Psy 107 ;*
- *de représentants habilités de SOS Suicide ;*
- *de représentants habilités de Télé-Accueil.*

La Commission décide de solliciter les avis écrits :

- *de Prisme ;*
- *des plateformes de concertation en santé mentale ;*
- *des centres régionaux d'intégration (CRI) ;*
- *de Mensura ;*
- *du Campus santé mentale Saint-Bernard ;*
- *de Mme Alibrandi, Citoyenne.*

Le groupe Comet à Obourg – Visite

M. le Président. – Nous en venons au point relatif à l'organisation de la visite du site de recyclage du groupe Comet situé à Obourg. Les dates proposées au mois de septembre 2026 ne convenant pas au groupe Comet, ce dernier nous propose de visiter le site le vendredi 2 octobre 2026, un jour d'activité du Parlement de Wallonie. La visite aurait lieu vers 10 heures, ce qui nous permettrait de rejoindre Mons en évitant les embouteillages.

Marquez-vous votre accord sur cette proposition ?

(Assentiment)

Je vous remercie.

En conclusion, à l'unanimité des membres, la Commission décide d'organiser une visite du groupe Comet le vendredi 2 octobre 2026 à Obourg.

AUDITIONS

Les missions et le financement des relais sociaux, des maisons d'accueil et des abris de nuit pour les personnes sans abri

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur les missions et le financement des relais sociaux, des maisons d'accueil et des abris de nuit pour les personnes sans abri.

Mme Jacqmin a déjà été désignée en qualité de rapporteuse.

Nous accueillons aujourd'hui :

- MM. Hissette et Ciaccia, Président et Administrateur de la Fédération des coordinations générales des relais sociaux wallons (COCOREL) ;

- Mmes Vanhessen et Buxant, Directrice et Administratrice de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA) ;
- M. Svendsen et Mme Remiche, Administrateur et Coordinatrice de la Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement pour personnes en difficultés sociales (ARCA) ;
- M. Vangoethem et Mme Mahy, Facilitateur en prévention des inégalités et Secrétaire générale et politique du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP).

Je les remercie pour leur participation aux travaux de notre Commission et vous prie d'excuser Mme Poncin, Animatrice politique en charge du logement (énergie et eau) et du sans-abrisme du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP), qui devait initialement nous rejoindre pour ces auditions.

Pour votre parfaite information, l'avis écrit du Réseau des associations de promotion du logement (RAPeL) a été transmis sur la plateforme sécurisée d'échange de documents. Le CAW Zuid-West-Vlaanderen ne nous a, par contre, pas remis de contribution à ce stade.

Audition de M. Hissette, Président de la Fédération des coordinations générales des relais sociaux wallons (COCOREL)

M. le Président. – La parole est à M. Hissette.

M. Olivier Hissette, Président de la Fédération des coordinations générales des relais sociaux wallons (COCOREL). – Mesdames et Messieurs les Députés. Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs, au nom de la toute jeune Fédération des coordinations générales des relais sociaux wallons, je tenais vraiment à vous remercier de cette invitation. Je me réjouis trois fois au moins de celle-ci. C'est la deuxième fois qu'une audition parlementaire questionne notamment les relais sociaux : la première, il y a un quart de siècle, quand le législateur se posait la question de l'opportunité ou non de créer les relais sociaux ; la deuxième, aujourd'hui, afin de nous entendre notamment sur nos actualités, nos réalités, vos réalités aussi en termes de sortie de la pauvreté. Deuxième source de plaisir, c'est l'occasion de vous informer de l'existence de notre nouvelle fédération. Nos structures particulières, entre administrations publiques et parapubliques, ne sont pas représentées institutionnellement et de facto défendues en tant que telles.

Depuis quasiment le début de l'existence des relais, les coordinateurs généraux se rencontrent entre eux, partagent, construisent des projets et des réponses et font évoluer les solutions à la lumière des expériences des autres tout en proposant des innovations. Les primoarrivants en rue en sont un exemple. Encouragés à

tous niveaux, il y a deux ans, nous nous sommes fédérés pour nous faire entendre et, in fine, rappeler l'existence de nos missions, de nos travailleurs et de nos structures. En effet, les relais sociaux sont parfois oubliés ou méconnus. Par exemple, lors de la crise covid, les infirmiers bénéficiaient d'une prime et on a dû rappeler qu'il en existait dans les relais santé et la correction a donc été faite ou encore, lors de la réforme de Mme la Ministre sur les institutions, nous avons été considérés comme des intercommunales, ce qui a posé des problèmes quant à notre fonctionnement à certains moments.

Enfin, la troisième réjouissance est cette présentation, l'occasion de mieux vous faire connaître notre travail, nos réalités et nos réussites. En écoutant vos échanges, présents dans l'assistance ou à distance, nous avons constaté que notre action, nos défis quotidiens et les solutions que nous mettons en œuvre pour répondre aux besoins des personnes en grande précarité pourraient être encore mieux compris. Aujourd'hui, nous souhaitons vous offrir une immersion dans notre quotidien pour que vous puissiez mesurer l'ampleur de notre engagement, mais aussi les leviers que nous activons pour transformer les réalités du terrain. C'est une opportunité de renforcer notre travail et d'aligner nos visions pour une lutte encore plus efficace contre la précarité.

Pourquoi sommes-nous ici ? La Fédération des coordinations générales des relais sociaux wallons incarne une parole collective nourrie par une expertise de terrain. Nous sommes constitués un peu à l'image des Fédérations de directions générales de CPAS. Nos neuf relais couvrent des territoires, des publics et des urgences variés, mais partagent une même vision : lutter contre la précarité, le sans-abrisme, en agissant sur les causes structurelles et en offrant des réponses adaptées. Il s'agit d'une réponse collective et coordonnée à des problématiques sociales croissantes. Dans ce contexte, les relais sociaux agissent avec leurs partenaires comme des leviers essentiels pour transformer ces réalités en solutions concrètes, en s'appuyant sur une approche à la fois locale et globale.

Notre présence ici, devant vous, s'inscrit dans une volonté de rendre visible l'invisible : 19 000 personnes sans chez-soi ; ce ne sont pas uniquement des chiffres, mais une réalité humaine complexe, souvent cachée dans de l'hébergement d'urgence, dans des squats et dans des situations folles que l'on refuserait de vivre nous-mêmes. C'est aussi proposer des pistes. Notre rôle est aussi de coordonner les acteurs, d'alerter sur les blocages et de proposer des leviers d'action publique.

Qu'est-ce qu'un relais social ? C'est un réseau d'institutions publiques associatives qui sont actives dans la lutte contre l'exclusion sociale et œuvrent pour l'insertion des personnes en grande précarité, des personnes sans chez-soi. Nous couvrons des arrondissements administratifs pour les relais sociaux

urbains et deux provinces pour les relais sociaux intercommunaux.

Notre mission est, par l'action coordonnée de nos différents membres publics et associatifs, de permettre à une personne qui se trouve dans une situation d'urgence sociale, de crise aiguë, en mobilisant tous les outils que nos partenaires ont, de s'inscrire durablement dans une situation qu'elle estime satisfaisante. C'est important qu'elle l'estime satisfaisante, pas une situation que nous projetons ; la personne est au milieu de nos interventions.

Le relais social est donc un réseau public associatif qui rassemble des forces vives autour de la personne en grande précarité – services sociaux, associations, communes, CPAS et des citoyens. C'est aussi un coordinateur de terrain. Il soutient, opérationnalise et innove, transforme les réalités locales en réponses concrètes en s'appuyant sur des leviers d'action publique.

C'est parfois une voix forte : il rend une parole collective, interpelle, influence les politiques, qu'elles soient locales, régionales, et garantit d'atteindre les objectifs de Lisbonne, à savoir la fin de la pauvreté.

C'est aussi un modèle génial et toujours innovant. Si nos missions sont de coordonner, fluidifier, réduire les doublons potentiels et, avec les partenaires, accroître l'efficacité des réponses tout en déterminant l'utilisation des moyens mis à disposition par la Wallonie – puisque nous avons la capacité de subventionner des projets –, ces décisions sont prises paritairement – acteurs associatifs et publics – et ces acteurs déterminent ensemble quels projets doivent être soutenus afin d'atteindre les objectifs que je viens de décrire.

Concrètement, les relais sociaux, avec leurs partenaires, sont aussi les yeux et les bras armés de la solidarité en Wallonie.

Notre action s'articule autour de deux piliers complémentaires :

- coordonner le réseau – qui est la première de nos missions –, fédérer les acteurs pour une action harmonisée. Nous produisons aussi des observations sociales. C'était la première mission qui nous avait été donnée avant l'arrivée de l'OWSA voici quelques années : nous assurons le dénombrement. Nous avons quelques publications et études réalisées tout au long de nos 20 ou 25 ans d'existence, par exemple l'état des lieux de la précarité – lien précarité prison santé mentale ; l'étude sur les freins à l'accueil et à l'urgence et à l'hébergement ; l'étude sur les vacances immobilières. Ce sont des exemples d'études que nous avons menées. Nous informons aussi les autorités pour éclairer les décisions. Nous interpellons les pouvoirs publics

pour des politiques adaptées aux réalités de terrain ;

- agir en première ligne, et parfois même avant cette première ligne. Il nous a été donné très tôt d'être au-delà d'un acteur de coordination, mais aussi un acteur de première ligne, notamment en nous donnant la responsabilité de mettre en place les relais santé. Quant aux missions qui nous ont été confiées, nous avons d'abord vérifié avec nos membres s'ils pouvaient assurer les missions qui nous étaient confiées. Face parfois à l'incapacité de ces partenaires à prendre en main, nous avons assuré les missions qui nous étaient données. Quelles sont-elles ? Le Housing First, le capteur logement, les primoarrivants en rue sont des exemples de missions qui nous ont été confiées et qui nous ont fait basculer dans le fait d'être des acteurs de première ligne. Avec nos partenaires, nous ciblons ceux que les services classiques n'atteignent plus. Notre objectif est de réduire la fracture entre les dispositifs existants, les besoins réels, en comblant les vides là où on ne peut ou on ne sait agir.

Ces deux piliers sont donc indissociables : sans coordination, l'action est dispersée et sans action de terrain, la coordination reste théorique.

Venons-en aux publics et aux territoires. Les relais sociaux wallons interviennent auprès d'un public aux profils variés, mais qui sont tous marqués par une accumulation de ruptures : rupture du logement, rupture en termes d'accès aux soins de santé, rupture de droits de base, isolement, rupture institutionnelle.

Contrairement à une idée reçue, le sans-abrisme ne se limite pas à la rue. Nos dénombrements, comme ceux menés en 2025 par l'UCLouvain et la KU Leuven, montrent que près de 8 000 personnes ont été recensées dans des situations de précarité extrême, dont 1 700 enfants.

Ces chiffres révèlent aussi des réalités souvent invisibles :

- une personne sur trois sans chez-soi est une femme, parfois avec des enfants, avec toute la situation et la double peine qu'est d'être une femme à la rue ;
- près d'une personne sur quatre souffre de problèmes de santé mentale ;
- 30 % sont en situation d'assuétudes, ce qui nécessite une approche multidimensionnelle très compliquée : logement, santé et accompagnement social ;
- 15 % des profils qui ont été dénombrés ont un profil Housing First, à savoir qu'ils sont dans la rue depuis plus de deux ans, sont dans une situation de santé physique et santé mentale compliquée et sont dans la capacité d'être mis en logement. C'est une méthode que nous déployons avec des acteurs. Actuellement, 715 personnes

continuent à être stabilisées, avec 86 % de maintien à domicile. On doit enregistrer un élément que nous n'avions pas perçu à l'époque de nos missions, ce sont les décès : 66 personnes sont décédées. On leur a ainsi donné in fine l'opportunité de pouvoir vivre leurs derniers jours dans un logement. Vingt-deux pour cent de ce public stabilisé est dans du logement public.

Notre force réside dans notre ancrage territorial. Chaque relais travaille dans des contextes différents : urbain, intercommunal, rural, mais tous partagent un cadre commun et une réponse locale adaptée aux spécificités de leur zone d'intervention. Par exemple, les défis ne sont pas les mêmes à Charleroi, où la précarité urbaine est forte, qu'en zone rurale, où l'isolement géographique aggrave les difficultés d'accès et de mobilité pour avoir accès aux services. Je vous donnerai un exemple d'un point commun pourtant entre le rural et l'urbain. Si je prends les équipes mobiles de rue, certes, vous avez des équipes mobiles de rue à Charleroi qui circulent dans les rues pour capter et pouvoir aider les personnes en rue. Vous avez la même démarche à Virton, qui n'est pas dans les pôles de rue, mais active dans les prés et dans les champs pour tenter de ramener les personnes qui dorment dans les abris de vaches. Cette diversité des publics et des territoires, c'est à la fois un défi et notre richesse. Elle nous permet de tester des solutions innovantes et de les adapter en fonction des besoins, comme le projet « Territoires zéro sans-abrisme » nous a permis de le faire.

Cinq constats clés sont à souligner. D'abord, il y a une complexité des situations affolante. Les personnes que nous accompagnons ne font pas face à une seule difficulté, mais plutôt à un enchaînement de ruptures : logement, santé, droits, isolement. De plus en plus, s'ajoute aussi un syndrome d'auto-exclusion et de mise en échec des solutions qui sont mises en place. C'était difficile à comprendre pour les autorités et les hôpitaux, qui n'ont pas l'habitude de travailler avec notre public. Une approche segmentée ne fonctionne pas. Il faut agir sur tous les leviers simultanément.

Le logement est le socle de solutions : sans accès à un logement stable et accessible, aucune sortie durable du sans-abrisme n'est possible. C'est la base de tous les accompagnements sociaux. Pourtant, aujourd'hui, l'offre de logements abordables est insuffisante et elle diminue même à certains endroits. Le délai d'accès au logement social reste long. Il faudra travailler – cela va être dur pour vous et pour vos électeurs, quels qu'ils soient – sur cette bulle spéculative qui réduit l'accès de nos publics. Les prix du logement n'ont jamais été aussi importants qu'actuellement.

La santé mentale et la précarité constituent un cercle vicieux. La santé mentale, la santé physique et la précarité sont indissociables. Sans accès aux soins, sans accompagnement psychologique et médical, les

personnes restent piégées dans un cycle de précarité. Pour rappel, 22 % des personnes que nous suivons souffrent d'un trouble mental et 30 % d'assuétudes. Nous devons mettre en place une approche logement-santé. À cet égard, un travail devra être réalisé à ce niveau également. Je sais que c'est complexe, tant les certains principes moraux sont présents, mais il faudra mettre en place des dispositifs intégrés de réduction des risques, comme s'attaquer à la criminalité et aux externalités négatives, comme les stupéfiants et la vente des stupéfiants. Il faudra également accompagner les personnes qui sont en souffrance et malades. Être dépendant est une maladie et il faut accompagner ces personnes qui sont en situation de souffrance.

Il faut, en outre, être conscient de l'épuisement des équipes. Nos travailleurs sociaux sont en première ligne face à une situation humaine extrêmement lourde. Leur mission ne se limite pas à l'accompagnement, ils doivent aussi gérer l'absence de solutions face à des services saturés, logements d'urgence, hôpitaux psychiatriques. Cela pèse sur le moral et les capacités à agir. L'incertitude des financements est aussi une partie de notre réunion aujourd'hui. Une politique durable a besoin de moyens stables. Aujourd'hui, l'incertitude sur les financements fragilise nos équipes et nos actions. Sans visibilité à long terme, il est difficile de planifier, d'innover ou de maintenir des services existants. Si des services ferment, si des équipes disparaissent, c'est du retour en rue, du retour dans vos rues et sans solution.

Ces constats ne sont pas seulement des observations, c'est aussi un appel à l'action commune. Il faut une stratégie globale qui agisse sur tous les leviers à la fois.

Pour transformer ces constats en solutions, passons par une vision pluriannuelle. Pour cela, donnez-nous les moyens de nous projeter sur plusieurs années. Aujourd'hui, la gestion de l'incertitude, notamment financière, nous empêche de stabiliser les équipes et de sortir d'une logique de la survie pour passer à une logique de développement des financements structurels. L'innovation est indispensable, mais elle ne peut pas se faire sans la stabilité. Nous avons besoin de financements pérennes pour garantir la continuité de nos actions. Par exemple, le dispositif Housing First donne des résultats, mais il nécessite aussi des engagements durables et d'autres investissements.

En ce qui concerne la simplification administrative, aujourd'hui, nos équipes passent trop de temps à justifier leurs actions avec des rapports, des évaluations et des demandes de subventions. On nous a encouragés à nous lancer dans du FSE qui, certes, permet des financements et de combler des financements et de maintenir des équipes et de les renforcer, mais c'est une source incroyable d'actes administratifs et de suivi. Pour une personne engagée, il faut quasiment engager une deuxième personne pour assurer les justificatifs. C'est d'une grande complexité. Avant la réforme qui nous est présentée et donc actuellement, les relais sociaux sont

coordonnés administrativement par 1,5 équivalent temps plein. C'est un sujet auquel nous devons nous attaquer.

Concernant la reconnaissance et le rôle opérationnel des relais sociaux, nous ne sommes pas seulement des coordinateurs, nous sommes aussi des acteurs de première ligne – comme je vous l'avais dit – et associer la Fédération, de plus en plus, Monsieur le Ministre, vous l'avez fait, consultez-nous avant de prendre des décisions nous concernant. Notre expertise de terrain est un atout pour affiner l'impact des politiques envisagées. Sans cela, nous continuerons à courir après les problèmes au lieu d'anticiper et de les résoudre durablement.

Certes, le sans-abrisme est un phénomène complexe. Il faut agir sur plusieurs leviers : le logement, la santé, la santé mentale, les dépendances et l'accès aux droits. Cela, c'est à politiques constantes. Je vous fais gré de toutes les nouvelles politiques arrivées à d'autres niveaux de pouvoir. Nos équipes sont en première ligne. Elles ont besoin de soutien stable pour continuer leur travail.

La collaboration avec les pouvoirs publics est essentielle. Nous avons besoin d'être associés en amont des décisions. S'il vous plaît, consultez-nous, on vous répondra et vous resterez maître des décisions.

Il faut stabiliser les financements pour permettre l'action durable. Il faut simplifier les procédures pour être non pas efficient, mais efficace. S'il vous plaît, aidez-nous à lutter contre la pauvrophobie qui s'insinue partout pour l'instant : dans l'accès au logement et aux soins, dans les discours de la société – désolé, vous m'enverrez vos tasses à la figure, mais dans le discours politique aussi actuellement. La pauvrophobie tue et nuit à l'intégration des personnes que nous aidons. Sans logement, on ne sait rien faire. Avec du logement structurel, on peut reconstruire structurellement. Sans réponse holistique, sans le dépassement de nos principes moraux, on n'engendrera que des réussites partielles. Investir dans nos acteurs, c'est faire de nombreuses économies structurelles.

Audition de Mme Remiche, Coordinatrice de la Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement pour personnes en difficultés sociales (ARCA), Mmes Buxant et Vanhessen, Administratrice et Directrice de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA)

M. le Président. – La parole est à Mme Remiche.

Mme Louise Remiche, Coordinatrice de la Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement pour personnes en difficultés sociales (ARCA). – Mesdames et Messieurs les Députés, nous vous remercions pour cette invitation et pour l'attention que vous portez aux personnes sans abri et sans chez-

soi, ainsi qu'aux services qui les accompagnent. Notre présentation s'articulera autour de six points, que vous pouvez voir sur le *slide* à l'écran. Je ne m'attarderai pas sur leur présentation afin d'entrer directement dans le vif du sujet.

Commençons par préciser au nom de qui nous prenons la parole. L'AMA et l'ARCA sont deux fédérations patronales qui représentent, en Wallonie, la quasi-totalité des services d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement des personnes en difficulté sociale. Nous nous exprimons donc aujourd'hui au nom de 119 services, 3 807 places agréées et plus de 1 000 travailleuses et travailleurs répartis sur l'ensemble du territoire wallon. Chaque année, ces services hébergent environ 12 000 personnes et accueillent plus de 11 000 personnes dans les services d'accueil de jour.

Ces chiffres donnent une idée de l'ampleur du secteur, mais ils ne disent pas tout. Ils ne rendent pas pleinement visibles l'intensité du travail d'accompagnement ni la diversité des situations rencontrées. En effet, les services que nous représentons exercent des missions différentes, mais complémentaires, qui permettent de répondre à des besoins variés et d'intervenir à différents moments des parcours de vie.

Tout d'abord, les services d'accueil de jour constituent souvent une première porte d'entrée dans le dispositif. Ils offrent un accueil inconditionnel de première ligne, répondent aux besoins de base, assurent une écoute, informent, orientent et proposent un accompagnement aux personnes. Ils jouent également un rôle important de prévention et de maintien du lien avec des personnes qui, sans cet accompagnement, risqueraient de basculer davantage dans l'exclusion.

Les abris de nuit, quant à eux, assurent une mise à l'abri immédiate et inconditionnelle des personnes sans solution d'hébergement. Toutefois, depuis le 25 avril 2024, leurs missions officielles ne se limitent plus à offrir un toit pour une nuit. Ils le faisaient déjà avant, mais ils sont désormais officiellement chargés de créer du lien avec les personnes accueillies, de les informer, de les orienter et d'initier, lorsque c'est possible, un processus de réinsertion.

Ensuite, les maisons d'accueil proposent un hébergement temporaire associé à un accompagnement global. Celui-ci vise à permettre aux personnes d'acquérir, de restaurer ou de consolider leur autonomie afin de construire un projet de vie stable et durable. Au fil des années, les maisons d'accueil se sont également vu confier plusieurs missions spécifiques afin de répondre à l'évolution des besoins observés sur le terrain. C'est notamment le cas de l'accompagnement posthébergement, de la prise en charge des victimes de violences conjugales et intrafamiliales, de l'accompagnement des enfants et de l'accueil en urgence.

Enfin, les maisons de vie communautaire poursuivent des objectifs similaires, mais dans un cadre plus autonome et non limité dans le temps. Elles offrent une réponse intermédiaire pour des personnes qui ne nécessitent plus l'encadrement d'une maison d'accueil, mais qui ont encore besoin d'un accompagnement ou d'un cadre sécurisant pour se stabiliser durablement.

Après avoir présenté les différents types de services, il est également important de préciser les publics qu'ils ont pour mission d'accompagner. Les services d'hébergement visent, dans leur réglementation, les personnes en difficulté sociale. Derrière cette notion se trouvent des réalités très diverses, qui renvoient à des situations de fragilité psychosociale ou matérielle et à une incapacité, temporaire ou durable, de vivre de manière autonome.

Les services d'accueil de jour s'adressent quant à eux aux personnes reprises dans la typologie ETHOS Light. Toutefois, une catégorie a été ajoutée pour ces services : les personnes qui ne sont pas encore sans abri ou sans chez-soi, mais qui se retrouvent dans une situation de précarité ou qui présentent un risque de basculement vers celle-ci. Cette particularité illustre le rôle essentiel que les services jouent en matière de prévention.

Tout cela montre la diversité des personnes prises en charge. Rappelons cependant que 3 % seulement d'entre elles vivent à la rue. La majorité du public est donc invisible.

Les chiffres présentés sur ce *slide* montrent que nous ne sommes pas confrontés à des situations marginales ou exceptionnelles. Ils témoignent, au contraire, de besoins massifs et constants auxquels le secteur est confronté chaque année. Selon les dernières statistiques disponibles de la Région wallonne et de l'IWEPS, plus de 6 000 personnes sont hébergées chaque année en maison d'accueil, plus de 350 en maison de vie communautaire et plus de 6 000 en abri de nuit, et environ 11 000 fréquentent les services d'accueil de jour. Ces chiffres montrent à quel point le secteur est sollicité.

Cependant, les données les plus interpellantes sont sans doute celles relatives aux demandes auxquelles les services ne peuvent pas répondre. À titre indicatif, environ 18 000 demandes ne sont pas rencontrées en maison d'accueil, faute de places disponibles, tandis que les abris de nuit enregistrent plus de 9 500 refus pour la même raison. Ces chiffres nous rappellent une réalité essentielle : les besoins dépassent aujourd'hui largement les capacités de réponse du secteur. Ils montrent également que la question ne se limite pas à quelques situations individuelles ou exceptionnelles. Nous sommes confrontés à des phénomènes structurels qui concernent chaque année plusieurs milliers de personnes sur l'ensemble du territoire wallon.

M. le Président. – La parole est à Mme Buxant.

Mme Coralie Buxant, Administratrice de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA). – Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Députés, je dirige une institution qui est à deux pas du cabinet et qui est située à l'arrière de la gare de Namur.

Nous avons à cœur de faire en sorte que vous vous représentiez les personnes concernées puisque, sans elles, nous ne serions pas ici. Ce serait bien que l'on n'ait pas besoin de s'intéresser à ces personnes, car cela voudrait dire qu'elles seraient toutes insérées et non pas exclues du système.

Une fois qu'on les connaît bien et que l'on connaît leurs besoins, il est assez aisé d'imaginer les réponses. Il y a encore du travail afin d'arriver à une meilleure connaissance et à une meilleure compréhension de ce public pour affiner davantage l'offre de services. Si le *matching* est parfait, les résultats ne peuvent être que bons.

Qui sont les personnes qui frappent aux portes de nos services ? Ce sont des personnes exclues de la société. En réalité, elles sont exclues par notre société. Nous estimons que la responsabilité est sociétale et non pas individuelle. Dès lors, cela signifie qu'une partie de la solution est sociétale.

Toutes ces personnes ne sont pas en situation d'exclusion par rapport au logement. Par exemple, en accueil de jour, 27 % des personnes vivent en logement, même si elles sont parfois mal logées. Ce qui est certain, c'est qu'elles sont isolées et qu'elles ne peuvent pas continuer à fonctionner seules. Elles sollicitent les services pour trouver un lien social.

Ce ne sont pas que des hommes seuls qui vivent en rue. Ce n'est qu'une partie fort visible pour le citoyen de la situation du sans-chez-soirisme. En effet, il y a 35 % d'enfants et 50 % de femmes qui vivent des situations de violences intrafamiliales et qui frappent aux portes de nos maisons d'accueil, le plus souvent avec des enfants qui sont eux aussi victimes au premier chef.

Il est important de montrer l'ensemble des problématiques qui concernent ces personnes. On devine, derrière ces problématiques, l'ensemble des autres secteurs qui ont été, qui devraient être ou qui seront concernés par ces profils. Nous avons évoqué la santé mentale, mais n'oublions pas – Olivier Hissette en a parlé – la santé physique, à savoir des personnes qui ont des problématiques très lourdes, notamment le diabète ou le cancer, qu'ils vivent à la rue ou dans des logements instables, ou encore des suivis postopératoires qui ne peuvent pas être réalisés.

J'ai récolté toute une série de situations que je ne vais pas vous présenter précisément, mais je vais en

exposer quelques-unes afin que vous puissiez imaginer ces personnes.

Ce sont notamment des jeunes totalement perdus lorsqu'ils sont livrés à eux-mêmes. Par exemple, un jeune en situation de handicap, sans démarche de reconnaissance réalisée, qui a toujours vécu avec sa mère qui vient de mourir, frappe à la porte de notre maison d'accueil. Nous l'accompagnons à son rythme. Aujourd'hui, il est en habitation protégée et il a entamé une formation.

Un autre jeune, qui a été abandonné à la naissance, adopté puis à nouveau abandonné par ses parents adoptifs, a fait plusieurs séjours en IPPJ et en prison. Il n'a jamais connu que l'institution et il préfère la plus petite chambre de la maison d'accueil parce qu'il étouffe de liberté et angoisse dans une grande chambre. Aujourd'hui, il envisage une vie en colocation.

Ce sont des personnes seules, sans réseau, dans des logements inadéquats. Une maman solo avec son fils de 10 ans en situation de handicap moteur qu'elle porte sur son dos plusieurs fois par jour, car les sanitaires de son logement sont à l'étage supérieur. Aujourd'hui, elle dispose d'un logement adapté et d'un travail, et elle a pu faire revenir ses deux autres enfants restés au pays.

Ce sont aussi de jeunes mamans solos ou de très jeunes couples arrivés dans la parentalité alors qu'ils étaient mineurs. Ils ont connu la maison d'accueil en tant qu'enfants et ils sont heureux de nous revoir, mais nous ne le sommes pas. Le SAJ est dans la danse et le SPJ peut-être bientôt. Nous accompagnons la parentalité avec ces jeunes, toujours en tension entre une envie de rester jeunes et une envie de s'occuper de leurs enfants.

C'est une maman de trois enfants, accompagnée par un service posthébergement, qui présente des problématiques d'assuétude. Des dealers et des consommateurs squattent son appartement. Elle ne parvient pas à leur refuser l'accès. Ses enfants et elle sont en danger. C'est un passage en maison d'accueil pour plus de sécurité, un logement, un suivi SAJ et une lente conscientisation de sa problématique d'assuétude.

C'est une architecte dont la vie a basculé il y a 15 ans, en situation de sans-abrisme de rue et qui présente une immense souffrance, tant physique que psychique, doublée d'une forte dépendance. Face à une mise en danger réelle d'elle-même, en concertation étroite avec une maison médicale et la justice de paix, l'équipe a initié une mise sous protection contrainte. Aujourd'hui, cette dame bénéficie d'un parcours de soins stabilisé en hôpital et d'une administration de sa personne. Elle est lucide et elle remercie l'équipe de l'avoir sauvée.

Au-delà des missions décrétales qui ont été présentées par Louise Remiche, c'est aussi tout cela que font les différents services. C'est énorme lorsqu'on met en lien les spécificités des publics concernés, les

capacités des services – Christine Vanhessen en parlera après –, les financements que nous recevons, ce qui est prévu par le décret et les différents éléments de contexte sociopolitique et économique. Il est important de mesurer le travail réalisé par les équipes et par les personnes accompagnées. J'ai expliqué comment les équipes cherchent les personnes et les ressources difficiles d'accès, mais c'est à elles-mêmes, héros du quotidien, qu'elles doivent cette capacité d'aller de l'avant.

Les accueils de jour, les abris de nuit, les maisons d'accueil, les maisons de vie communautaire et les services d'hébergement sont les derniers filets de sécurité. « Si nous n'accueillons pas cette personne, qui va le faire ? » C'est souvent la question que nous nous posons quand une demande nous parvient. Nous nous sentons obligés de le faire et nous ne voyons pas à qui d'autre nous pourrions refiler cette situation.

Pour mener ces missions avec ces publics dans le contexte actuel, la recette initialement prévue par le législateur en normes d'encadrement ne suffit pas.

Nous n'avons évidemment pas attendu de financement supplémentaire pour innover et nous adapter. Au fil des histoires des différents services, les uns et les autres peuvent raconter comment, face à l'analyse des besoins évolutifs des publics qui frappent à nos portes, les différents services se sont adaptés ou se sont ajustés. Pourquoi le font-ils ? Pourquoi le faisons-nous ? Parce qu'on estime qu'un être humain ne mérite pas moins et parce que nous visons une insertion durable. Nous avons vraiment à cœur de ne pas être un sparadrap, mais de participer à une solution durable et de ne plus voir revenir ces personnes. On vise vraiment un processus d'insertion durable. On répond à des appels à projets plusieurs fois par an pour compléter et mieux faire notre travail de base, mais aussi faire plus que notre travail de base. On se met nous-mêmes en maison d'accueil à créer et à gérer du logement, tout en allant chercher d'autres types d'agréments. Plusieurs maisons d'accueil sont agréées en tant qu'association de promotion du logement. La connexion avec le logement est ainsi inévitable. On développe au sein de certaines maisons d'accueil des pratiques Housing First, en plus des pratiques qui sont menées par les réseaux sociaux et les associations de promotion du logement. On redouble de créativité dans une logique de collaboration intersectorielle, qui est absolument nécessaire.

Concrètement – un autre exemple –, on se démène pour obtenir le port du bracelet électronique au travers de contacts très rapprochés avec la justice pour une personne en maison d'accueil, afin que sa relation naissante – et plutôt de bon augure – avec son enfant puisse se maintenir et évoluer. On est très attentifs à éviter les énièmes ruptures. On accepte qu'un homme plante sa tente dans l'espace normalement réservé aux chiens, le temps qu'ils soient tous les deux en confiance sur le site et avant que monsieur intègre la chambre.

C'était cela ou la rue et il avait des problèmes de santé aigus qui risquaient de le condamner. Cet homme se sent en sécurité, commence à s'installer et vient d'acheter une tondeuse pour s'occuper de l'espace. On voit ici tout un travail d'accompagnement de l'autonomie, qui est la mission décrétalement donnée aux maisons d'accueil, mais qui est souvent absolument invisible, parce que, là où l'on nous attend, c'est dans la mise en logement. Or, a priori, ce n'est pas une mission officielle qui nous est donnée. Ce qui nous est demandé, c'est d'accompagner l'autonomisation. Or, ce travail est absolument invisibilisé. Il prend énormément de temps et, si l'on ne prend pas le temps nécessaire, il faudra le recommencer plus tard. On a cette capacité à le faire, mais on commence à s'essouffler dans ce travail du fait de toutes les contingences que l'on a déjà citées, notamment la pression sociétale qui pèse de plus en plus sur nos épaules.

Cette mission d'accompagnement d'autonomie est le cœur de notre travail. On voit les différentes étapes nécessaires. La première étape est d'accepter que ce public, qui est extrêmement fragilisé par son parcours de vie, lorsqu'il arrive dans nos structures d'accueil, a d'abord le droit de se poser et se reposer. On ne commence pas dès le premier jour à mettre en ordre une situation administrative et à demander à la personne quels sont tes projets pour demain. Il faut accepter, si l'on veut faire du travail avec un impact durable et éviter les allers-retours dans des systèmes d'urgence, de suivre le rythme de la personne, de prendre le temps cette fois-ci et d'éviter la précipitation face à l'urgence.

Ce n'est évidemment pas sans lien avec les indicateurs d'impact qui restent encore à définir. C'était une intention de la DPR et cela réapparaît dans les intentions du ministre. On est absolument soutenant et l'on documente déjà nos pratiques de différentes manières. Il est évidemment important d'avoir en tête le panel des actions, des résultats attendus possibles et de ne pas uniquement se focaliser sur le nombre de personnes qui accèdent au logement, puisqu'il y a toutes ces questions sur l'état de la personne qui accède au logement et sur le fait de savoir si elle est dans les bonnes conditions pour s'y maintenir.

Louise Remiche a évoqué quelques nombres qui mettent en avant combien nous devons refuser chaque jour des demandes d'accueil et d'hébergement. Plus de 18 000 demandes sont refusées par an en maison d'accueil, ce qui représente autant de personnes. Il y a aussi une difficulté à répertorier des chiffres puisque toute une série de doublons existe dans ces demandes. Nous sommes absolument preneurs d'avoir des outils nous permettant de documenter de manière très fine et précise l'ensemble des informations que l'on vous communique. Ici, c'est le nombre de demandes. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas une même personne qui a appelé plusieurs maisons d'accueil la même semaine.

Dans tous les cas, que disent ces nombres ? « Le robinet coule ». C'est une expression que l'on utilise souvent et l'on se sent démunis parce que l'on n'a absolument pas la compétence, le contrôle de ce robinet. On a une passoire pour essayer de faire tout ce que l'on peut. C'est comme cela que l'on perçoit notre travail sur le terrain. Ce qui nous fait continuer, c'est d'engranger de belles histoires, de voir les situations que je vous ai décrites qui ont l'air inextricables – il y en a énormément d'autres –, quand elles arrivent, on se demande par quel bout on va prendre la situation. Finalement, quand cela devient une belle histoire, c'est ce qui motive le travailleur au quotidien.

Le public qui frappe à nos portes est un public qui présente des problématiques complexes, multiples, imbriquées, qui touchent à différents domaines, à différents secteurs. C'est absolument impossible de formuler – M. Hissette l'a dit aussi – une solution qui ne serait que liée à l'action sociale, comme si c'était un problème d'action sociale. C'est un problème multiple avec des profils multiples.

Sur le terrain, pour chaque situation, on collabore avec chacun de ces secteurs, mais, à chaque fois, c'est une énergie et un temps énorme qui doivent être mis à disposition. C'est « je connais untel qui travaille à l'hôpital untel, donc cela ira, on arrivera à trouver une solution ». Il faut renouveler et, si le travailleur n'est plus là, on essaie de trouver une autre connexion. Évidemment, on essaie aussi de créer, de signer des conventions interinstitutionnelles, mais on attend un facilitateur sur le plan politique pour faire cette transversalité entre ces différents domaines, compétences, politiques, secteurs.

Le positif, ce sont les belles histoires, sinon je ne serais plus là non plus. Il y a d'autres secteurs plus réjouissants, mais celui-ci l'est quand cela fonctionne et cela fonctionne en partie pour certaines personnes. Tant mieux.

Ce qui est très difficile dans une fonction de responsable de service, de direction et dans une fonction de travailleur de terrain aussi, c'est de faire face à toute une série d'incertitudes financières, notamment, qui nous empêchent de remettre un budget digne de ce nom. Ce n'est pas sérieux, pour n'importe quelle entreprise, n'importe quelle société, cela ne tient pas la route. Cela ne tient pas la route non plus pour une ASBL de ne pas pouvoir établir un budget correct. Cela ne tient pas la route non plus pour les travailleurs dans une grande précarité et dans une grande fragilité. Cela ne tient pas la route non plus pour les personnes que nous accompagnons, parce que c'est à chaque fois une rupture possible de l'accompagnement mené. Or, le parcours de rupture, c'est quelque chose qu'ils connaissent, c'est un point commun de la plupart des personnes qui frappent à nos portes. On essaie d'éviter cela et d'être dans une logique de continuité, de stabilité, de sérénité. C'est absolument difficile de tenir

cette logique quand il y a une grande incertitude en termes de choix politiques et de décisions budgétaires.

C'est difficile aussi de gérer une entreprise, gérer une ASBL quand les seuls diplômés acceptés et valorisés sont des diplômés en sciences humaines. J'ai 95 employés et je ne peux pas engager quelqu'un qui a une expertise en finance ou en économie, uniquement des personnes en sciences humaines ou sciences sociales. C'est un peu difficile de travailler de cette manière. Tous ces métiers annexes aux métiers de l'accompagnement social sont des métiers que nous devons financer autrement. Il faut, à chaque fois, aller chercher des moyens de financement autres, ce qui prend du temps et de l'énergie. Néanmoins, il y a heureusement encore de belles histoires. Je continue dans ce métier. Je suis ravie de pouvoir être entendue et d'échanger avec vous sur ces sujets qui nous occupent et nous préoccupent.

M. le Président. – La parole est à Mme Vanhessen.

Mme Christine Vanhessen, Directrice de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA). – Mesdames et Messieurs les Députés, je vous remercie de nous donner la parole aujourd'hui. J'aborderai les impacts des politiques actuelles. Les politiques publiques actuelles, comme vous vous en doutez, pour nous, très clairement, contribuent directement à fragiliser l'accès aux droits, au logement et à la protection sociale. Elles créent les conditions d'un basculement des plus fragiles vers le sans-abrisme. Ce n'est pas une opinion, ce n'est pas une impression ; c'est un constat documenté et partagé par les acteurs de terrain.

Ainsi, de façon non exhaustive, au niveau du Fédéral, on crée des politiques qui fabriquent du non-recours, de l'errance et de l'exclusion. C'est le cas de la politique de l'asile et de l'immigration. Les limitations d'accueil, les durcissements successifs, les refus de prise en charge ont un impact direct sur le non-recours aux droits sociaux. Cela crée de l'errance et sature les dispositifs d'urgence. Quand l'État ne remplit pas son obligation d'accueil, ce sont les services sociaux, les abris de nuit, les maisons d'accueil qui doivent en absorber les conséquences, alors qu'ils n'en ont pas les moyens. Concernant la réforme du chômage, la limitation dans le temps des allocations ne réactive personne ou très peu. Elle déplace la pauvreté en reportant notamment la pression vers les CPAS qui sont déjà saturés. Résultat de cela : les personnes les plus vulnérables sortent du système.

Les différentes réformes fédérales imposeront des conditions et des activations renforcées. On demandera aux personnes d'adhérer à un projet, de se stabiliser, de suivre un traitement, de prouver leur motivation ou encore de répondre à des exigences administratives toujours plus lourdes. Mais comment se stabiliser quand on n'a ni logement, ni revenu, ni accès aux soins, ni

accompagnement adapté ? Cette logique produit exactement l'inverse de ce qu'elle prétend viser : elle exclut les publics les plus vulnérables.

La Wallonie n'est pas en reste. En effet, la crise du logement – cela a déjà été dit – n'est pas un phénomène nouveau. Les loyers explosent, l'offre sociale est saturée, les listes d'attente s'allongent, les expulsions augmentent et restent insuffisamment encadrées. Dans ce contexte, on demande aux services d'accueil et d'hébergement de faire mieux avec moins.

Le Gouvernement wallon a déjà pris des décisions de restriction budgétaire et d'augmentation de certains frais. Les restrictions touchent directement les services qui accompagnent les personnes les plus fragiles et, parallèlement, les augmentations de frais vont directement impacter le pouvoir d'achat des familles les plus précaires, notamment les moyens de transport, différents frais liés à l'école, le coût de l'eau, et cetera.

La réforme APE est en cours, mais, pour cette dernière, il n'existe encore que peu, voire pas de vision précise. Elle engendre des incertitudes sur les emplois et les moyens disponibles. Elle aura inévitablement des répercussions sur la souplesse nécessaire pour travailler en transversalité. À ce stade, alors que le secteur compte plus de 300 équivalents temps plein APE, des équipes ne savent pas si elles existeront encore au 1^{er} janvier 2027.

Au niveau communal, pointons les CPAS, qui sont les derniers remparts des plus précaires. Pourtant, ils sont définancés, surchargés et épuisés.

La réforme fédérale du statut de cohabitant diminue le RIS des familles, alors même que nous plaignons pour une individualisation des droits sociaux.

Les politiques actuelles ne sont pas seulement insuffisantes, elles sont contradictoires. Cela se traduit déjà sur le terrain par des pertes de financement en cascade, un déplacement des problématiques d'un niveau de pouvoir à l'autre, une augmentation du non-recours aux droits et un effondrement progressif des services de terrain.

Dans ce contexte, il faut arrêter de dire que le sans-abrisme est une fatalité. Ce n'est pas une fatalité, c'est une conséquence directe de choix politiques, de contradictions institutionnelles et d'un manque de cohérence entre niveaux de pouvoir. Tant que nous ne corrigerons pas ces incohérences, tant que nous ne sécuriserons pas les financements, tant que nous ne renforcerons pas les CPAS et les services d'accueil et d'hébergement, nous continuerons à produire ce que nous prétendons combattre, à savoir l'exclusion.

Je souhaite cependant saluer le travail qui a été mené – c'est aussi contradictoire – par le Gouvernement wallon, en citant la Déclaration de politique régionale 2024-2029 et la manière dont ses intentions se

traduisent ou pourraient se traduire dans les faits. La DPR prévoit pour le secteur et les personnes sans chez-soi, notamment :

- l'inscription de la lutte contre le sans-abrisme comme une priorité du Gouvernement ;
- la volonté de changer de paradigme en misant sur la prévention, l'efficacité et l'évaluation ;
- une attention spécifique aux publics vulnérables que sont les femmes, les enfants et les personnes avec animaux ;
- le renforcement des dispositifs de Housing First ;
- la volonté de développer des accompagnements pluridisciplinaires.

Sur le papier, l'ambition est là. La mise en œuvre de cette feuille de route se traduit depuis 2024 par l'élaboration de différentes stratégies qui concernent directement les personnes sans chez-soi, notamment la Stratégie d'inclusion des personnes LGBTQIA+, la stratégie Genre et Droits des femmes incluant des dispositifs contre les violences faites aux femmes ainsi que la stratégie Solidarité qui se décline en trois stratégies : la Stratégie de lutte contre la pauvreté, la Stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme et la Stratégie de soutien aux familles monoparentales. L'objectif affiché du Gouvernement est clair : investir socialement aujourd'hui pour éviter les surcoûts demain. C'est une logique que nous partageons pleinement, mais pour qu'elle fonctionne, il faut une vision transversale, une gouvernance solide et, surtout, des moyens à la hauteur.

Concernant plus particulièrement la Stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme, notre ministre, M. Coppieters, vous l'a déjà présentée lors de la séance du 21 avril. Je ne reprendrai ici que des éléments essentiels. Un axe transversal prévoit notamment la mise en place d'une évaluation d'impact – comme Coralie Buxant vous l'a exprimé tout à l'heure. Cet axe transversal prévoit aussi la poursuite des dénombrements, puisque aujourd'hui, les dénombrements ne sont pas encore entièrement réalisés sur le territoire wallon. Les données actuelles relèvent d'une estimation du nombre de personnes sans chez-soi, plutôt que d'un chiffre précis et exhaustif que l'on pourrait comparer d'une année à l'autre.

Un axe « Santé » prévoit le développement de coordinations dans différents secteurs, dont la santé, le logement et le secteur de l'action sociale ; ainsi que le renforcement de l'ancrage des réseaux de santé mentale. Un axe « Aide à la jeunesse » prévoit de renforcer l'accompagnement des jeunes âgés de 17 à 22 ans, et ce, dans une continuité de l'accompagnement évitant la rupture des trajectoires. Un appel à projets pour l'hébergement d'urgence devrait par ailleurs se faire pour ce public cible spécifique.

Concernant l'axe « Action sociale », il est prévu de consolider le Housing First, de refinancer les relais

santé, de généraliser le suivi posthébergement pour toutes les maisons d'accueil, de revaloriser les abris de nuit et de renforcer le nombre d'équivalents temps plein dans certaines maisons d'accueil qui sont spécialisées dans l'accueil de victimes de violences conjugales et intrafamiliales.

Enfin – puisque c'est important pour notre secteur –, un axe « Logement » prévoit une série de mesures, dont la question de la sensibilisation aux expulsions domiciliaires, mais aussi l'accès à des logements salubres et abordables pour toute une série de publics.

Nous partageons l'ambition globale de la stratégie. C'est assez logique, puisqu'on y a un petit peu travaillé. Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'avoir invité les fédérations à contribuer à ce travail. La stratégie est nécessaire pour lutter contre le sans-abrisme en Wallonie, et elle met en avant la nécessité d'une coordination renforcée entre ministres et administrations concernées.

Cependant, nous craignons un manque de lisibilité globale. En effet, une approche en silo est encore fort marquée, malgré l'ambition annoncée d'articuler les compétences ministérielles. L'ambition budgétaire est faible, voire inexistante pour certaines mesures. Nous pointons aussi un angle mort majeur : l'absence de création de logements accessibles et abordables.

Enfin, nous saluons cependant la volonté d'une concertation. À ce jour, elle est néanmoins encore trop limitée. Quand on parle de concertation, c'est de manière intersectorielle. Par conséquent, nous demandons un calendrier clair de mise en œuvre de cette stratégie, des objectifs mesurables, une gouvernance transversale, une concertation et une communication renforcées, et enfin – vous vous en doutez –, des financements structurels alignés sur les ambitions réglementaires.

Qu'en est-il des financements ? Je vais être directe : le financement du secteur de l'aide aux personnes sans chez-soi n'est pas seulement insuffisant, il est instable et indigne de l'ambition affichée dans la DPR. Nous parlons d'un secteur qui constitue le dernier filet de sécurité de notre société. Pourtant, il est financé comme un dispositif accessoire, secondaire, presque optionnel. Nous craignons qu'il ne soit considéré que comme une variable d'ajustement budgétaire.

Plusieurs constats sont préoccupants. Tout d'abord, les moyens annoncés ont été partiellement reconduits et jusqu'à présent non consolidés. En effet, certaines mesures ont été supprimées, comme le forfait pour l'ensemble des opérateurs leur permettant de financer des frais de fonctionnement ; et d'autres mesures ont été réduites, comme le forfait par lit agréé pour les abris de nuit. Par ailleurs, les employeurs n'ont aucune visibilité à court ou à moyen terme. Des services ont dû licencier ou notifier des préavis conservatoires, faute de vision

claire. L'AGW modifié n'a toujours pas été adopté. Certains financements reposent encore sur des mécanismes temporaires et, fait particulièrement alarmant, à ce jour, les opérateurs n'ont reçu qu'une partie de leurs subventions en 2026 ; par exemple, les subventions liées aux accords du non-marchand n'ont pas été versées aux employeurs. Pourtant, elles concernent notamment le paiement des sursalaires pour les nuits et les week-ends – vous savez que notre secteur travaille 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Vous vous en doutez, cette situation n'est pas tenable. Le secteur n'est pas fragile, il est fragilisé, que ce soit par des mécanismes administratifs ou par des financements instables mettant à mal les missions de terrain.

Venons-en maintenant à la question centrale : quels sont les impacts budgétaires de la stratégie coordonnée de sortie du sans-abrisme ? Selon nous, la réponse est simple : il s'agit d'une stratégie sans carburant. En effet, si le conclave budgétaire 2026 a prévu 12,4 millions d'euros supplémentaires pour les trois stratégies à intégrer dans la stratégie Solidarité, seuls 6,597 millions sont consacrés à la lutte contre le sans-abrisme dans les compétences du ministre Coppieters. C'est un plus, mais ce n'est pas suffisant pour mener à bien une stratégie de cette ampleur. En effet, une stratégie, ce n'est pas qu'une enveloppe ponctuelle. Une stratégie, c'est une trajectoire, une vision et une cohérence qui impactent toutes les compétences et tous les ministres.

Aujourd'hui, nous n'y sommes pas. Dans le contexte budgétaire actuel, les montants annoncés sont un signal positif, mais ils restent très en deçà des besoins réels pour :

- stabiliser les services existants ;
- créer de nouvelles places d'accueil et d'hébergement pour répondre aux besoins ;
- renforcer les équipes ;
- financer les missions socioéducatives et sanitaires ;
- garantir la continuité des dispositifs ;
- développer des coordinations intersectorielles ;
- renforcer les relais santé ;
- pérenniser le suivi posthébergement ;
- accompagner les victimes de violences ;
- soutenir les dispositifs de Housing First.

Je me suis limitée à ces points, mais nous en avons d'autres. Si vous le souhaitez, nous pourrions les évoquer plus tard. Au vu de ce qui précède, je vous le redis clairement et simplement : une stratégie sans moyens et sans carburant, c'est un slogan. Or, un slogan ne sort personne de la rue. Une stratégie sans moyens, c'est une stratégie qui ne change pas la vie des personnes. C'est une stratégie qui ne prévient pas les ruptures. C'est une stratégie qui ne réduit pas le sans-abrisme.

M. le Président. – La parole est à Mme Remiche.

Mme Louise Remiche, Coordinatrice de la Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement pour personnes en difficultés sociales (ARCA). – On voulait vous montrer quelques exemples plus concrets pour illustrer les difficultés de fonctionnement de certains services. Si l'on prend l'exemple d'un abri de nuit de 20 places, même avec le renforcement annoncé dans le cadre de la réforme, il aurait 160 000 euros, soit approximativement trois équivalents temps plein, pour fonctionner 365 nuits par an en devant assumer toutes les missions qui lui sont confiées.

C'est la même chose pour les services d'accueil de jour. Dans le cadre réglementaire, il est prévu un financement qui varie entre 30 000 et 66 500 euros, ce qui représente environ un équivalent temps plein, également pour faire tourner un service d'accueil de jour 44 semaines par an avec un minimum d'ouverture de 20 heures par semaine.

Cela vous montre un peu les difficultés que peuvent éprouver les services pour fonctionner correctement avec les subsides réglementaires structurels. Cela permet de mieux visualiser le fait que les services doivent, chaque fois, aller chercher d'autres financements, souvent précaires et pas assurés. Cela complique vraiment la mission des services.

Cela vaut pour l'ensemble des services : pour les maisons d'accueil, par exemple, il n'y a pas de financement pour le personnel technique et ouvrier dans la réglementation. Comment peut-on accueillir des personnes si l'on n'entretient pas les bâtiments qui permettent de les héberger ? De même, il n'y a pas de personnel administratif. Comment peut-on répondre à toutes les exigences réglementaires en termes de *reporting* et de charges administratives, qui deviennent de plus en plus lourdes et complexes ? Généralement, les services n'ont pas non plus de personnel de soins, sachant – rappelez-vous – qu'une personne sur trois rencontre des problématiques de santé mentale ou d'assuétudes. Cela complique la tâche.

Nous avons quatre grandes recommandations. En termes de responsabilité politique, le sans-abrisme et l'exclusion liée au logement sont avant tout le résultat de facteurs socioéconomiques, institutionnels et politiques. Ils ne peuvent être réduits à une succession de choix ou de responsabilité individuelle. Il est essentiel de les appréhender sous cet angle, non seulement pour comprendre les mécanismes qui conduisent à l'exclusion, mais aussi pour construire des réponses adaptées et efficaces. Prévenir le sans-abrisme suppose d'agir sur ses causes, comme l'accès au logement et aux droits, et cetera. Nous soutenons pleinement cette logique de prévention, dont les résultats se construisent dans la durée. Toutefois, pendant ce temps, les besoins demeurent bien réels. Des personnes continuent à perdre leur logement, à sortir d'institutions, à subir des violences, à rencontrer des

difficultés de santé mentale et j'en passe. C'est pourquoi les politiques de prévention doivent nécessairement s'accompagner du renforcement de notre secteur, capable d'accueillir, d'héberger et d'accompagner les personnes qui ont déjà basculé dans l'exclusion ou qui risquent de le faire.

La deuxième recommandation, c'est de renforcer durablement le secteur de l'aide aux personnes sans abri. Comme nous l'avons montré, notre secteur constitue le dernier filet de sécurité de notre société. Lorsque ses capacités diminuent ou lorsque les besoins augmentent, que ce soit en nombre ou en complexité, ce sont les personnes les plus vulnérables qui se retrouvent sans solution. Plus fondamentalement encore, fragiliser ce dernier filet de sécurité revient à exclure davantage celles et ceux qui sont déjà les plus exposés à l'exclusion. Nous demandons dès lors la pérennisation structurelle des moyens existants. Je ne vais pas les citer, parce qu'on en a déjà parlé, mais il ne s'agit pas uniquement de présenter les moyens actuels ; il est également nécessaire de veiller à ce que le nombre de places disponibles corresponde réellement aux besoins observés sur le terrain et à ce que les équipes disposent des ressources nécessaires pour assurer un accompagnement de qualité dans des conditions respectueuses de la sécurité des personnes accueillies comme des travailleurs et travailleuses. Cela implique non seulement davantage de moyens humains, mais aussi une plus grande diversité de fonctions au sein des équipes afin de répondre à la complexité croissante des problématiques rencontrées.

La troisième recommandation concerne la concertation. Les politiques publiques sont plus efficaces quand elles sont construites avec le secteur. À cet égard, nous plaçons pour une concertation renforcée en amont des processus décisionnels. Trop souvent, les acteurs de terrain sont consultés trop tard. Or, la concertation accroît la pertinence des politiques publiques et favorise leur appropriation par les acteurs de terrain. Cette concertation doit également dépasser les frontières sectorielles. Le sans-abrisme est une réalité transversale qui mobilise de nombreux domaines. Les réponses apportées ne peuvent donc être pleinement efficaces que si elles sont construites en dialogue avec l'ensemble des secteurs concernés à tous les niveaux, c'est-à-dire entre les opérateurs de terrain, le secteur, les administrations et les cabinets ministériels, et au sein du Gouvernement.

Enfin, nous soutenons pleinement le développement d'une véritable culture de l'évaluation. Celle-ci constitue un outil essentiel pour objectiver les réalités de terrain, mieux comprendre les besoins, adapter les pratiques professionnelles et faire évoluer les politiques publiques lorsque cela s'avère nécessaire. Pour être pertinente, l'évaluation doit toutefois s'appuyer sur des indicateurs adaptés aux réalités observées et aux missions réellement exercées par les services. Cela suppose de combiner des indicateurs quantitatifs et

qualitatifs, d'identifier des critères cohérents avec les objectifs poursuivis et de tenir compte de la diversité des missions confiées aux différents dispositifs du secteur. L'évaluation des politiques publiques doit également intégrer les facteurs extérieurs qui influencent fortement les résultats observés, qu'il s'agisse de la crise du logement, de la saturation d'autres secteurs, des évolutions socioéconomiques ou encore des orientations politiques.

Pour conclure, une société peut-elle accepter que les personnes les plus vulnérables soient exclues du dernier filet de sécurité ? Tout au long de cette présentation, nous avons tenté de montrer que le secteur de l'accueil et de l'hébergement ne constitue pas uniquement une réponse à l'urgence. Il accompagne, soutient, reconstruit, prévient les ruptures et permet à des milliers de personnes de retrouver progressivement une place dans la société.

Nous avons également montré que ce secteur est aujourd'hui confronté à une augmentation constante des besoins, à la saturation des autres secteurs et à une fragilisation croissante de ses propres moyens. Pourtant, malgré ces difficultés, les services continuent à assurer leurs missions et à répondre présent.

L'exclusion, la précarité et le sans-abrisme ont un coût. Un coût humain d'abord, un coût social ensuite et, à terme, un coût financier pour l'ensemble de la collectivité. Garantir la dignité humaine est un investissement et non pas une dépense.

***Audition de Mme Mahy et M. Vangoethem,
Secrétaire générale et politique et Facilitateur en
prévention des inégalités du Réseau wallon de lutte
contre la pauvreté (RWLP)***

M. le Président. – La parole est à Mme Mahy.

Mme Christine Mahy, Secrétaire générale et politique du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP). – Nous vous remercions de nous avoir invités et associés à ces auditions. En effet, le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté est un acteur préoccupé par l'évolution de la pauvreté dans notre société. Nous l'avons toujours été et nous le sommes encore plus aujourd'hui.

Mon intervention s'inscrit dans la continuité de celles que vous venez d'entendre, car il n'y a évidemment pas un iota de désaccord avec ce que l'ensemble des acteurs viennent de partager.

Pour bien situer la prise de parole du réseau dans le cadre de ces auditions, rappelons qu'il a pour mission de travailler sur des questions de politiques publiques en charge de mettre en place tous les droits fondamentaux et structurels auxquels devrait accéder toute la population. C'est pour cela que nous existons, cette

mission devant se réaliser, dans notre cas, avec les populations concernées par le manque de droits et, dès lors, par la vie dans le trop peu de tout, atteintes par la pauvreté et l'appauvrissement.

Ainsi, en partant de leur réalité, le réseau porte leurs avis, prises de position, analyses, recommandations et revendications. Cette pratique de la démocratie avec celles et ceux qui en sont souvent exclus offre des informations précieuses aux décideurs politiques et met en dialogue avec les opérateurs sectoriels pour éviter de passer à côté des bonnes réponses, pour éviter des réponses inadaptées, pour éviter l'effet Matthieu au bénéfice de ceux qui sont déjà les possédants et les effets pervers inhérents à des décisions et des orientations politiques.

C'est pour cela que l'on associe les gens en se disant qu'ils ont quelque chose à dire. On l'a déjà entendu à travers ce qui était expliqué auparavant : leur accorder la confiance nécessaire peut conduire à de belles histoires et des solutions, pour autant, évidemment, qu'il y ait le cadre institutionnel et budgétaire adapté pour le faire.

Notre intervention s'inscrit donc dans cette dynamique. Ainsi, pour rappel ou information, les premières et les premiers concernés avec qui le réseau réalise ce travail ont choisi de parler des évolutions nécessaires en termes d'accès aux droits pour toutes et tous, de droits suffisants et suffisamment financés pour que cet accès soit véritablement effectif, durable et robuste.

Ces personnes portent une lutte qui cherche à ce que tout le monde jouisse du « pouvoir de vivre » – c'est leur vocabulaire – et ainsi accéder au droit à l'aisance. Contrairement à ce que l'on peut croire, le droit à l'aisance n'est pas de l'acquisition matérielle accumulée, mais bien un droit qui doit ouvrir la porte à une vie apaisée, sans la boule quotidienne dans le ventre, sans la honte et la stigmatisation qui abîment, sans une usure de la vie par le combat pour la survie, et sans les violences qui fragilisent et tuent. Il s'agit d'une possibilité d'envisager l'avenir, d'accéder à une vie augmentée plutôt que de devoir subir une vie rétrécie. Je pense que l'on a bien entendu ce que cela veut dire dans les discours des personnes qui m'ont précédée.

Par quoi passe l'effectivité du droit à l'aisance ? Par l'accès à des droits structurants, tels que le droit au logement, le droit de disposer d'un statut et le droit au rebond, pour ne citer que ceux-là qui sont directement liés au contenu de cette audition. Néanmoins, on pourrait en citer d'autres.

Les personnes concernées tiennent à rappeler que la richesse de la Wallonie, c'est sa population, mais la totalité de sa population. Ne pas agir pour éviter le gaspillage de son potentiel, c'est-à-dire de certains humains, est contre-productif pour un développement de

la Wallonie, dès lors que l'ensemble de la population ne peut pas y participer et qu'elle pèse dans la bouche de certains comme un poids lourd qui serait coûteux, alors que, dans le fond, cette population est victime de l'organisation sociétale qui ne permet pas à tout le monde d'accéder à ces droits.

Or, force est de constater qu'un appauvrissement s'aggrave pour le moment. Je ne vais pas le déplier en long et en large. De plus en plus de ménages vivent en flux tendu au plan financier, avec un risque de basculement ; la pauvreté durable s'enkyste. On vient de l'entendre. Il est dès lors compliqué d'avoir des sorties durables de la pauvreté sans que d'autres n'arrivent en grand nombre ou sans que d'autres retombent malheureusement dans cette situation. En effet, il n'y a pas nécessairement l'accompagnement et les dispositifs qu'il faut.

La réalité de terrain en témoigne tous les jours davantage avec un engorgement de tous les services qui pallient des droits structurels insuffisants et une forte insuffisance de moyens de ceux-ci lorsqu'ils ne sont pas réduits, alors que les besoins augmentent.

Nous avons un témoin particulier au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté au-delà de la participation des premières et premiers concernés, à savoir notre collaboration avec la Région wallonne au numéro d'urgence sociale 1718, qui montre une intensification d'appels depuis des années. Il avait été créé uniquement pour l'époque du covid. On est longtemps après et nous avons de plus en plus d'appels alarmants par rapport à une réalité de vie dans la pauvreté de gens qui vivent dans leur voiture, qui sont en dehors de leur maison, dont le logement va être récupéré par le propriétaire et qui ne trouvent rien d'autre, et cetera. Cette dimension occupe une part très importante du travail du 1718, qui n'a d'autre ressource que de retourner sur le terrain et de régulièrement revenir bredouille, en se disant : « On a téléphoné partout à travers toute la Wallonie et il y a zéro solution ». Il faudra donc dire à cette personne de rester dans sa voiture et à une autre de rester dans son logement insalubre. Il faudra encore dire à une autre de supporter son propriétaire, qui n'est pas correct avec elle, en attendant qu'une autre solution se dégage quelque part.

Affronter la question du sans-abrisme, du sans-chez-soirisme et, plus globalement, de la pauvreté dans une Région comme la nôtre, c'est nécessairement affronter la question de la captation des richesses et de son usage équitable. On ne pourra pas régler la quadrature du cercle du financement nécessaire à réparer ce qui n'a pas été construit à travers le droit structurel sans se dire qu'il faut pouvoir mobiliser des moyens pour renforcer les politiques structurelles et pour soutenir tous les acteurs et actrices. Ces derniers sont ceux qui, aujourd'hui, rattrapent dans leur filet les personnes en grande difficulté, en faisant du mieux qu'elles peuvent avec le trop peu dont elles disposent dans les services.

De notre point de vue, c'est dans ce cadre large que nous intervenons.

Il y a de nombreux plans et stratégies à tous les niveaux de pouvoir, y compris en Wallonie, pour lutter contre la pauvreté. Christine Vanhessen l'a déjà évoqué. Les réalités vécues par les personnes concernées et leurs apports le confirment sans relâche : une politique publique ambitieuse est soucieuse d'évaluer une transformation positive effective de la réalité pour ses ayants droit. Le mot « ayants droit » pourrait peut-être prendre place et usage dans notre vocabulaire, en disant qu'il est normal que les gens aient droit à l'accès aux politiques structurelles, à des droits structurants et à du soutien et de l'aide lorsqu'ils sont dans la difficulté. Cela nécessite une cohérence forte entre plusieurs champs qui sont, de notre point de vue, des décisions prises au fil du temps qui s'inscrivent dans la durée, une inscription de l'évaluation des transformations dans la durée, un travail permanent de prise en compte des interdépendances entre les décisions prises et leurs effets sur les populations en Wallonie, à tous les niveaux de pouvoir. Il faut avoir le courage d'ouvrir le livre aujourd'hui en se demandant ce que les mesures fédérales, de la Région wallonne ou de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont en train de provoquer chez nous par rapport aux populations. Il faut aussi une association permanente des premières et premiers concernés tout au long du processus, ainsi que l'association des opérateurs de terrain agissant dans le champ à la fois palliatif, à la fois réparateur et à la fois structurel. En effet, vous habitez parfois les trois champs pour arriver à inventer et à innover.

Il faut aussi une volonté d'intensifier, par les investissements nécessaires, les politiques préventives et les politiques structurelles d'accès aux droits fondamentaux, tout en gardant des dispositifs solidaires pour tous les dérapages, accidents de la vie inhérents à la condition humaine ou les déficiences avec lesquelles on peut exister dans la vie. On a parlé de handicap tout à l'heure ou de maladie, et cetera. Il faut avoir la conviction qu'investir les moyens budgétaires suffisants dans la prévention et les politiques structurelles dans ce cadre sera porteur pour la Wallonie, que cela résoudra à la fois des problèmes individuels des populations, mais participera surtout à un engagement de la société et de la collectivité dans les solutions, conduira à un meilleur développement économique de la Wallonie et conduira, à terme, à des économies budgétaires sur le moyen et long terme dès lors que l'on investit au bon moment dans la vie des gens et dans leur trajet de vie.

À ce jour, la Wallonie n'a jamais disposé d'autant d'outils de travail pour s'attaquer à la pauvreté. Christine Vanhessen les a rappelés. Je ne vais pas les citer tous, mais je veux rappeler ceux auxquels on est fort associé : la Stratégie de lutte contre la pauvreté, la Stratégie de sortie du sans-abrisme, la Stratégie de soutien aux familles monoparentales – sans dire du tout que les autres ne nous intéressent pas, comme celle sur

le genre. Ces trois stratégies doivent à tout le moins être fortement financées – on sait que c’est difficile –, articulées et vivre de concert pour tenter d’optimiser la mise en œuvre concrète des mesures qu’elles contiennent au bénéfice le plus direct possible des populations dont nous parlons.

Comment relie-t-on, comment travaille-t-on la transversalité ? L’intention et la volonté y sont. Certaines rencontres le mettent sur la table, mais il faut aller probablement beaucoup plus loin encore dans le domaine. Par ailleurs, la Stratégie de lutte contre la pauvreté évoque des liens avec d’autres niveaux de pouvoir. Par exemple, elle cite la question du statut de cohabitant qui est problématique, en disant qu’il va falloir chercher dessus. On identifie donc des problématiques à d’autres niveaux de pouvoir sur lesquelles il faudrait avoir une influence. Il n’y a pas que nous, les acteurs de terrain, qui disons qu’il y a des effets de transversalité. Cela se traduit dans les faits et dans la manière dont c’est porté.

La Wallonie a mis en place un Observatoire wallon du sans-abrisme, avec une volonté déterminée d’essayer d’avancer. Et puis, il y a plein d’autres plans à tous les autres niveaux de pouvoir. Ainsi, voici 15 jours, il vient de sortir un plan européen de lutte contre la pauvreté. Ce plan européen établit un lien direct avec le sans-abrisme, comme il établit d’ailleurs un lien direct avec la garantie européenne pour l’enfance. Ce n’est pas banal qu’il établisse un lien direct avec la garantie européenne pour l’enfance. Si vous en avez bien la connaissance, dans la garantie européenne pour l’enfance, il y a une des mesures qui dit que c’est structurant, tout au long de la vie, notamment d’avoir accès à un logement correct.

Il y a plein d’autres choses, mais il y a notamment cette dimension qui est indiquée. Et puis, ce plan fédéral, il fait également référence à la nouvelle dynamique européenne qui s’organise autour d’une politique pour un logement adaptable dans tous les pays européens. C’est une évolution. Elle n’est pas nécessairement encore pleinement satisfaisante, mais cela n’existait pas auparavant. Auparavant, l’Europe estimait que le logement n’était pas son affaire et que c’était l’affaire de chaque pays membre. Aujourd’hui, l’Europe dit que la situation est grave partout et que c’est aussi son affaire. Vous voyez qu’il y a ces liens entre le sans-abrisme, et cetera.

Comment peut-on établir des liens et des corrélations avec tout cela ? Je pense que la Wallonie est impactée par des mesures européennes – positives et négatives –, comme elle est impactée par des mesures fédérales. Il faut donc que l’on puisse établir les liens entre tous ces plans pour aller chercher la substance la meilleure et relier les cohérences qui montrent les convergences de processus à mettre en place.

Il y a évidemment un Plan fédéral de lutte contre la pauvreté qui a été présenté il y a un mois par le ministre Vandebroucke, malheureusement uniquement en Flandre. Donc, il faudra peut-être que l’on démarque pour qu’il y ait une présentation aussi en Wallonie. Ce plan prévoit aussi certaines mesures qui ont un lien direct avec les questions d’endettement. Toutes les mesures ont un lien direct, mais il y a notamment des mesures sur l’endettement, le surendettement, et cetera. On sait que c’est aussi un obstacle dans les pieds des gens lorsqu’il faut rebondir et se reconstruire.

Et puis, il y a un plan en Fédération Wallonie-Bruxelles qui intègre notamment les transitions dans la vie. On a évidemment cette chance et cette opportunité d’avoir un ministre commun – Région wallonne et Fédération Wallonie-Bruxelles – sur la lutte contre la pauvreté et l’égalité des chances, et cetera, ce qui devrait, j’espère, permettre de créer des liens beaucoup plus étroits entre certaines mesures de ces plans qui, notamment, peuvent agir sur le sans-abrisme, les familles, les jeunes, et cetera.

Il y a également la CIM, la conférence interministérielle, dont le ministre a toujours la présidence aujourd’hui. On sait aussi que c’est un véhicule et un outil de travail. On a beaucoup de choses. Plusieurs l’ont dit auparavant, il y a peut-être la question de la dynamique des transversalités qui est à mettre au travail et qui demande d’y consacrer du temps, des moyens, autant dans le champ de l’administration, que dans le champ du cabinet et qu’avec les acteurs de terrain. La transversalité, on peut la souhaiter, mais elle ne s’institue pas toute seule. Le risque, c’est en effet le resilotage qui est une tendance naturelle, dès lors aussi que chaque niveau de pouvoir a ses problèmes budgétaires, chaque niveau de pouvoir a sa vision, à l’intérieur d’un même gouvernement, ce n’est pas si simple que cela de faire parler des politiques qui, pour nous, pour le terrain, d’évidence pourtant, sont terriblement reliées.

Comment va-t-on faire vivre cette transversalité sur notre territoire wallon au bénéfice des populations wallonnes, pour qu’en effet elles puissent vivre dans la dignité humaine et ne plus être considérées comme un poids mort, mais être un potentiel pour elles-mêmes et pour la Wallonie ? C’est là qu’est l’intérêt. Je dirais que l’on peut même parler de dignité humaine et de respect des personnes. J’ai même envie de dire que, collectivement, nous avons tous intérêt à ce que ces personnes soient mieux et soient prises en considération.

Je vous livre les questions des premiers concernés. « Est-ce possible de ne pas arriver à réduire la pauvreté et à sortir du sans-abrisme, et à ne pas augmenter les réponses structurelles avec autant de plans, autant de discours, autant d’intentions ? » Ce sont les questions des gens. Il faudra pouvoir aussi affronter ces questions à un moment donné, en termes d’évaluation, de ce qui est fait. « Pourquoi casser d’autres droits importants qui

provoquent plus de pauvreté, comme l'exclusion du chômage, le fonctionnement dans les CPAS, le renforcement du statut de cohabitant appliqué dans les CPAS ? » « Malgré le fait qu'il y ait autant de plans écrits de lutte contre la pauvreté, la pauvreté va augmenter et nous mettre plus en difficulté. Cela mettra aussi les acteurs et les opérateurs en difficulté ». « Pourquoi la politique du logement n'est-elle pas choisie comme le premier levier de lutte contre la pauvreté ? »

Je vous les livre parce qu'elles reviennent toujours et tout le temps. Alors, on n'a pas dit que c'était l'unique, vous l'avez entendu dans tout ce qui a été présenté, mais c'est un pilier central qui, sans celui-là, rend extrêmement difficile d'évoluer sur le reste, tant sur le plan quantitatif, mais aussi budgétaire et financier. Le logement ne doit pas ruiner les gens, sinon ceux dont on parle ne pourront jamais aller dedans et s'en sortir.

Du point de vue des gens, pour ne pas risquer d'aller jusqu'au sans-chez-soirisme, il faut des solutions dans tous les droits et de la prévention. Or, il semble que ce soit le contraire qui se passe. Ce qui est de l'ordre de la prévention est fragilisé. La prévention doit être considérée sous tous ses angles : c'est l'école qui doit réussir avec tout le monde ; c'est le terrain associatif qui doit pouvoir travailler dans des quartiers ; ce sont des maisons de jeunes qui doivent être nombreuses ; c'est l'accès à la santé, notamment à la santé de première ligne, et cetera, qui doit être présente. La prévention, c'est tout cela.

Autre remarque, nous avons l'impression que les plus riches sont plus respectés, disposent de plus de droits et qu'on leur demande peu d'être solidaires alors que nous pensons qu'ils font partie aussi du problème et de la solution. Pourquoi ? Je vous livre des propos, des questions qui sont soulevées par les personnes dans ce cadre.

Dès lors, comment arriver à ce que tous ces dispositifs souhaités – car ils sont souhaités, nous les avons souhaités, les réseaux de lutte contre la pauvreté les ont souhaités et vous les avez souhaité également – pour lesquels s'investit tout le monde ne deviennent pas, excusez-moi l'expression, des cache-sexe dès lors que beaucoup de droits fondamentaux sont affaiblis, dès lors que les acteurs associatifs et publics seraient insuffisamment soutenus pour pouvoir remplir leur mission et, dès lors, que la situation des gens se dégrade. On sait que le ministre s'y attelle et qu'il y a de la volonté d'y arriver – nous aussi –, mais l'équation n'est pas simple, dans un contexte tel que nous connaissons maintenant.

Le point suivant est : « Sans la prévention, pas de salut pour la Wallonie ». Nous le pensons fondamentalement. Pour nous, la prévention constitue la pierre angulaire de toutes les politiques sociales, mais aussi de toutes les politiques de développement sur un

territoire. Pour le réseau, la prévention s'organise à partir de champs différents, complémentaires et indissociables, et nécessite des investissements financiers publics, progressifs – si l'on n'en a pas les moyens, mais progressifs quand même et qui se remarquent – ad hoc à la hauteur d'une telle ambition.

Nous déclinons la prévention en quatre niveaux.

Le premier point de prévention, je l'ai déjà dit, mais je le réaffirme parce que c'est le plus important, ce sont des politiques structurelles, structurantes, stables, durables et robustes pour que les droits fondamentaux soient effectifs dans la vie : le logement, la mobilité, un statut, une école qui réussissent avec tout le monde, des emplois de qualité avec un salaire correct et avec des services qui permettent de s'organiser pour aller à l'emploi, des services de la petite enfance, et cetera. C'est ce que nous appelons la prévention sociale, parce que ce sont les droits qui organisent la collectivité au profit de tous, pour que l'on puisse inscrire sa vie dans la collectivité. Il suffit de réfléchir pour soi en se demandant : « Parmi ces droits, si certains sont amputés, ma vie quotidienne peut-elle s'organiser de la même façon qu'aujourd'hui ? » Souvent, on devra constater que la vie quotidienne se complique avec cette amputation des droits.

Le deuxième aspect de prévention, ce sont des politiques structurelles stables en termes de prévention collective et éducative. Dans le premier aspect de la prévention, on agit sur le structurel. C'est sociétal, et il s'agit des droits. La deuxième, c'est la prévention collective éducative ; ceci pour travailler avec des groupes sociaux qui connaissent des réalités de vie complexes, inhérentes aux conséquences d'une déficience, d'un manque de droits, à des conditions de violences institutionnelles, sociétales, intrafamiliales, physiques, et cetera. Dans ce cas, on pense à des groupes de jeunes, aux femmes, à la maltraitance, au handicap, au travail de quartier, et cetera. Il y a des endroits où il faut investir dans une politique de prévention collective et éducative, dans une présence effective, importante et intense avec les populations pour qu'elles puissent trouver un point d'appui pour évoluer dans leur vie.

Puis il y a des politiques de prévention réparatrice. Vous allez me dire que les deux mots ne vont pas ensemble. Réparer et prévenir, cela ne va pas ensemble. Pourtant, vous venez d'entendre des collègues qui vous ont parlé tout le temps de prévention réparatrice, parce qu'ils essaient de dire comment ils rattrapent les gens qui sont tombés. Toutefois, il y a des causes au fait qu'ils soient tombés. Les gens ne se sont pas dit un jour : « Je vais essayer de tomber ». Il y a une organisation sociétale qui fait qu'un jour on tombe et il peut y avoir un problème personnel qui s'ajoute sur cela. Cependant, si l'on bénéficie des droits qui ont permis une consolidation, le problème personnel se

dépasse. Certes, il vous laisse peut-être des blessures, mais il se dépasse.

Pour nous, la prévention réparatrice, ce sont tous ces lieux d'hébergement, c'est tous les collègues qui viennent de parler. Lorsque les personnes qui voient ces traumatismes arriver chez eux, ils parent au plus pressé. En effet, quand ils arrivent à avoir le temps, ils reconstruisent la totalité. Nous avons entendu des exemples cités par Coralie Buxant. Je ne vais pas en dire plus parce que c'était très éloquent.

Concernant la prévention, ce sont des politiques de prévention rebond. Le chemin de la vie n'est pas nécessairement un long fleuve tranquille. On peut commettre des fautes, des erreurs, des glissements ou des dérapages. Selon les conditions de richesse matérielle et immatérielle initiales, le rebond sera possible et plus facile. S'il n'est pas possible, le rebond ne sera pas possible et, au contraire, on verra sa vie s'enfoncer. Ainsi, la prévention rebond doit organiser des politiques spécifiques pour des personnes dans l'extrême pauvreté via une autre manière de gérer l'endettement. Par exemple, via des sorties de détention ou d'institution gérées très différemment. On doit pouvoir dire aux gens : « Laissez le passé derrière parce que vous êtes dans la reconstruction et en train de rebondir. La société a décidé que vous aviez le droit de rebondir, même sans pouvoir vous appuyer sur les droits structurels dont vous ne bénéficiez pas et dont certains autres bénéficient ».

Selon le réseau, c'est notamment autour de ces quatre axes que l'investissement doit être maximal, tant envers les opérateurs en charge du sans-abrisme – les maisons d'accueil, les abris de jour, les abris de nuit, et cetera – que dans le cadre des politiques publiques du logement, des politiques de soutien aux acteurs associatifs de proximité qui travaillent les dynamiques collectives et des politiques portant sur les transitions dans la vie. Il s'agit, par exemple, des jeunes qui passent de la minorité à la majorité et qui sortent de l'aide...

M. le Président. – Madame Mahy, vous avez déjà usé de votre temps de parole. Vous êtes passionnée et passionnante, mais il reste un intervenant après vous. Je vous remercie de conclure au plus vite.

Mme Christine Mahy, Secrétaire générale et politique du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP). – Je vais conclure en passant directement au point clé, à savoir le logement. Au-delà de tout ce qui a été dit sur le fait qu'il n'y a pas assez de logements, il y a de grandes inquiétudes par rapport au logement et notamment au logement public. Nous sommes convaincus que c'est un levier important, qu'il faut continuer à investir, qu'il ne faut pas désinvestir et qu'il ne doit pas diminuer.

Nous sommes inquiets par rapport à ce que nous avons lu, notamment dans la presse, au sujet des

logements tremplins. Pourquoi pas du logement durable dans le logement public ? Quand on dit que, dans le logement public, on pourrait faire des bails courts et des reconductions sous conditions autres que des critères de logement, comme des critères d'insertion socioprofessionnelle, cela nous pose question. De même, quand on dit que l'on pourrait utiliser des détectives privés, cela veut dire que la suspicion vis-à-vis des personnes augmente. Il nous semble au contraire que l'on devrait aller vers des pourcentages importants d'accueil des personnes sans abri, notamment dans le logement public. Je ne vais pas revenir sur la régulation du logement privé.

Il est important de saisir et de prévenir les problématiques, telles que les expulsions, le délitement familial, l'accompagnement ad hoc dans la durée nécessaire ou encore les violences faites aux femmes. Des outils sont disponibles, mais il faut des budgets et des moyens, de même qu'une confiance accordée aux populations plutôt que de la défiance.

M. le Président. – La parole est à M. Vangoethem.

M. Olivier Vangoethem, Facilitateur en prévention des inégalités du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP). – « On n'a jamais vraiment l'impression d'être installé. On reste dans l'attente du prochain problème qui va nous faire replonger ». C'est une phrase entendue dans un atelier à l'Espace Dignité de Namur. « Dès que l'on obtient un logement, on pense déjà au moment où m'on devra le quitter ». C'est une phrase entendue dans un groupe de témoins du vécu militant qui travaillent sur les contenus du Plan de lutte contre la pauvreté.

Je vais vous parler de l'histoire de José, la quarantaine, ancien militaire. Depuis cinq ans, il était à la rue. En cinq ans, il a fait le tour de tous les services pour trouver de l'aide et surtout des solutions de logement. « De l'aide ? Un combat ! Des solutions ? Un combat ! Les abris de nuit, quand on a pu y rentrer, il ne faut pas rater une nuit. Sinon, on perd sa place, quand on a eu la chance d'en trouver une, car les places sont chères ».

Tout cela est très violent. On répète à chaque fois à José : « Tu sais te débrouiller tout seul ». C'est une phrase qu'il ne peut plus entendre. Il est même obligé de quitter sa ville pour être aidé ailleurs, mais il n'a jamais de solution de logement. Les seules réponses sont : « Êtes-vous inscrit dans les logements sociaux ou dans les AIS ? » José en a fait un *burn-in* ; c'est un *burn-out*, mais, quand on est déjà dehors, c'est un *burn-in*. Tout cela est très violent. Il a même fait une cure pour se retrouver à la rue à la sortie. Encore une violence supplémentaire.

Depuis le début de l'année, José a trouvé un logement, tout seul, sans aide, mais il ne reçoit pas d'aide non plus dans le logement. Il a développé le

syndrome de la clé, il est en pleine dépression nerveuse et il est en rechute alcoolique. Tout cela est très violent. José sait qu'il est domicilié chez lui parce qu'il a eu de la visite. Il a eu la visite de l'huissier de justice qui est venu lui réclamer l'argent des dettes qu'il a contractées pendant qu'il était à la rue.

Un bourgmestre m'a dit un jour : « Les sans-abri ont des droits, mais ils ont aussi des devoirs ». Je suis un peu d'accord avec lui. Les responsables politiques ont des devoirs, dont le premier est celui de s'occuper des plus affaiblis. Je vais reprendre la phrase qui a été dite tout à l'heure : « Le sans-chez-soirisme n'est pas une fatalité ».

M. le Président. – La parole est à Mme Mahy.

Mme Christine Mahy, Secrétaire générale et politique du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP). – Nous sommes dans une période où l'on n'arrête pas de nous parler de sécurité. C'est d'ailleurs l'une des préoccupations principales de la population dans les sondages. Je pense fondamentalement que la première sécurité d'un pays, c'est de garantir à tout le monde des droits fondamentaux et essentiels, et d'avoir une traversée de la vie la plus paisible possible, qui ne crée pas de la crispation, du mal-être et donc une forme de désaffiliation à la société, qui ne mette pas en conflit le citoyen avec les outils et les appareils de la démocratie, mais qui, au contraire, lui donne les conditions d'y participer. C'est la première sécurité d'une région et d'un pays.

Il est utile de réfléchir à investir davantage dans la sécurité. On nous parle beaucoup de sécurité extérieure et de sécurité nationale – je sais que l'on parle d'un autre niveau de pouvoir, mais tout cela se tient –, mais on oublie que l'insécurité créée par la non-prévention et le nonaccès aux droits est ce qui déstabilise le plus une collectivité et une société, et qui crée le plus haut risque de dérapages à la fois démocratiques, violents et sociétaux. Dès lors, il est nécessaire d'investir dans ces champs.

M. le Président. – Je vous remercie, Madame Mahy et Monsieur Vangoethem.

Je vous propose une interruption de séance de quelques minutes, le temps que tout le monde s'installe et réfléchisse aux questions.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 11 heures 5 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 11 heures 12 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

AUDITIONS

(Suite)

Les missions et le financement des relais sociaux, des maisons d'accueil et des abris de nuit pour les personnes sans abri

(Suite)

Échange de vues

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je veux déjà vous remercier profondément d'être venus avec toute cette sincérité et avec des faits qui sont clairs. Je ne sais pas si vous suivez l'entièreté des travaux de cette Commission ; si jamais c'est le cas, vous êtes vraiment très courageux.

On a souvent ce débat, tant on estime dans cette Commission – mes collègues s'exprimeront pour eux –, à quel point la situation est grave. On voit systématiquement s'aggraver la situation, le nombre de personnes en rue, le nombre d'enfants en rue. L'aide alimentaire est un des sujets qui m'émeut, le ministre le sait bien, mais cela va bien au-delà de cela. L'aide alimentaire est en effet le dernier des filets. Si l'on en est là, ce n'est plus de l'action sociale, c'est simplement de l'aide alimentaire ; cela dit bien ce que cela veut dire. Au cœur de l'Europe, c'est intolérable.

Ainsi, on a souvent ce débat et on l'a eu notamment par rapport aux relais sociaux qui ont une mission de coordination sur le terrain que l'on trouvait structurante ; je parle pour mon groupe politique. On a pris le problème par les relais sociaux pour essayer d'attaquer la coupole, d'attaquer le problème structurant. On a eu une discussion, beaucoup d'échanges, mais on a finalement l'impression que rien ne bouge. Certes, on a eu des promesses, c'est toujours mieux que rien, de la part du ministre, mais on n'a pas d'arrêté et il n'y a dès lors pas d'annonce de pérennisation de la mesure.

Le Gouvernement nous dit : « Ce n'est pas grave, car il existe des stratégies ». Vous êtes d'ailleurs plusieurs à les avoir rappelées : celle de la lutte contre la pauvreté, celle pour la sortie du sans-abrisme et celle consacrée à l'aide aux familles monoparentales. On nous dit que le Gouvernement wallon a une stratégie, que tout est sous contrôle, que les budgets 2026 existent et que la continuité est garantie. On n'en est pas si sûr que cela et l'on s'est dit que l'on aimerait bien entendre les acteurs de terrain par rapport à cela afin de voir ce que cela donne.

À cet égard, je dois dire que tous les membres de cette Commission ont rejoint la demande. On est tous très heureux de vous entendre sur cette réalité de terrain, qui ne correspond pas exactement au discours du Gouvernement, même si vous avez tous mis en évidence

que les intentions sont là, que le travail de coordination est fait et que les constats sont unanimement partagés. Même dans vos avis écrits – je pense à ceux de la COCOREL, de l'ARCA et de l'AMA –, vous dites : « Les constats sont unanimement partagés, mais le problème est qu'il n'y a pas d'engagements budgétaires clairs, qu'il n'y a pas de calendrier et que les mécanismes qui garantissent la mise en œuvre ne sont pas là ». Vous êtes donc venu confirmer cela. C'est important qu'on l'entende toutes et tous, car ce sont les faits et la réalité du terrain. On est là pour chercher des solutions par rapport à cela et vos témoignages sont donc précieux. Je vous remercie encore pour tout ce que vous y avez mis d'humain parce que j'ai eu le nez qui piquait, alors que je pense ne pas être si éloignée que cela de la situation. C'est important que cela se fasse dans des enceintes comme celle-ci. Cette thématique n'est pas qu'une question de budget ou d'arrêts. Tous les 15 jours, nous revenons vers vous, Monsieur le Ministre, pour que vous demandiez à vos partenaires du Gouvernement de faire un geste. Ce sont des vies et c'est ce que l'on a entendu. C'est éminemment important que vous nous partagiez cela.

J'avais plein de questions, mais j'ai un peu tout changé. Ce qui est intéressant dans les auditions aussi, c'est que l'on ne perde pas vos témoignages. En conséquence, je vais donner mon interprétation de ce que j'ai entendu en quatre points qui me semblent être les points fondamentaux que vous avez tous en commun. Je voulais simplement les acter et vous permettre de réagir en me disant : « Madame Cremasco, c'est complètement faux. Vous en avez déduit des choses qui vous intéressent, mais ce n'est pas la réalité ».

La première chose que vous êtes venus nous dire, c'est que le sans-abrisme est un problème sociétal. C'est un problème de société éminemment politique et ce n'est pas un problème individuel. Il ne s'agit pas de dire aux personnes – et j'ai déjà entendu des trucs tellement durs et tellement éloignés de cela – : « Qui veut peut ». Il ne s'agit pas non plus de dire : « Ils ont des parcours de vie, mais c'est leur faute ». C'est un problème de société et vous l'avez tous mis en évidence à des degrés divers, en faisant appel à l'ensemble des politiques, qu'elles soient fédérales, qu'elles soient communales, de l'ensemble de ce qu'offre la société et les autres politiques que l'action sociale. Vous avez ouvert vraiment des champs.

Le problème est sociétal : « Vous, en tant que parlementaires, vous, en tant que Gouvernement, vous êtes responsables de cette situation ». Ce ne sont pas des situations individuelles qui doivent être résolues à des échelles individuelles. C'est un problème de société majeur qui engage une vraie transversalité parce que c'est un problème politique global. Je prends un exemple au hasard, mais quand on parle d'individualisation des droits, c'est évident qu'il y a un impact et que tout cela est lié. Ce que vous dites est fort

et si on n'y est pas sensible ici, je ne vois pas où on le sera un jour. La deuxième dimension très proche de la première, et vous l'avez aussi tous appelé, c'est de dire qu'on ne résout un problème ou on ne s'engage à le faire que si on le connaît bien.

Il y a un manque de moyens – vous avez tous insisté là-dessus – sur la connaissance de la situation. Que ce soit dans les relais sociaux, dans les maisons d'accueil ou les abris, cela demande une vraie connaissance de la situation. Dès lors, il faut mettre des moyens pour la connaître. Quand je questionne M. le Ministre sur le dénombrement, il me dit en être conscient et essayer. Connaître la réalité de la situation va bien au-delà de cela. Si l'on n'a pas encore les moyens suffisants pour le dénombrement, il faut convaincre les communes. On ne peut pas résoudre un problème qu'on ignore.

Le troisième point, je vais essayer de le résumer avec mes mots. Vous avez tous décrit une mission qui est aussi complexe que l'être humain, d'ampleur générale. Vous nous dites qu'il ne faut pas réduire cela uniquement à un champ : ce n'est pas uniquement un logement, ce n'est pas uniquement ce type d'accident de vie. Mme Buxant a donné des exemples éloquents en disant que cela se travaille dans plein de secteurs. Ici, je vais donner mon point de vue politique. Nous sommes à une heure où le grand discours de la rationalisation, de savoir ce que l'on fait, qu'il ne faut pas de doublons, il faut que ce soit très clair, il faut que l'on sache exactement ce qui se passe.

De mon point de vue, vous avez tous donné la démonstration exactement inverse en disant que l'action sociale et l'aide sociale ne se rationalisent pas comme cela. Elle émerge d'un problème de terrain qui est rencontré et complexe. Vouloir tout simplifier et dire qu'il y a « des doublons, ce n'est pas possible, on finance des trucs qui ne servent à rien ». Cela sert parce qu'aider quelqu'un – je ne sais pas pourquoi je prends cet exemple, ce n'est peut être pas le meilleur – et lui dire : « Aujourd'hui, tu as la possibilité d'acheter une tondeuse », cela fait partie de l'aide sociale et de la façon dont on peut sortir les gens de terrain.

Vouloir tout rationaliser à l'extrême, c'est typiquement ce qu'il ne faut pas faire dans l'action sociale tellement c'est divers et varié. Éliminer les doublons peut être fatal pour certaines aides, certaines ASBL et certaines actions sociales. On ne l'entend pas souvent ici. La rationalisation, c'est le mot que l'on va flouer. On fait des économies. Il n'y a pas de doublons, il n'y a pas ceci et il n'y a pas cela. Parfois, le problème est dans la nuance, dans la marge de cela. Il faut vous donner du mou. Il y a des choses qu'il ne faut pas contrôler au moindre quart d'équivalent temps plein, parce que c'est là que la solution se gagne. Encore une fois, je vous laisserai libres de critiquer mon analyse en quatre points.

Face à cela, c'est tellement complexe et on est tellement sous-financés que l'on perd un temps incroyable à aller chercher de l'argent. L'administratif – non seulement de la résolution de tous les dossiers, mais aussi de ce qui fait la justification de notre mission –, c'est *too much*. On est étouffés par cela. Il y a deux solutions : soit on met des moyens pour payer des gens qui vont le faire, soit on laisse une part d'inconnu parce que le mieux est l'ennemi du bien. C'est ce que j'essayais de dire aussi, parce que vos quatre points se rejoignent. Dans ma lecture à moi, tout est l'un dans l'autre. Cette transversalité implique une version plus globale et de lâcher du mou. Ce n'est pas : « On va aller chercher des économies dans ce qui est fondamental ». C'est ce que j'ai ressenti : l'être humain et ce qui se passe sur le terrain sont beaucoup plus complexes que cela et cette réalité doit générer une forme de tolérance. Cela nous échappe. Il ne faut pas vouloir tout contrôler, notamment ces tâches administratives qui sont surchargées. Je serai très, très heureuse de vous entendre sur cette interprétation, mais je pensais que c'étaient les quatre axes principaux qui vous rejoignent.

Je reviens sur mes questions de base directement liées. Il y en a une très pratico-pratique et vous l'avez énoncée, en particulier Mme Vanhessen, qui a été assez claire sur les mesures de financement. Le fait que vous soyez complètement acculés et que cela ne se passe pas, on en a conscience. On n'arrête pas de taper des poings sur la table et de dire qu'il faut faire quelque chose, mais on est face au même problème que vous. A minima, sachez que l'on est solidaire et je ne pense pas être la seule dans ce Parlement. Les relais sociaux, même chose. Vous n'êtes pas épargnés, malheureusement. Quelles seraient les mesures les plus urgentes du Gouvernement si vous deviez en rappeler trois ou, même une, avant la fin de l'année 2026 ? Je parle bien de l'urgentissime, ce qui doit absolument être fait. On est bien d'accord que l'urgence, votre boulot et toute la solution qui peut s'en dégager constituent une action de long terme. Dans les quatre points que j'ai mis, il y a la prévention aussi, mais elle fait partie de ce que j'ai essayé de relever.

J'ai une deuxième question générique. Il y a l'échéance de la Déclaration de Lisbonne, dont le but est de mettre fin au sans-abrisme ou au sans-chez-soirisme en 2030. On est en 2026 ; 2030, c'est demain. Au vu des chiffres qui grimpent et du nombre de gens qui sont dans des difficultés innombrables que vous avez humainement explicitées, pour vous, quels sont les verrous clés ? D'abord, est-ce que je me trompe si je vous dis que l'on n'y arrivera pas ? Dites-vous des choses telles que « Si, ne vous inquiétez pas, il y a un moyen de » ? Si oui, comment ? Quels sont les trois verrous qu'il faut absolument faire sauter là où la marge de progression serait la plus grande ? Sur quels points à mettre en évidence voudriez-vous insister ? C'est très important pour construire une politique aussi fondamentale.

J'ai identifié quelques questions particulières par rapport aux relais sociaux. Je vais commencer par la COCOREL. Vous avez parlé de simplification administrative. Je l'ai mis dans mon chapeau général. Quelles sont les mesures de simplification ou les mesures financières dont vous avez besoin pour résoudre cela ? Je pense notamment au fait d'aller chercher les financements du Fonds social européen. Soit dit en passant, je crois qu'il y a tout de même une échéance en 2027 qui va complexifier la situation. Ce n'est donc pas gagné.

Vous avez tous demandé à être consultés. La COCOREL, en particulier, a insisté sur ce point. En tant qu'écologistes, nous avons mis quelques éléments dans le panier de la création des relais sociaux et nous faisons remonter l'action du terrain. C'est pour cela que je vous pose la question précisément à vous : par rapport à la consultation, qu'elle se fasse avec le Gouvernement ou avec le Parlement, que demandez-vous ? Qu'est-ce qui n'est pas obtenu ? Que peut-on améliorer, et quelle est la marge de progression ?

Par rapport au financement facultatif et ce qui est demandé, pensez-vous que les engagements du Gouvernement, à l'heure actuelle, vont être suffisants ? Que faudrait-il en supplément ? J'imagine que vous appelez de vos vœux à ce que la situation soit pérennisée via des arrêtés. Que représente, dans votre quotidien, la mise en péril concrète de ces subventions facultatives ? Cela rejoint un peu ma question posée à tout le monde concernant les échéances de 2026, la manière dont vous allez survivre jusque-là et ce dont vous avez besoin incessamment sous peu.

Par rapport aux relais sociaux et par rapport à votre mission, vous avez bien décrit les deux piliers. Je ne suis pas en train de dire que vous êtes uniquement des coordinateurs qui relayent l'action de terrain afin de parler de celui-ci avec le Gouvernement – j'ai bien compris le pilier 2 portant sur de l'action directe. Que représentent les inondations et les sécheresses actuelles en plus par rapport à vos autres missions – puisque vous êtes notre « relais » à ce sujet ?

Au niveau des besoins spécifiques, il y avait les inondations, les canicules et les aînés. Y a-t-il des demandes supplémentaires que vous voudriez mettre en évidence par rapport à ce public et qui ne sont pas considérées à l'heure actuelle ?

Je reviens sur une problématique plus générale que j'ai déjà eu l'occasion d'aborder plusieurs fois ici, à savoir la non-couverture de l'ensemble du territoire. Votre deuxième carte en faisait état, Monsieur Hissette. Que représentent ces zones blanches ? Une sensibilité que l'on a dans ce Parlement et que vous avez mise en évidence, c'est de considérer que le problème n'est pas qu'urbain. Certes, les gros centres urbains sont les réceptacles de cela, et c'est vraiment compliqué ; mais on voit le sans-abrisme et le phénomène des sans chez-

soi s'installer dans la ruralité aussi. Il ne faudrait pas que l'on minimise ce point, notamment les relais sociaux interurbains. Vous savez à quel point cela nous est cher. J'en ai fini avec mes questions plus spécifiquement adressées à la COCOREL.

Par rapport à l'AMA et à l'ARCA, les chiffres que vous avancez sont tout de même effrayants – c'est aussi à cela que servent nos auditions : vous évoquez les 18 000 demandes formulées par rapport aux 6 000 demandes rencontrées dans les maisons d'accueil, parce que vous ne pouvez rencontrer que celles-là. Par rapport aux abris de nuit, vous mentionnez les 9 500 refus par an. On n'y est donc pas du tout. On est loin d'assumer, à l'heure actuelle, les besoins. Disposez-vous d'une estimation par rapport à ce qui serait nécessaire ? Souhaitez-vous ajouter quelque chose à ce sujet ? Vous avez déjà annoncé être dans une situation pire qu'à la corde, puisque vous remplissez moins d'un tiers des besoins ! Cela me donne le nez qui pique. On est là pour trouver des solutions et faire tout ce que l'on peut afin d'améliorer la situation.

Vous avez parlé des financements des métiers non sociaux. Pouvez-vous en dire plus à ce sujet ? Cela s'insère dans mon discours global : tout n'est pas contrôlable ; il faut laisser de la marge et de l'ampleur à la mission pour qu'elle soit prise de façon structurelle et générale. Il ne faut pas avoir une version réductrice de cette mission.

Par rapport au financement des métiers non sociaux, qu'est-ce qui manque plus particulièrement et directement ? Il s'agit ici d'un des besoins non couverts que vous avez mis en évidence. Si ma question peut servir de levier pour venir ajouter que par rapport à l'ampleur de cette mission, tel ou tel aspect n'est pas couvert, surtout n'hésitez pas.

Enfin, *last but not least*, la mission générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté m'a donné des idées. Par rapport à l'ampleur de la mission et sa transversalité, vous nous dites qu'il y a d'autres plans de lutte contre la pauvreté : la façon dont cela se cumule à toutes les échelles au niveau européen, au niveau fédéral. Sachez que nous sommes bien conscients de ce qui vient du Fédéral et qui n'est, malheureusement, pas rencontré par les communes, parce qu'elles sont exsangues, parce que ce qui arrive aussi de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et vous y avez fait écho : sans école, c'est par là que cela commence. C'est évident qu'on est en train de creuser le trou de notre point de vue et qu'il faut avoir une approche transversale.

En accord avec M. le Président et l'ensemble de la Commission, ne demanderions-nous pas une présentation de l'action fédérale en Wallonie puisqu'elle l'a été en Flandre ?

Tout ceci implique de nombreuses questions à M. le Ministre. Comme vous le savez, nous avons eu

l'occasion d'auditionner M. le Ministre au préalable. Dès lors, je lui adresserai mes questions par après.

Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté a mis en évidence un élément très important, à savoir qu'il faut apporter de la confiance à ces personnes et donc ne pas réduire le discours des gens directement concernés par la pauvreté. Au niveau de la confiance de la population, qu'est-ce qui n'est pas rencontré ? Que pourrait-on faire de mieux ? Pouvez-vous m'éclairer par rapport à l'action générale ?

Si j'avais une question, mais je ne la poserai pas au Gouvernement, mais vous pouvez critiquer aussi mon approche, c'est que le grand absent de cette politique de lutte contre le sans-abrisme et de sans-chez-soirisme, et vous en avez tous parlé, c'est encore mon point de vue politique, c'est le logement. À un moment, il faudrait aussi qu'on interroge la ministre du Logement et de voir ce qui se passe de ce côté.

Je sais que Monsieur le Ministre l'a explicité plusieurs fois. C'est évident qu'il faut être dans une approche du logement social qui couvre ce que j'ai essayé de mettre en évidence. Je ne sais plus si c'est M. Vangoethem ou Mme Mahy qui en parle parce qu'on entend des choses par rapport à l'accès aux logements sociaux. À ce niveau, ce n'est plus que le nez qui pique, c'est l'estomac qui se noue. Il y a un vrai absent par rapport au logement de mon point de vue.

Monsieur le Président, nous pourrions organiser une réunion conjointe afin d'en savoir plus sur l'action de Mme Neven à ce sujet parce qu'elle est presque autant concernée.

C'est mon dernier point transversal. Si vous avez d'autres suggestions, s'il manque des choses que vous voulez souligner ou bien si vous estimez que je dis n'importe quoi, n'hésitez pas : nous sommes là pour débattre et progresser.

M. le Président. – La parole à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Comme à notre habitude, au groupe socialiste, nous travaillerons à deux voix, si vous nous le permettez, avec ma collègue, Valérie Dejardin.

En réalité, après vous avoir entendu toutes et tous, je ne sais pas par quel bout commencer. J'avais envie de dire tellement de choses dans une introduction et, en même temps, vous avez tout dit. Comment passer après notre excellente collègue, Veronica Cremasco, qui a déjà brossé un large tableau de questions ? Je ne vais pas répéter les questions qu'elle a déjà posées.

Vous avez réussi à mettre des visages sur des chiffres et à nous parler avec beaucoup d'humanité de situations que vous vivez dans votre quotidien. Cela nous fait mal parce que nous interrogeons régulièrement nos ministres sur la politique du logement, de la santé, y

compris de la santé mentale, et de l'action sociale, mais nous avons l'impression de ne pas être sur la même planète. Nous avons l'impression de dire et de répéter les choses : « Oui, c'est bien les plans ; oui, c'est bien les stratégies ; vous écoutez le secteur ». Or, j'ai l'impression, à vous entendre, que l'on ne vous écoute pas vraiment. Il n'y a pas d'argent. Enfin si, M. le Ministre débloque des sommes d'argent, mais il les va les chercher dans d'autres poches. Ce ne sont pas des financements nouveaux, ce sont juste des financements qui proviennent d'autres enveloppes. Cela nous fait mal de vous entendre aujourd'hui, parce que nous vous rencontrons sur le terrain, vous nous dites des choses, nous posons des questions et les réponses apportées ne sont pas en adéquation avec ce que vous nous dites. Le but de ces auditions, c'était de vous entendre le dire. Vous l'avez dit avec tellement de calme – alors que nous perdons parfois le nôtre – et de précision. Nous ne sommes pas dans vos baskets. Pour nous, c'est tellement facile de dénoncer cela ici.

Aujourd'hui, j'espère que M. le Ministre a entendu, parce que, c'est Mme Cremasco ou Mme Mahy qui a parlé d'une équation. Toutes les équations ne sont pas insolubles. C'est à cela que servent les mathématiques. Ici, nous avons une ingénieure. Toutes les équations ne sont pas insolubles, et ici, ce n'est pas une équation à 1 000 inconnues. Vous avez abordé tous les problèmes. Vous avez aussi apporté les solutions, et je suis sûre que vous les donnez à qui de droit. Les solutions font partie d'une stratégie, de plans, mais sans argent, ce n'est pas possible. On nous dit sans cesse qu'il n'y en a pas. Au Parti socialiste – et je ne suis pas la seule à être de gauche –, nous savons que des solutions existent. Les propos tels que « Il suffit, il n'y a qu'à » ne font pas partie de mon vocabulaire, mais je sais que des solutions existent et nous sommes force de proposition de manière régulière avec le Parti socialiste et à travers la voix de ma cheffe de groupe.

Monsieur le Ministre, je ne vous questionnerai pas. Comme l'a dit Mme Cremasco, nous vous avons déjà questionné et nous avons cessé de le faire. J'ai posé des questions précises, Valérie De Jardin aussi. C'est le moment d'agir. Je sais que vous n'êtes pas le seul autour de la table du Gouvernement, et je vous sais profondément attentif avec le groupe Les Engagés. Vous avez fait campagne là-dessus. C'est bien d'avoir fait campagne, mais les problématiques sont là, et il va falloir vous retrousser les manches, trouver des solutions, et parler avec votre partenaire de majorité. En plus, vous avez des gouvernements miroirs. Finalement, « Il n'y a qu'à, il suffit de ». Aujourd'hui, je vous l'ai déjà dit plusieurs fois, Monsieur le Ministre, il faut parfois savoir prendre son téléphone – c'est simple. À un moment donné, il faut que tous les groupes entendent bien ce que vous avez dit.

Je n'ai pas de questions précises pour chacun et chacune. Je les livre à l'assemblée. Soit elles trouveront écho et réponse, soit nous aurons l'occasion d'en

rediscuter – comme nous en avons l'habitude –, mais c'est bien aussi de répéter les choses ici et que vous entendiez mes questions.

L'objectif de sortie du sans-abrisme d'ici 2030 vous paraît-il encore crédible au regard des moyens actuels ? On sait que vous n'avez pas encore perçu vos moyens financiers de 2026. Aujourd'hui, on est à la mi-2026 et 2030 arrive. Pensez-vous que l'on va y arriver avec les plans et les stratégies qui sont mis en place ? Il semble y avoir un décalage entre les annonces, les mots, les actes et les enveloppes budgétaires ; vous me direz si oui ou non.

Je pense vous avoir entendue, Madame Vanhessen, dire être associée aux décisions et au travail du Gouvernement. L'êtes-vous suffisamment ? Ce que vous nous dites ici, j'imagine que c'est ce que vous leur dites aussi quand vous rencontrez les membres des différents cabinets, en l'occurrence le logement et, ici, le ministre Coppieters.

On en a beaucoup parlé de prévention, pourtant on ne la travaille pas suffisamment. On ne serait pas face à des chiffres terribles, comme vous avez pu nous les donner : une femme sur trois ; 1 700 enfants dans la rue, 19 000 personnes sans chez-soi, si nos politiques – je le prends pour mon grade également – investissaient plus dans la prévention. Ce n'est pas un phénomène nouveau : la lutte contre la précarité, le sans-abrisme et la pauvreté existent depuis des siècles finalement. Qui prend le bonbon ? On n'en sait rien. On doit chacun prendre sur nous et nous demander ce que l'on a encore pu louper dans cette histoire. On ne serait pas face à ces chiffres si l'on investissait plus dans la prévention. Comment ne pas tomber dans le sans-abrisme ? Comment empêcher des ruptures de parcours ? Vous en avez parlé. Comment éviter tout cet iceberg ? Sur la première *slide*, vous disiez que ce que l'on voit représente 3 % ; j'imagine tout le reste, c'est juste horrible.

J'ai mélangé mes feuilles parce que, comme l'a dit ma collègue, vous avez un peu chamboulé tout ce que l'on voulait dire.

Par rapport au logement, il y a un ministre qui manque à la table. Peut-être aurait-elle pu envoyer quelqu'un de son cabinet si elle n'était pas disponible. C'est dommage, c'est un acte manqué, parce que, en effet, le premier droit qui ouvre tous les autres droits, c'est le logement. On a cessé de le dire depuis des dizaines d'années. Sans la politique du logement, vous pourrez faire ce que vous voulez, Monsieur le Ministre, cela n'aboutira pas à grand-chose.

On parle souvent de Housing First, de logement privé, des AIS et des CPAS. Beaucoup d'acteurs travaillent pour faire en sorte d'aider cette population à se loger, à ne pas se déloger. On en revient à la prévention. Comment peut-on améliorer les choses,

sachant qu'il y a des disparités de territoires, des zones blanches et un manque d'argent ? Je sais qu'il y a de la bonne volonté partout, mais, par exemple, quand je parle personnellement avec des personnes qui ont des logements à mettre en location, elles me disent préférer les mettre en logement privé. Je leur parle des AIS et de toute cette structure extraordinaire – avec des balises et des protections – qui entoure le propriétaire, qui devrait avoir moins peur de le louer en AIS qu'en location privée. Cependant, ils disent que c'est trop compliqué, en raison de la paperasse administrative. La simplification, la grille des loyers ; il y a certainement quelque chose sur lequel on pourrait travailler. La confiance peut être là, car il y a une association énorme et des choses qui peuvent être mises en place pour protéger le propriétaire. Malgré cela, on me dit : « Non, pas en AIS ». Je voudrais avoir votre vision là-dessus.

Certains acteurs craignent par ailleurs que les postes de capteur de logements puissent disparaître au vu de la réforme envisagée sur les pôles Logement. Comment la réforme des pôles Logement va-t-elle impacter vos structures à toutes et à tous ainsi que le travail en réseau qui existe déjà et qui est fondamental, notamment au sein des relais sociaux avec les SLSP et les AIS ? C'était pour le logement.

Mme Cremasco a évoqué toutes les décisions qui sont prises ici, mais aussi celles qui sont prises à un autre niveau de pouvoir – le Fédéral, la Fédération Wallonie-Bruxelles –, notamment avec les minerval, et tout ce que cela implique, notamment cette loi de la honte, qui a été votée il y a quelques jours, en matière de pensions. D'ailleurs, parlons des exclusions du chômage, des visites domiciliaires, de toutes ces lois de la honte et de l'individualisation des droits. La liste est longue comme un bras. Toutes ces décisions sont prises ailleurs, mais ont un impact sur la précarité des gens.

Par exemple, si l'on prend simplement l'impact de la problématique chômage – cela fait plusieurs mois maintenant et il y a eu plusieurs vagues, il y aura encore une en juillet –, vous êtes-vous déjà retrouvés face à des publics qui sont sur un point de bascule ? Là, on est au stade de la prévention. Comment fait-on pour qu'ils ne basculent pas ? Je sais que nos CPAS, nos assistants sociaux et nos conseils de l'action sociale sont sur la balle et qu'ils font tout pour protéger cette population qui est grandissante et qui ne trouve pas d'écho. J'ai un peu peur que cette dernière vague ne soit la vague de trop et que vous ayez alors un impact sur vos missions premières. Je ne sais pas s'il y a déjà un impact aujourd'hui, mais cela ne saurait tarder.

On a beaucoup parlé de santé mentale. Précarité et santé mentale sont indissociables, vous l'avez dit. Je vous remercie de le rappeler. On a commencé nos auditions en santé mentale pour aider le ministre à y voir clair. Je vous remercie d'en avoir parlé et d'avoir rappelé à quel point la santé mentale, les addictions, cela fait partie de votre quotidien. Finalement, ces

services, selon vous, notamment vis-à-vis de la mise en réseau, vous semblent-ils efficaces ? Doit-on faire en sorte que cela se passe mieux ? Doit-on enlever des freins ?

En outre, j'ai envie de vous parler de la politique des personnes LGBTQIA+, car M. le Ministre y est très attentif, et je me réjouis que mes collègues ici le soient également. On a notamment pu travailler ensemble, il y a 15 jours, une proposition de résolution sur la lutte contre les guets-apens. Sachez que vous êtes dans une assemblée de parlementaires assez attentifs à la population et aux personnes LGBTQIA+. À l'occasion de cette Journée internationale de lutte contre l'homophobie, il y a quelques jours, c'est l'AMA qui a rappelé que 11 % des personnes LGBTQIA+ déclarent avoir connu des épisodes de sans-abrisme. Face au regain d'homophobie dans notre société ces derniers mois, assistez-vous à une croissance de demandes de personnes chez nous en Wallonie ?

Le refuge Ihsane Jarfi, que tout le monde connaît, est situé en province de Liège et propose des hébergements d'urgence à des personnes LGBTQIA+, de 18 à 25 ans, qui se retrouvent sans logement à la suite d'une rupture avec leur milieu familial et social causée par de l'homophobie, de la transphobie ou à la suite d'une incompréhension. Ce sont des jeunes qui sont en souffrance. C'est toutefois la seule structure d'accueil en Wallonie. Cette merveilleuse structure ne sait pas absorber toutes les demandes.

J'imagine que, à un moment, vous avez des demandes de logement et de prise en charge. Comment peut-on faire évoluer ce dispositif ? Comment êtes-vous confrontés à cela ? Quels sont les freins que vous observez ? Je sais que vous êtes particulièrement attentifs et attentives à l'ensemble de ces personnes. Se dire qu'en Wallonie, une seule structure offre un accueil, c'est trop peu et c'est une structure qui fonctionne bien, c'est une structure qui a été soutenue et elle l'est toujours, mais aujourd'hui, on ne sait pas faire plus et l'on ne sait pas augmenter les murs de cette structure.

Vous avez parlé d'une personne dont j'ai oublié le prénom – nous nous posions la question tout à l'heure avec ma collègue, Valérie Dejardin, qui vous parlera de la ruralité –, mais je voudrais parler de l'accueil des animaux avec vous. On essaie évidemment de trouver des structures et des solutions d'accueil pour les personnes sans abri avec leur animal de compagnie. C'est un frein, on le sait, et on n'arrive pas à comprendre. Par exemple, l'abri de nuit à Seraing fonctionne très bien, avec une directrice, Laetitia Di Maira, elle se voue corps et âme à ses équipes exceptionnelles, et j'ai souvent l'habitude de les voir et de travailler avec eux, de les rencontrer et de les entendre. En effet, quand j'évoque avec ces personnes la problématique du chien, eux, à Seraing, ils ont un espace pour les chiens. Ils ont entendu qu'il faut aider ces personnes et ils ne veulent pas venir avec leur chien.

On me dit – je l’ai souvent entendu, quand je rencontre des personnes qui travaillent vraiment sur le terrain – : « Ils prennent des chiens pour ne pas être abrités en abris de nuit ». Je voudrais des explications à cela et vous entendre : soit on tord le cou à un canard, soit on tourne en rond. Est-il vrai qu’ils prennent des chiens pour ne pas être en abri ? Je n’arrive pas à comprendre, alors qu’il y a des structures d’accueil avec des chiens.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Mesdames et Messieurs, je me joins aux remerciements de ma collègue, Mme Roberty, pour la qualité des exposés. Je vous avoue que, quand je vous entends, je suis à chaque fois bouleversée par les difficultés du secteur et surtout par le fait que, derrière ces difficultés, il y a des êtres humains sont en souffrance auxquels les pouvoirs publics n’arrivent pas à apporter de solutions.

Je voudrais partager avec vous ma première confrontation avec le sans-abrisme parce qu’elle m’a marquée et m’a amenée à porter les combats que je mène aujourd’hui. Je viens d’une petite commune et, avant d’aller à l’université, je ne connaissais pas le sans-abrisme. Quand je suis montée à l’université – comme on dit chez nous –, place du Vingt-Août et place Saint-Paul, tous les jours, quand je passais, un monsieur dormait sur un banc, ce qui m’a perturbée. Un jour, je suis allée le trouver. Il m’a expliqué qu’il s’appelait Olivier et qu’il avait une vie tout à fait normale : il travaillait, il avait une femme et trois enfants. Malheureusement il avait perdu son travail et il avait commencé à boire. Sa femme est partie avec les enfants, et il s’est retrouvé en moins de six mois dans la rue. J’avais 18 ans – je suis toujours idéaliste, mais je l’étais encore plus –, je faisais des études d’histoire, et la vie pour moi était belle, mais cela m’a marquée et façonnée.

Ce qui me perturbe encore plus aujourd’hui, c’est que, 26 ans après, des « Olivier », on en a de plus en plus dans les rues. Ils ne sont plus seulement en ville, ils sont dans les petites communes, dans la ruralité. Ils sont devenus des Olivier avec des petits Olivier. Honnêtement, c’est assez interpellant le fait que cela peut vous tomber dessus à n’importe quel moment de la vie. C’est quelque chose qui me fait avancer et qui reste dans un coin de la tête.

Mme Roberty a dit que j’allais vous parler de la ruralité. M. Hissette en a un peu parlé en expliquant comment on adapte les processus des milieux urbains à la ruralité, notamment par rapport aux équipes mobiles. On le sait aussi, le sans-abrisme augmente au niveau de la ruralité. Pensez-vous que, dans les politiques mises en place et dans vos actions, les territoires ruraux sont assez pris en compte ? C’est une première question globale. Sinon, que faudrait-il mettre en place ?

Je viens de l’arrondissement de Verviers, les services sont à Verviers ; j’habite la commune de Limbourg et je

me rends bien compte que les services sont déjà surchargés. Ils ne savent évidemment pas travailler sur un territoire beaucoup plus étendu.

Je voudrais ensuite venir sur le financement, le personnel et les aides alimentaires. Comme ma collègue l’a dit, c’est quelque chose qui nous tient à cœur. Au niveau des subventions, vous avez dit, Madame Buxant, que les services qui accueillent la précarité sont aujourd’hui précarisés. Madame Vanhessen, vous avez également dit : « Le financement est aujourd’hui insignifiant, instable et indigne de la réalité et cela ne peut pas être une variable budgétaire ». Je vous rejoins. J’en reviens à mes questions, puisque le but, comme l’a dit M. Hissette, est de pouvoir mener une politique durable. On a parlé du fait que, pour mener une politique durable, il fallait des moyens stables, des moyens structurels, ce qui n’est pas le cas encore aujourd’hui. Pouvez-vous nous dire, chacun dans votre domaine, quelle est la part de moyens structurels par rapport aux appels à projets ?

Pourriez-vous également nous dire – et vous en avez déjà un peu parlé – si vous avez dû renoncer à des projets et, si oui, à quels projets faute de moyens structurels ?

Monsieur Hissette, nous avons été informés que, au sein du pôle de relogement d’un relais social, l’équipe a été amputée de 50 % cette année à la suite d’arrêt de subventions facultatives ; ce sont sept équivalents temps plein, d’après nos informations. Pouvez-vous nous dire la situation précise au niveau des différents relais sociaux ?

Je voudrais revenir sur deux autres formes de financement, les APE et le FSE. Comment voyez-vous de votre côté la réforme APE ? Combien d’équivalents temps plein cela représente-t-il pour vos secteurs ? Avez-vous déjà été consultés par le Gouvernement par rapport à cette réforme ? Sinon, je suppose que vous êtes en demande d’être consultés. Avez-vous déjà une stratégie et des arguments par rapport à cela ? C’est quelque chose qui nous tracasse au niveau du groupe socialiste. Par rapport à la programmation FSE, avez-vous aussi, à votre niveau, des informations en sachant qu’il pourrait y avoir une réduction, voire un arrêt des moyens ? Quelles en seraient les conséquences sur vos structures respectives ?

Au niveau du personnel, vous avez déjà beaucoup répondu aux questions. Madame Buxant, vous avez parlé d’épuisement, de turnover, de recrutement difficile. Là, je me tourne plus vers M. le Ministre : pourriez-vous tenir compte de la possibilité d’ouvrir le subventionnement du personnel à d’autres métiers que les métiers sociaux, comme cela a été évoqué ?

Monsieur Hissette, vous avez également parlé de services saturés. Vous avez répondu à ma question.

J'en avais une dernière. Vu la perte de moyens, pouvez-vous nous dire comment cela s'est traduit dans vos équipes au niveau des équivalents temps plein, mais aussi au niveau de la pression psychologique et des réactions des collègues restants ? De manière globale, les travailleurs sociaux ont beaucoup de pression sur les épaules, avec des demandes qui s'accroissent, des réponses qu'ils ne peuvent donner. Par rapport au bien-être des équipes, quelle a été la réaction ? Que peut-on mettre en place pour pallier ces manquements d'équivalents temps plein ?

Enfin, on sait que les services d'aide alimentaire sont dans une crise assez impressionnante. Une campagne a été lancée : #FrigoVide. C'est assez interpellant aujourd'hui, en sachant que des mesures sont en train d'être prises à différents niveaux de pouvoir et que cela ne pourra que s'accroître. Je voudrais revenir aux relais sociaux de Mons et Verviers – je connais bien Verviers – qui organisent ces services d'aide alimentaire. Pouvez-vous nous dire aujourd'hui quelles sont les difficultés concrètes rencontrées ? Quelles pourraient être les solutions ? Disposez-vous d'un soutien fédéral ou wallon ? Quand ce n'est pas fait directement par les réseaux sociaux, cela peut également être fait via des partenariats avec des associations. Avez-vous des retours de ces associations ? On le voit dans la presse. J'en rencontre de façon assez importante, Mme Roberty aussi. On sait que c'est compliqué, mais avez-vous des retours concrets des problématiques et des propositions de solutions ?

Madame Mahy, au sein du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, avez-vous un retour d'une demande accrue par rapport à cette aide alimentaire ? Y a-t-il des produits plus demandés qui sont absents ?

J'ai un regard particulier par rapport aux inondations qui ont précarisé fortement certains endroits, dont la vallée de la Vesdre. Pour essayer d'anticiper, on l'a vu encore ce week-end, il y a eu de nombreuses intempéries. Votre secteur est-il assez associé à la politique de crise et de gestion de crise pendant la crise, mais aussi après ? C'est une question que je me pose également en tant que citoyenne et socialiste, mais aussi en tant que bourgmestre.

Madame Vanhessen, votre image est belle. Actuellement, pour la stratégie du sans-abrisme, Monsieur le Ministre, je ne dis pas que vous ne faites rien. Vous y êtes attentif et c'est compliqué à mettre en place. Vous l'avez dit, sans carburant actuellement, ce n'est pas possible d'avancer. Le carburant coûte de plus en plus cher, c'est compliqué.

On voudrait que cette stratégie ne soit pas un slogan, mais une stratégie, une trajectoire soutenue par l'ensemble des membres du Gouvernement. Cela doit être transversal. On regrette que ces réunions ne soient pas conjointes avec la Commission du logement.

Monsieur le Ministre, comme vous êtes tout seul, tous nos espoirs reposent sur vous. Nous serons soutenant à toute stratégie qui permettra aux acteurs ici présents de mettre en œuvre un plan pour aider ces personnes et soulager le personnel.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Mathilde Vandorpe (Les Engagés). – Je vous remercie, chacun et à chacune, pour vos présentations et vos interventions. Même si nous sommes en lien avec le réseau local et nos contacts plus proches, il est toujours important d'avoir une vision un peu plus large sur des réalités parfois différentes d'une commune ou d'un arrondissement à l'autre.

J'entends que Mme Dejardin mise beaucoup sur le ministre Coppieters, ici présent. J'entends aussi – je voulais commencer par là, et Mme Vanhessen l'a notamment souligné – que toute la stratégie, le plan stratégique ont bien été coconstruits et travaillés en concertation. Vous soulignez positivement cet aspect. C'est seulement en fonctionnant ensemble, avec une vision commune qu'on pourra arriver à faire avancer la réflexion, mais aussi l'action au sein de notre société et de la Wallonie.

C'est clair que l'on peut toujours déplorer que ce ne soit pas assez quand on voit les défis auxquels on est confrontés. Le choix politique posé par le ministre rejoint en partie ce que vous disiez, à savoir constater notamment l'instabilité des financements historiques, pas uniquement sous la législature précédente, mais déjà avant. On doit chacun prendre notre part.

Il est vrai que sous la législature passée, la ministre a eu l'occasion de profiter de l'impulsion et des financements du PRW qui ont été une superbe opportunité, il ne faut pas le nier. Elle a su les mettre au profit de ceux qui en avaient le plus besoin. Cependant, il faut avoir en tête que ce n'étaient pas des budgets pérennes.

Le ministre fait ce qu'il peut avec ce qu'il a. Il a réussi là où, il y a quelques années, les abris de nuit, c'était 4 000 euros par place. Entre les deux, avec les financements, c'est devenu une masse exceptionnelle. Il a réussi à obtenir les budgets pour garantir 8 000 euros par place. Ce n'est pas négligeable. C'est important de le souligner.

Au niveau des relais sociaux, il y a eu des refinancements assez importants. Les relais santé et les relais intercommunaux étaient clairement sous-financés. Il y a eu des avancées, notamment l'augmentation du mi-temps au sein des relais sociaux urbains. On a également dû faire face à ce financement fédéral pour le plan Grand Froid qui a été repris, avec toutes les responsabilités que cela engendre, par la Région wallonne. Le renouvellement du financement Housing First, on sait que c'est un point important. Je reviendrai sur l'aspect logement par la suite.

Clairement, dans la stratégie du ministre, en tout cas dans la présentation qu'il nous en a faite – je pense que l'on peut tous soutenir cet aspect –, il y a cette volonté d'arriver à des financements pérennes. C'est parfois mieux d'avoir un peu moins, mais au moins d'être sûr de l'avoir, plutôt que de devoir en effet rentrer à nouveau des dossiers chaque année et de passer un temps fou au niveau du personnel à ce travail plutôt qu'au travail de terrain.

Je crois vraiment que ce premier point de constater l'instabilité des financements historiques et de constater que ces refinancements reposaient sur une enveloppe assez exceptionnelle a apporté quand même une vision de pérennité en termes de financement. Malgré le cadre budgétaire et certains pots cassés hérités, les Engagés ont vraiment essayé de donner, au travers de M. le Ministre, un fil rouge avec ces axes de la stratégie construite avec vous, avec des refinancements ciblés qui sont clairement, selon nous, indispensables, mais en restant dans cette volonté d'avoir des financements que l'on peut assumer. Il ne s'agit pas de faire croire que l'on peut tout à coup amener des enveloppes exceptionnelles alors que, l'année suivante, on n'est plus dans la même situation financière. C'était le premier point que je voulais souligner.

On en parle régulièrement en abordant la santé mentale, mais je voulais amener cette vision en silos où chacun fonctionne avec son travail, ses responsabilités, son cadre juridique et réglementaire et où, même si la bonne volonté est là, il n'a pas toujours la capacité de pouvoir transgresser ces silos pour travailler ensemble. Je ne sais plus qui parmi vous a dit que, si l'on a une personne qui a des contacts et un réseau, cela marche bien. Puis, le jour où cette personne n'est plus là, paf, on repart à zéro. Il y a donc vraiment cette réflexion d'essayer de casser ces silos afin de pouvoir travailler ensemble dans toutes nos politiques, notamment en santé mentale.

Comment peut-on fonctionner pour essayer de casser ces silos ? Quand on en a parlé – désolée de faire le lien – avec la santé mentale, il disait vouloir rajouter des endroits de concertation, mais que cela pouvait parfois faire doublon et que cela se rajouterait à des choses qui existent. On se voit déjà avec les mêmes acteurs, et cela manque d'efficacité. Comment essayer de travailler davantage en synergie que les concertations ou les échanges individuels que vous pouvez avoir de par votre relais et votre maîtrise du réseau dans votre commune, dans votre région ou dans vos capacités ?

Comment peut-on essayer de dépasser ce fonctionnement par silos ? Je parlais du lien avec la santé mentale. L'un des intervenants sur la santé mentale avait remis en avant cette pyramide de Maslow. On en revient une nouvelle fois à cette importance de l'aspect logement. Je rejoins ma collègue Veronica Cremasco sur l'importance du travail au niveau du logement public à tous points de vue, c'est-à-dire au

niveau logement bâti en tant que tel, mais également au niveau de tout le travail qui est effectué par les accompagnateurs sociaux au sein des sociétés de logement et tous ces partenariats qui existent aujourd'hui sur le terrain entre des relais sociaux et des sociétés de logement qui permettent de mettre des logements à disposition avec un réel accompagnement, avec le bail glissant, et cetera. Je trouve que ce sont des choses qui sont hyper importantes à souligner, que l'on doit pouvoir encore développer et sur lesquelles il faut pouvoir travailler. En effet, il faut développer ces conventions et développer ce système de bail qui permet vraiment un accompagnement social et humain sur l'ensemble du travail.

Je me faisais une réflexion à propos des chiffres, à savoir les 18 000 refus, et l'objectivation de ceux-ci puisque nous savons que des personnes s'inscrivent à plusieurs endroits. Au niveau des sociétés de logement, depuis plusieurs années, un système d'inscription unique a été mis en place. On s'inscrit à Binche et, s'il y a une solution de logement à Mouscron, on est sur la même liste. C'est une seule inscription, une seule porte d'entrée, tout comme dans la vision que je soutiens au niveau du futur des logements sociaux. C'est cette vraie vision de guichet unique. Si on pose toutes ces questions – êtes-vous inscrit à la société de logement, êtes-vous inscrit à l' AIS, il y a aussi des logements communaux, vous pouvez aller vous inscrire aux logements communaux, êtes-vous allé au CPAS pour demander votre attestation de sans-abri – c'est une catastrophe pour les personnes qui n'auraient besoin que d'une porte d'entrée et d'une personne à qui elles ne doivent pas raconter dix fois leur histoire pour pouvoir obtenir les documents et l'inscription nécessaires.

En termes de simplification administrative, mais aussi en termes d'objectivation du nombre de demandes et de solutions apportées, l'idée d'une inscription unique – ou de plus de lien entre les différentes structures où il y a des inscriptions pour pouvoir réellement objectiver – est-elle envisageable ou possible ? Est-ce une bonne idée ou suis-je en train de me tromper complètement ? Quand on en parlait tout à l'heure, je me suis dit : « Pourquoi ne ferait-on pas ainsi ? », mais vous êtes sur le terrain ; c'est à vous de me dire s'il y a lieu de travailler à un point dans cette vision.

En termes de priorités dans les actions, on a cette augmentation budgétaire au niveau des relais sociaux avec, je pense, une véritable volonté du ministre de mettre les moyens dans ce zéro sans-abrisme. Vu l'ampleur des projets à mener et le budget que l'on vous apporte, comment allez-vous prioriser ? On sait que les montants ne sont jamais suffisants, mais vous avez une enveloppe supplémentaire. Comment allez-vous l'utiliser pour pallier les difficultés auxquelles vous êtes confrontés ?

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Tout d’abord, je vous remercie pour vos témoignages qui reflètent la réalité de terrain. Je vais m’arrêter sur la phrase de Mme Vanhessen. Vous dites que le Gouvernement prétend combattre ce qu’il produit, et que cela va certainement s’accroître avec les différentes réformes budgétaires annoncées au niveau fédéral et au niveau régional. Quand je vous entends, je vois bien qu’il y a de la bonne volonté, du travail, mais pas assez de moyens et un carnage social qui ne cesse de s’agrandir. Pour moi, c’est un peu comme si l’on versait de l’eau sur du sable. C’est bien, mais ce n’est pas assez. Il y a trop de demandes et trop de besoins. Les chiffres que nous avons entendus sont interpellants et très loin de la Déclaration de Lisbonne. Il me semble que l’on fait beaucoup de choses, mais, comme vous le dites, le Gouvernement est en train de préparer une casse sociale.

Beaucoup de choses ont été dites, mais je vais revenir sur des questions qui n’ont pas encore été abordées. Je reviens à ma petite ville de Liège. Beaucoup de citoyens ont le sentiment que la ville absorbe aussi les personnes en difficulté sociale venant d’autres communes, comme Verviers ou Huy. Je voulais avoir votre avis là-dessus. Pouvez-vous confirmer cela ou pas ? Comment mieux répartir les moyens d’accueil et d’accompagnement sur l’ensemble du territoire wallon ?

Il y a aussi une méthode qui me met très mal à l’aise et que je trouve même cruelle, c’est d’accorder un abri de nuit selon la couleur d’une bille piochée – jaune ou verte. J’aimerais bien savoir s’il y a moyen de changer cette méthode. Faire comprendre que c’est le sort qui a décidé de voir la personne à l’abri ou dehors, c’est vraiment cruel. Je suis revenue deux ou trois fois avec la même question ici en commission, mais c’est quelque chose que je n’arrive pas du tout à accepter. J’y reviendrai encore. Que peut-on faire pour changer cette méthode ?

Je veux aussi revenir sur la fermeture de la salle de consommation à moindre risque à Liège, sans réelle alternative. Selon vous, cela a-t-il fait croître le nombre de sans-abri à Liège ?

Par ailleurs, quand on parle de personnes sans abri, il y a un mot qui revient constamment. Comme vous l’avez dit, Monsieur Hissette, vous rendez visible ce qui est invisible. Je l’ai aussi entendu aussi plusieurs fois de la part de gens que l’on salue. C’est donc vraiment un point essentiel pour aider les gens. Comment créer du lien humain, de la dignité et de l’entraide ? Partagez-vous le sentiment qu’il y a aujourd’hui moins de solidarité, même entre les personnes qui sont dans la rue ?

Vous avez aussi parlé de l’accumulation des ruptures. Effectivement, désormais, des personnes issues des classes moyennes demandent de l’aide,

dorment dans leur voiture, basculent dans une grande précarité et vivent – je crois que c’est Mme Mahy qui l’a dit – avec la boule au ventre. Personne n’est à l’abri d’une rupture, d’une séparation, d’une perte d’emploi, de la hausse des loyers... Ces nouvelles formes de pauvreté touchent désormais des publics auparavant considérés comme protégés ; ces personnes sont-elles aussi intégrées dans les différents plans et dans les statistiques ? Comme vous le savez, on ressort toujours des chiffres, mais si les statistiques sont erronées, toute l’analyse est approximative.

De plus, de nombreux jeunes ne souhaitent pas être propriétaires et risquent donc, lorsqu’ils seront pensionnés, de se retrouver avec une pension rabotée. Comment ces personnes auront-elles accès à une maison de repos aux prix inabornables ? Avez-vous des pistes de solution à ce sujet ?

Avec les coupes budgétaires annoncées, comment garder votre motivation et lutter contre le fatalisme ? J’ai entendu que les acteurs de terrain eux-mêmes souffrent de précarité. Comment peuvent-ils aider d’autres personnes ? Monsieur le Ministre, vous avez ici des pistes pour soutenir le personnel et les acteurs de terrain, d’abord en termes d’effectifs, mais aussi de santé mentale. C’est important. J’entends aussi qu’il manque des subsides pour les ouvriers ; vous avez ici toutes des pistes pour soutenir le terrain. La Commission sert aussi à interpellier à ce niveau.

D’après un témoignage que j’ai reçu il y a quelque temps, certaines personnes choisissent volontairement de retourner en prison simplement pour avoir un toit, une douche ou un repas. C’est aussi un échec des politiques de réinsertion. Ce point est-il aussi pris en considération dans vos plans ? Par ailleurs, dans certains accueils de jour, une personne qui vient seulement deux heures pour prendre une douche ou boire un café est comptabilisée comme une journée d’accueil dans les statistiques. Je voulais savoir si c’était vrai, car, là aussi, cela fausserait le calcul. De plus, cela ne risque-t-il pas de donner une image faussée susceptible de priver certains organismes de subsides ? J’entends d’ailleurs qu’en l’occurrence, vous n’avez même pas reçu la totalité des subsides attendus.

Il existe encore des périodes où l’accès aux abris ou à certaines structures devient très compliqué, notamment en dehors des périodes hivernales et scolaires. Ce point a-t-il également fait l’objet d’une attention ? Avez-vous des pistes à ce sujet ?

J’aimerais encore aborder la question des familles précaires. Sachant que les repas scolaires sont maintenant payants, de même que les fournitures et certaines activités, et que les enfants sont poussés à aller travailler, que pensez-vous de cette mesure ? Selon moi, la place d’un enfant, même âgé de 15 ans, est à l’école. Il doit grandir et avoir des loisirs, pas aller travailler, qui

plus est en prenant la place d'autres travailleurs. Je voudrais donc avoir votre avis là-dessus.

Pour conclure, on est tous d'accord pour dire qu'une des clés essentielles est le logement abordable et disponible, c'est-à-dire du logement public. Ce sont aussi des choix politiques que de sacrifier des budgets de la santé et de l'action sociale au détriment d'autres choix politiques. Là aussi, je crois que nous tous, membres de la Commission de la santé, devons défendre ces budgets et exiger qu'ils restent affectés à la santé. Ils sont faits pour cela et pas pour d'autres projets.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Je remercie tous les intervenants pour leurs exposés qui ont en commun un fil conducteur interpellant, c'est-à-dire le manque de moyens et les conséquences des mesures prises par les Gouvernements actuels.

Les relais sociaux sont aussi en première ligne face à l'explosion de la pauvreté, des expulsions, des ruptures familiales, des problèmes de santé mentale et des situations de rue. Sur le terrain, avez-vous le sentiment que les moyens actuels permettent réellement de répondre à l'augmentation des besoins ? Concrètement, quelles missions les relais sociaux ne parviennent-ils plus à assurer correctement, faute de financements suffisants ?

Ils ont une mission essentielle de coordination entre les acteurs – CPAS, maisons d'accueil, abris de nuit, services de santé, associations, communes –, mais coordonner sans solution disponible peut vite devenir une mission impossible. Comment vivez-vous cette contradiction entre, d'un côté, une demande politique de coordination et, de l'autre, un manque structurel de places, de logements accessibles, de personnels et de dispositifs de sortie de rue ? Les relais sociaux deviennent-ils parfois les gestionnaires de la pénurie plutôt que les outils d'une politique ambitieuse contre le sans-abrisme ? On parle beaucoup d'urgence sociale, mais la vraie question reste celle de la sortie durable du sans-abrisme.

Aujourd'hui, les personnes passent parfois d'un abri de nuit à une maison d'accueil, puis retournent à la rue, faute de logement abordable. Vous avez d'ailleurs parlé de bulle spéculative. Quel regard portez-vous sur l'articulation entre les relais sociaux et les politiques du logement ? Par exemple, la Wallonie investit-elle suffisamment dans des solutions types Housing First, logement de transit, logement public et accompagnement social durable ? Les maisons d'accueil jouent un rôle fondamental pour les personnes sans abri, les femmes victimes de violences, les familles, les jeunes en rupture ou les personnes précarisées. De nombreux services alertent sur une saturation permanente.

Pouvez-vous nous dire quelle est aujourd'hui la réalité des refus d'accueil, faute de places ? Qui sont les publics qui se retrouvent le plus souvent sans solution ? Comment les équipes vivent-elles le fait de devoir choisir entre des situations toutes urgentes, simplement parce que les pouvoirs publics ne financent pas assez de places et d'accompagnements ? Elles ne sont pas seulement les lieux d'hébergement ; elles assurent aussi un accompagnement social, administratif, psychologique et, parfois, juridique souvent très lourd. Le financement actuel reconnaît-il réellement cette complexité du travail ? Les normes d'encadrement permettent-elles un accompagnement digne et individualisé ?

Pouvez-vous nous expliquer les conséquences concrètes du sous-financement sur les travailleurs et travailleuses : surcharge, épuisement, difficultés à recruter, recours au temps partiel ou à des financements précaires ? On voit aussi de plus en plus de familles, de mères seules, de femmes victimes de violences et d'enfants confrontés à l'absence de logement et aussi d'isolement. Je vous ai entendu parler de 35 % d'enfants qui ont recours à vos services. C'est énorme. C'est particulièrement choquant dans une Région où le droit au logement devrait être garanti. Quelle est l'évolution de ce public dans vos services ? Les dispositifs actuels sont-ils adaptés à l'accueil des enfants et des familles, notamment en matière de scolarité et de santé mentale, de stabilité et d'intimité ?

Quelles mesures urgentes recommandez-vous pour éviter que des enfants grandissent dans l'instabilité de l'hébergement d'urgence ? Vos services accueillent des personnes qui cumulent souvent plusieurs difficultés : absence de logement, problèmes de santé, assuétudes, isolement, perte de revenus, parcours institutionnels lourds. Constatez-vous une aggravation des situations ces dernières années ? Les profils accueillis nécessitent-ils aujourd'hui un accompagnement plus long, plus spécialisé et plus intensif qu'auparavant ? Les moyens accordés par la Région ont-ils été adaptés à cette évolution ou les services doivent-ils absorber seuls cette complexité croissante ?

Des difficultés sont souvent dénoncées, c'est notamment l'allongement des séjours en hébergement, non pas parce que les personnes n'avancent pas, mais parce qu'il n'y a pas de logements disponibles à la sortie. Est-ce aussi votre constat ? Dans quelle mesure la crise du logement bloque-t-elle les places dans les services d'accueil et d'hébergement ? Des personnes prêtes à quitter une structure restent-elles hébergées, faute de logements abordables, empêchant ainsi d'autres personnes d'entrer ? Vous avez parlé de 18 000 refus par an. Comment sortir de ce cercle vicieux ?

On a parfois l'impression que les politiques publiques maintiennent les services dans une logique d'urgence permanente. On finance pour éviter le pire, mais pas assez pour stabiliser les personnes et prévenir

les ruptures. Cette analyse correspond-elle à votre vécu de terrain ? Quelle politique de prévention devrait être renforcée pour éviter que les personnes basculent vers la rue : prévention des expulsions, médiation avec les propriétaires, accompagnement budgétaire, santé mentale, aide aux jeunes sortant d'institutions ?

Où voyez-vous les plus grands manques aujourd'hui ? On va dire que le sans-abrisme est souvent présenté comme une fatalité ou comme le résultat de parcours individuels compliqués. Au PTB, nous pensons qu'il est aussi le produit de choix politiques : loyers trop chers, manque de logements publics, revenus insuffisants, expulsions, factures d'énergie impayables.

Partagez-vous cette analyse sur base de votre travail avec les personnes concernées ? Quelles sont les décisions politiques qui fabriquent ou aggravent le sans-abrisme en Wallonie et quelles mesures structurelles devraient être prises en priorité ? Les politiques de lutte contre le sans-abrisme sont souvent pensées sans les personnes qui subissent la pauvreté, la rue ou l'hébergement d'urgence. Comment garantir que leurs paroles ne soient pas seulement consultées, mais réellement prises en compte dans les décisions ? Que disent les personnes concernées aujourd'hui des dispositifs existants ? Abris de nuit, maisons d'accueil, CPAS, contrôles administratifs, conditions d'accès aux droits, quels sont les obstacles les plus violents ou les plus humiliants qu'elles rencontrent dans leur parcours ?

Vous travaillez aussi sur les enjeux liés au logement, à l'énergie, à l'eau. On sait que beaucoup de ménages accumulent parfois quelques factures impayées ou ont un ou deux loyers de retard et risquent de perdre leur logement.

Constatez-vous un lien direct entre la hausse du coût de la vie, les factures d'énergie, les loyers et l'augmentation des situations de sans-abrisme ou de mal-logement ? Quelles mesures immédiates recommandez-vous pour empêcher les expulsions, garantir l'accès à l'eau et à l'énergie et faire du logement un droit effectif plutôt qu'un marché qui exclut les plus pauvres ?

Je vous remercie pour les témoignages. J'ai bien entendu celui du militaire qui s'est retrouvé à la rue après autant d'années de travail. On a vu il n'y a pas longtemps, dans ma région, à Charleroi, un ancien ouvrier de Caterpillar qui s'est retrouvé au chômage et à la rue après plus de 30 années de travail.

Je pense à toutes les mesures de votre Gouvernement, toutes ces attaques contre les pensionnés, les chômeurs, le minerval, la non-indexation des salaires. Plein de personnes ont perdu leur emploi depuis deux ans. Combien de ces personnes se sont retrouvées à la rue ou vont se retrouver dans la rue ? En avez-vous une idée ? À ce train-ci on est loin

du Housing First 2030. Personne ne choisit d'être sans abri.

M. le Président. – Je vous informe que, après l'intervention de Mme Durenne, nous suspendrons nos travaux et nous les reprendrons à 14 heures avec les réponses des intervenants et les répliques éventuelles.

La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Rassurez-vous, je serai moins longue que mes collègues. Quand on passe en dernier lieu, beaucoup de choses ont déjà été dites. Je voulais avant toute chose vraiment remercier les différents orateurs présents aujourd'hui. Je ne vais pas non plus citer des témoignages parce que nous avons tous un jour rencontré une personne ou des personnes malheureusement en situation de précarité ou de grande précarité, de difficultés quelles qu'elles soient. J'ai un passé, j'avais une autre vie auparavant, j'étais pharmacienne et donc, bien sûr, malheureusement, j'ai également rencontré des personnes dans ces situations.

Alors, très brièvement, avant d'en arriver aux questions, j'irai droit au but. Comme cela on va essayer de limiter un peu le temps. Je voulais quand même insister sur le travail fait par le Gouvernement actuel. Je sais qu'il y a des mesures qui sont prises qui ne sont pas faciles. Comme je le dis toujours, elles ne sont peut-être pas sexy, mais elles sont nécessaires et responsables. Il y a des choix qui doivent être faits, des choix qui doivent être posés.

J'ai entendu de la part des différentes interventions, c'est vrai, que des politiques actuelles ont des impacts réels sur la vie des citoyens. Mme Vanhessen a beaucoup parlé des réformes fédérales, comme la limitation du chômage dans le temps, et cetera. On ne va pas débattre de nouveau là-dessus, mais vous savez aussi bien que moi que la Belgique était le seul pays à ne pas limiter dans le temps les allocations de chômage. On doit vraiment aider, accompagner le plus possible pour la remise à l'emploi. Avant toute chose, cela passe également par un logement. Comme je l'ai entendu à plusieurs reprises en commission et comme cela a été dit par mes collègues, il faut beaucoup de coordination. C'est ce qu'il se passe entre le ministre Coppieters et la ministre Cécile Neven, parce qu'ils ont vraiment, je dirais, la stratégie du sans-abrisme...

La stratégie du sans-abrisme a vraiment été élaborée dans une logique pleinement ministérielle. Cela a fait l'objet d'un travail – et je vois que le ministre acquiesce à ce que je dis – avec la ministre Neven, compétente pour le logement, parce que les deux ministres – ainsi que le Gouvernement – veulent assurer une cohérence réelle entre les politiques sociales et les politiques de logement. Il s'agit de conditions indispensables à toute sortie durable du sans-abrisme. J'en viens aux différentes questions.

Vous savez que l'objectif de la réforme menée par la majorité en place est d'assurer la pleine effectivité de la stratégie-cadre en la traduisant par des financements plus stables, plus lisibles et plus sécurisants pour des opérateurs dont les missions sont structurelles. J'aurais aimé savoir si, aujourd'hui, vous partagez cet objectif.

Pendant de nombreuses années, vous avez travaillé avec des financements facultatifs. Mme Buxant, si je ne me trompe pas, disait que ce genre de financement ne tenait pas la route pour les personnes accompagnées, pour les travailleurs, et cetera. Je suppose qu'à l'époque, vous avez demandé au ministre précédent de sortir de ces mécanismes optionnels pour assurer une plus grande stabilité budgétaire et une pérennisation des financements. Nous sommes aujourd'hui satisfaits de pouvoir apporter cette stabilité. J'aurais aimé savoir pourquoi, selon vous, cela ne s'est pas fait plus tôt.

Ensuite, au-delà des financements précaires, les ministres précédents ont libéré de nombreux montants sous forme de mesures *one shot*, sans vraiment en assurer la pérennité – comme cela a été rappelé par ma collègue Mathilde Vandorpe, ce que nous voulons ici, c'est précisément en assurer la pérennité. Je pense notamment à des mesures du Plan de relance. Quel regard portez-vous sur cette pratique ? Selon vous, en matière de simplification administrative et de rationalisation du paysage, les mécanismes en œuvre fonctionnent-ils ?

Je ne vais pas polémiquer, mais j'ai entendu que « les lois qui sont prises, ce sont les lois de la honte de l'Arizona et de l'Azur ». Comme je l'ai dit, ce sont des mesures responsables et nécessaires quand on connaît les situations budgétaires, que ce soit en Wallonie, en Fédération Wallonie-Bruxelles ou au niveau du Fédéral. Je tenais à le rappeler. Il est vrai que l'on ne mène plus cette politique de donner à tout va sans évaluer. Il y a effectivement un changement de cap avec la nouvelle majorité.

On sait que de nombreux facteurs concourent au sans-abrisme, et qu'ils se cumulent parfois au cours de la vie d'une personne. Malheureusement, on peut avoir des ruptures familiales, on peut avoir une dégradation au niveau de sa santé mentale ou somatique, des problèmes d'assuétudes – qu'il s'agisse de l'alcool ou des drogues –, ou de la pauvreté depuis l'enfance, de la précarité économique, et j'en passe. Au niveau de la connaissance précise des situations et des besoins des personnes sans domicile, cette connaissance est indispensable pour organiser des politiques d'intervention. On a beaucoup parlé de coordination entre les différents acteurs. C'est également important pour coordonner les acteurs et pour mettre en place des réponses adaptées. Comment, en tant que fédération, accompagnez-vous les pratiques existantes ? Comment les coordonnez-vous ? Comment les ajustez-vous en continu pour mieux piloter l'action publique sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ?

Je vais m'attarder un peu sur l'évolution des pratiques professionnelles et sur le travail en réseau. En tant que fédération et réseau, comment faites-vous évoluer les pratiques professionnelles ? Malgré l'insistance croissante sur le travail en réseau, le partenariat et le décloisonnement, on constate encore trop souvent des logiques en silo, et une succession de dispositifs qui compliquent le suivi des personnes en parcours. J'aurais aimé vous entendre à cet égard. Comment valorisez-vous la responsabilisation, la liberté d'initiative et le travail en équipe pour permettre une plus grande transversalité et disposer d'une vision vraiment globale des actions conduites ?

Les causes du sans-abrisme sont multiples et souvent cumulatives. Dans ce contexte, comment vos organismes travaillent-ils avec le FOREM, l'AViQ, l'IFAPME, les réseaux de l'enseignement et l'ONE pour essayer de construire des réponses plus cohérentes et mieux articulées ?

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 13 heures 10 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 14 heures 5 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

AUDITIONS

(Suite)

Les missions et le financement des relais sociaux, des maisons d'accueil et des abris de nuit pour les personnes sans abri

Échange de vues

(Suite)

M. le Président. – La parole est à Mme Mahy.

Mme Christine Mahy, Secrétaire générale et politique du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP). – Je vais exprimer quelques réactions et réflexions qui sont plus générales – même si certaines questions s'adressaient davantage au réseau wallon. Dans une prise de parole, on parlait de l'importance d'accorder de la confiance aux personnes et aux populations. Comment fait-on pour accorder de la confiance ? Quelle importance revêt-elle ? C'est une dimension multifacette, mais fondamentale et essentielle. Pensons à la confiance que nous accordons nous-mêmes dans le regard d'autres personnes ou dans des échanges et les dialogues que l'on peut avoir ; s'il n'y a pas cette confiance, on peut danser sur sa tête, mais on ne va pas accepter de marcher dans cette

direction, ou soi-même accorder sa confiance à celle qui doit nous accompagner.

La confiance se base d'abord sur de la considération. On est dans un moment sociétal, il faut bien le dire, où il est difficile que les gens se sentent reconnus ou considérés au niveau de toute une partie d'un discours public véhiculé à propos des gens qui sont dans la pauvreté, qui sont en difficulté. Ceci est malheureusement relayé par une série d'acteurs qui ont un propos extrêmement réducteur amenant à la responsabilisation individuelle, au manque de courage, au manque de volonté, soutenant qu'il s'agit de gens qui n'ont jamais fait le bon choix au bon moment, au bon endroit dans leur vie, et seraient une espèce de gros défaut permanent, en quelque sorte. Si des messages comme ceux-là sont véhiculés globalement dans la société, cela ne va pas être de nature à ce que les gens se cachent moins. C'est plutôt de nature à provoquer du repli, de l'isolement, de la perte d'envie d'être en relation ; et donc de rompre, en quelque sorte, avec les maigres fils qui pourraient être reliés avec une série d'acteurs.

Ce n'est pas de l'abstraction de dire qu'il faut travailler absolument sur les représentations que la population peut avoir des populations. Il faut travailler sur le vocabulaire utilisé pour parler des populations quand on a des responsabilités politiques, des responsabilités médiatiques, et cetera, pour arrêter de clouer au pilori une partie de la population au regard des autres. C'est extrêmement délétère. Cela va produire des effets extrêmement néfastes – et cela en produit déjà – sur les individus, mais également au niveau de la vie collective et du rapport aux institutions.

Par ailleurs, la confiance se construit également lorsque des droits sont consolidés. C'est l'inverse qui se produit quand des droits sont fragilisés davantage, alors qu'ils l'étaient déjà. Je pense particulièrement à l'extension de l'application du statut de cohabitant dans les CPAS. Cette extension du statut de cohabitant conduira, comme cela a conduit déjà des ménages auparavant – même lorsqu'il n'y avait pas d'extension par l'application dans tous les droits sociaux –, des familles à ne plus se présenter dans des services en essayant d'évaluer comment elles vont vivre le moins mal.

Vont-elles vivre le moins mal dans une forme de clandestinité organisée de leur vie ? Vont-elles vivre le moins mal en allant se présenter dans une institution où l'on va déshabiller la situation, mais où, sur le plan budgétaire, il va y avoir une perte lourde de ressources qui vont les mettre en situation de tension ? Il s'agit là d'une confiance dans les systèmes et c'est quelque chose qui peut abîmer le recours au droit et le regard que les gens peuvent poser sur les institutions. En effet, ils peuvent se dire : « Sont-ce des alliés ou sont-ce des ennemis ? Est-ce que je me mets en danger en y allant ou, au contraire, cela va-t-il m'aider à obtenir des

droits ? » Tout cela relève de la confiance. La confiance, c'est donc très concret.

On peut parfois se dire que c'est une représentation, mais, la confiance, c'est avoir du temps. Cela a été dit dans des exemples tout à l'heure : on ne construit pas une relation avec des personnes fortement abîmées par certaines rencontres dans la vie et qui ont été confrontées à toutes sortes de réalités en deux temps, trois mouvements. Autrement dit, quelqu'un qui est fortement marqué par le trajet de sa vie ne pourra se livrer que progressivement sur ce qu'est la réalité de sa vie et sa profondeur, et ce, pour que la relation puisse s'accrocher et que l'on puisse partir de ce que la personne met sur la table. La personne met parfois sur la table des choses arrangées quand elle raconte sa situation, parce que ces choses arrangées sont parfois ce qui lui a sauvé la vie pendant longtemps. Parfois, dire la vérité, c'est se voir une porte fermée, alors que l'on a besoin de déposer sa vérité et d'être accepté dans celle-ci, avec la temporalité nécessaire des services pour pouvoir l'entendre. Pour cela, il faut évidemment de la disponibilité, du temps et du travail dans les services. Il faut que les services ne soient pas « évalués » au résultat de la réussite rapide, mais que les services soient évalués à l'aune de la qualité du travail qu'ils vont produire pour créer cette relation de confiance et conduire à des résultats objectifs et positifs.

Cela demande du temps et des moyens. La confiance s'obtient aussi en admettant que des gens, qui ont des parcours de vie très difficiles, vont peut-être avancer de façon chaotique. On fait un pas en avant et, parfois, on en fait deux en arrière. On va commettre une erreur dans le parcours, mais on va se rattraper, et cetera. Il ne s'agit pas de dire : « On lui a donné sa chance et cela n'a pas marché d'un coup. Tant pis ! » Retraçons notre propre vie : il y a des tas de choses dans la vie où l'on a été de façon chaotique, en faisant un pas en avant et un pas en arrière avant de trouver l'ajustement. Pourtant, en ne partant pas d'une situation aussi dramatique.

La confiance, c'est aussi la manière dont une société organise un accompagnement, mais pas une traçabilité. Les humains sont des humains et pas des produits du social. Cela veut dire qu'il ne faut pas mettre les acteurs en situation de devoir faire de la traçabilité, mais il faut laisser aux acteurs la possibilité de travailler avec, dans tout le sens qui a été évoqué ce matin. Or, aujourd'hui, on sent, dans toute une série de dispositifs, singulièrement venant du Fédéral – mais pas toujours –, une espèce d'envie de tracer le pauvre jusqu'au dernier carat, le tracer dans ce qu'il va fréquenter comme services, mais aussi la manière dont il dépense son argent, d'où il vient, et cetera. Tout cela se fait au nom – notamment, de ce qui est véhiculé sur l'importance que l'on surdimensionne beaucoup aujourd'hui, même si, bien sûr, on ne doit pas laisser cette fraude sociale s'installer – d'une fraude sociale qui serait terrible et catastrophique, et cetera.

La confiance, c'est aussi, pour la population, de se dire : « Suis-je traitée de façon juste par la société, au regard de comment les autres sont traités par la société ? Cherche-t-on à tracer tout le monde comme moi ? » On peut s'interroger sur des choses comme cela.

Quand on parle de l'éventualité d'avoir un cadastre, de toutes les aides sociales que les gens reçoivent parce que, probablement, ils en recevaient trop, et cetera, mais que l'on n'agit pas dans le même temps sur la globalisation des revenus qui pourrait conduire à une fiscalité juste, on en arrive à une perte de confiance dans la manière dont les autorités politiques mettent leurs priorités et décident de travailler.

Cette question de la confiance est très importante. Ce n'est pas du tout une abstraction, car cela se construit. Dans une société, on a besoin de confiance interpersonnelle, on a besoin de confiance des institutions vers les gens et, inversement, des gens vers les institutions.

En ce qui concerne le Plan de lutte contre la pauvreté, puisque cela a été soulevé – je ne sais plus si c'est comme question ou comme proposition –, je veux rappeler qu'il y a des plans de lutte contre la pauvreté un peu partout. On pourrait se demander si ce n'est pas intéressant de travailler à la fois avec le ministre, son cabinet et l'administration sur la transversalité de ces plans, et si cela ne mérite pas que l'on ait un débat sur le croisement des mesures qui sont dans les différents plans en Commission des affaires sociales ainsi qu'une présentation pour voir ce qui se recoupe, ce qui ne se recoupe pas et ce qu'il est possible de prendre en main.

Selon notre réseau, une réunion conjointe Logement-Affaires sociales serait plus que souhaitable. Ce qui est clair, c'est que l'on ne sortira pas de ce discours. Le logement n'est pas la seule solution. On a besoin de l'accompagnement, on a besoin de dispositifs particuliers par rapport à des populations qui vivent des trajets particuliers, mais sans le logement et sans des solutions importantes par rapport au logement, on ira toujours dans le mur. Il y aura des quelques solutions, quelques initiatives qui se feront, mais jamais à la dimension de la résolution du problème, pour arriver à ne plus prendre que l'urgence de façon minimale et que ce soit les réponses structurelles qui soient sur la table. Il me semble qu'il y a des tas d'éléments qui convergent, dans tout ce qui a été dit, pour dire que le lien entre politique sociale et logement s'impose.

Dans ce cadre, il serait judicieux de se demander quelles sont toutes les mesures qui concernent le logement d'une façon ou d'une autre, ou bien les politiques périphériques qui touchent directement au logement dans les différents plans. Il faut aussi se demander, à l'intérieur de la Stratégie de lutte contre la pauvreté, où en sont les mesures relatives au logement dans leur mise en œuvre, leur implémentation et leur

orientation, ou même au niveau de leur analyse ou de la réflexion globale. Cela me paraît important.

Maintenant, je ne suis pas sûr qu'il ne serait pas intéressant d'avoir le même débat de manière conjointe avec la Commission du budget ou la Commission des finances. Soit on se dit qu'il y a une dette importante en Wallonie, comme il y en a une au Fédéral, et qu'elle ne peut se résoudre qu'en réduisant les services, les dépenses ou en donnant juste ce qu'il faut ou un tout petit peu plus à certains ; soit on se pose la question de savoir comment on génère de l'argent et du capital financier à partir des outils qui existent en Wallonie, comme ceux qui existent au Fédéral, notamment à travers la fiscalité. On pourrait s'inquiéter de savoir si la politique des droits de succession, par exemple, va prendre la même direction que celle des droits d'enregistrement. On sait que, malheureusement, l'impact budgétaire ne revient pas au bénéfice des questions que l'on se pose aujourd'hui et des populations rencontrées. Or, délier les questions sociales de la vision budgétaire d'une région ne permettra jamais d'aller au bout. Pas seulement pour trouver de l'argent, mais parce que je pense que ce que les acteurs essaient de solutionner ici aujourd'hui peut participer au développement de la Wallonie à travers la mise en bonne situation des gens.

Je pense aussi que la question de faire vivre la transversalité demande des moyens. Autant au niveau du cabinet que de l'administration que du lien au terrain, la transversalité ne se fait pas comme cela. C'est du temps, de l'investissement et de la complexité. La transversalité existe, je ne suis pas en train de dire qu'il n'y a rien qui se fait. Il y a notamment la CIM, il y a des lieux comme cela. À l'aune de ce que tout le monde a dit ici aujourd'hui – comment est-il possible de relier plus vite, de croiser plus vite –, peut être qu'un gouvernement doit aussi pouvoir se poser la question de la nécessité d'investir les missions de transversalité afin qu'elles puissent être assumées et portées.

Je ne sais plus qui a posé la question concernant les retours de notre réseau en termes d'augmentation d'aide alimentaire et de types de produits demandés. Je crois que c'est Valérie Dejardin. Au Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, on est en lien avec les opérateurs qui analysent l'aide alimentaire. On voit bien que les chiffres de ces opérateurs montrent des augmentations ainsi qu'une diversification des populations qui se présentent pour l'aide alimentaire.

Aujourd'hui, on a aussi des gens qui travaillent ou des personnes plus âgées. On a aussi des gens découragés d'aller vers l'aide alimentaire ; ceux-là vont se lancer dans des débrouilles plus importantes que l'aide alimentaire, qui peuvent même les mettre en danger – comme voler, et cetera. Par ailleurs, on va chercher de l'entraide à l'intérieur de la famille ou avec des voisins. Mais parfois, quand un ménage est dans la disette, aide un ménage qui est dans la disette et que ce

dernier aide lui-même un ménage qui est aussi dans la disette, il y a des tensions et des conflits. Attention, donc, à ce qui est visible dans les chiffres, mais aussi à ce qui n'est pas visible. C'est vrai pour l'ensemble des statistiques. Des gens, de plus en plus, ont peur de tout et se mettent en retrait.

Par contre, je voudrais dire qu'après une discussion, la semaine dernière, avec un directeur d'une agence immobilière sociale, la multiplication est importante. Je n'ai plus le chiffre en tête. Cette agence immobilière sociale est extrêmement proactive dans l'accompagnement des gens, avec très peu d'impayés ; ils viennent de faire une analyse sur les neuf derniers mois, et il y a une explosion gigantesque d'impayés chez des gens qui n'en avaient jamais. Ils font la corrélation immédiate avec des pertes de revenus liées à toutes les mesures qui s'appliquent : l'exclusion du chômage, le statut de cohabitant dans les familles, et cetera. Ils souhaiteraient analyser la situation pour toutes des agences immobilières sociales, mais on pourrait le faire plus largement sur l'ensemble du logement. Y a-t-il des effets ? Oui, parce que ce qu'il y a dans le portefeuille n'est pas du vent, c'est pour arriver à payer ce qui est absolument nécessaire.

Étant donné que les collègues ici présents sont spécialistes des questions plus précises sur le secteur, le chantier et les populations, on ne voudrait pas se substituer à eux à ce propos.

On a l'habitude de dire, dans le secteur ou hors du secteur, que le sans-abrisme peut arriver à tout le monde et que personne n'est à l'abri. Au niveau du réseau, nous sommes d'accord avec le fait qu'il peut y avoir des personnes à propos desquelles on n'aurait jamais pu soupçonner qu'elles perdent tout, vivent un désœuvrement profond et une désaffiliation, et se retrouvent dans la rue. Très majoritairement, les gens qui un jour connaissent le sans-abrisme, visible ou caché, celui où on est logé chez des voisins, des copains ou dans la rue, étaient en situation de sous-droits avant. Il ne faut pas non plus avoir une vue biaisée de la réalité qui conduit au sans-abrisme. Oui, il existe des accidents de parcours majeurs chez des gens qui avaient des situations extrêmement stabilisées, voire riches. Je me souviens qu'on avait parlé une fois d'un monsieur qui travaillait au Luxembourg, avec une maison à la hauteur, qui avait perdu son emploi, et ensuite tout a périclité. Bien sûr, cela existe. Cependant, ne nions pas que la majorité était constituée de gens qui étaient déjà en situation de sous-droits auparavant, dans tous les domaines, ou en tout cas dans beaucoup de domaines, et pour qui il n'y a pas de point d'appui. Dès qu'ils ont un pépin de plus, ils trébuchent et, je vais le dire platement, se ramassent la gueule par terre. C'est la réalité. Quand on dit qu'il faut investir dans le champ de la prise en charge avec eux, dans leur temporalité, ce n'est jamais que leur rendre une toute petite partie des droits qu'il va falloir reconstituer, mais dont ils ne bénéficiaient quand même pas avant. J'ai envie de dire que la société leur

doit cela. Il ne s'agit pas du devoir au sens où il y aurait des citoyens auxquels on devrait baiser les pieds parce qu'ils ont été pauvres. Néanmoins, ils étaient déjà dans quelque chose qui était un manque permanent de droits structurants et fondamentaux. Ils arrivent dans un champ où on doit les aider. Il faut qu'à cet endroit, le point d'ancrage et d'atterrissage, soit le meilleur possible. À partir de là, il va falloir reconstituer du droit, retrouver un statut et des papiers ou encore une relation avec ses enfants.

Il faut absolument un croisement entre les compétences du logement et des affaires sociales, mais aussi entre le logement, les affaires sociales et le secteur de l'aide à la jeunesse, pour prendre en main l'opérationnalisation concrète du renforcement des acteurs. Ceux-ci, à la force du poignet, créent des réponses parfois un peu brinquebalantes ou bien s'usent à créer des réponses, à la force du poignet, par manque d'un soutien suffisant transversal par rapport à ces jeunes en difficulté.

M. le Président. – La parole est à M. Vangoethem.

M. Olivier Vangoethem, Facilitateur en prévention des inégalités du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP). – J'aimerais réagir à une ou deux questions traitées. Je parlais du chien et de l'abri de nuit. Des gens n'iraient pas à l'abri de nuit parce qu'ils ont un chien et trouveraient ce prétexte pour ne pas y aller. Allez faire une nuit à l'abri de nuit et vous comprendrez que l'on n'a pas envie d'y aller. Ce n'est pas plus compliqué que cela. L'abri de nuit, c'est insupportable. J'y ai passé des nuits et j'ai dormi avec le couteau en dessous de l'oreiller pour être sûr de ne pas être emmerdé. Je ne vous parle pas des odeurs et du bruit.

J'ai appris quelque chose en venant ici : on ne dit pas un « sans chez-soi », mais un « Olivier ». Cela fait toujours plaisir.

(Rires)

J'ai commencé comme expert du vécu à l'intégration sociale et j'ai fait tout un travail sur les adresses de référence. J'ai travaillé sur la commune de Liège et ma collègue a travaillé sur la commune de Gand. On s'est aperçu que les communes aux alentours ne prenaient pas d'adresse de référence et renvoyaient les personnes vers le centre-ville en disant que toutes les dispositions étaient prêtes au centre-ville et que cela ne servait à rien de prendre une adresse de référence dans les communes qui étaient là. Il y a même d'autres communes qui paient des tickets de train pour envoyer les personnes dans les villes pour qu'elles puissent se faire aider.

Concernant le tri à l'entrée des abris de nuit, il n'y a qu'une seule solution. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Jacques Toubon. Le droit, ce n'est pas conditionner l'accès à quelque chose, mais c'est ajouter quelque chose, et donc ajouter des lits pour que tout le monde

puisse y avoir accès. Même si je ne suis pas pour les abris de nuit, je trouve que c'est une méthode d'urgence sur laquelle il faut vite passer.

Pour les colis alimentaires, je vais reprendre la phrase de Coluche, quand il a créé les Restos du cœur. Il a dit : « Je serai content quand cela n'existera plus ». Apparemment, il doit se retourner dans sa tombe.

La fraude sociale n'existe pas, c'est de l'optimisation sociale. Quand on a un budget qui est inférieur au seuil de pauvreté, quand les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté, on fait une gestion budgétaire et on essaie de se débrouiller pour s'en sortir. C'est juste un petit trait d'humour pour renverser un peu cette idée que les gens fraudent pour le plaisir et pour s'enrichir, pour faire du profit. Les seuls à faire du profit, ce sont les banquiers et pas les gens qui sont dans la merde.

M. le Président. – La parole est à Mme Mahy.

Mme Christine Mahy, Secrétaire générale et politique du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP). – Nous vous remercions pour ces auditions. Je suis désolée de vous quitter avant d'entendre les collègues, mais je ne peux pas faire autrement. Néanmoins, nous restons disponibles.

M. le Président. – Je vous remercie pour votre disponibilité et la qualité de votre exposé.

Chers collègues, si vous avez des questions complémentaires, je vous propose de les adresser au secrétariat de la Commission qui les transférera à Mme Mahy ou de les envoyer directement à Mme Mahy.

La parole est à M. Ciaccia.

M. Laurent Ciaccia, Administrateur de la Fédération des coordinations générales des relais sociaux wallons (COCOREL). – Pour répondre à la première question de Mme Cremasco sur le financement des relais sociaux, nous voulions souligner que le ministre a tenu sa promesse. Par rapport au financement qui avait été prévu, comme Mme Vandorpe l'a dit, les relais santé, le Housing First et le renfort administratif ont bien été consolidés. Nous avons reçu notre financement pour 2026. C'est la bonne nouvelle. Le revers de la médaille, c'est que l'on a reçu l'information assez tard et sous une forme facultative. Aujourd'hui, le message que l'on veut faire passer – Mme Durenne en parlait tout à l'heure par rapport à tout ce qui relève d'un financement structurel – auprès de l'ensemble des groupes parlementaires et des cabinets, que ce soit au niveau du MR ou des Engagés, c'est de privilégier des financements durables. Par rapport à la réforme des relais sociaux, on n'est pas parvenus à avoir ce financement structurel pour 2026. Néanmoins, si on peut y arriver pour 2027 et pour les années à venir, on évitera ce stress lié à la question de notre financement.

S'il y a un autre gouvernement moins volontaire par rapport aux relais, il y a la crainte de perdre le financement. En conséquence, pour nous, c'est vraiment important que tout cela soit consolidé dans un arrêté, en tout cas pour 2027. On voulait vraiment insister sur cet aspect.

On le répète aujourd'hui parce qu'à l'heure actuelle – on est en juin 2026 –, on clôture seulement nos budgets parce qu'on a reçu toute une série d'informations hyper tard. Or, on essaie d'être de bons élèves et de commencer au mois de décembre, mais on n'a pas les informations nécessaires et n'avons aucune certitude. Du coup, pour clôturer nos budgets actuels, nous avons une assemblée générale le 24 juin où l'on va enfin pouvoir les valider. Pour répondre à votre question, nous avons reçu les financements, mais la manière reste encore à améliorer. Christine Mahy a insisté sur la confiance. Nous insistons aussi sur cette confiance dans le travail avec les cabinets et avec les parlementaires avec lesquels on a des contacts assez réguliers.

Pour répondre à une deuxième question, toujours de Mme Cremasco sur le problème sociétal, en effet, c'est très compliqué pour notre secteur et nos travailleurs, parce qu'on est dans un contexte de pauvrophobie. Il faut savoir que nous n'avons pas les solutions à tous les problèmes. Les personnes avec lesquelles on travaille sont des personnes très désaffiliées. On imagine toujours que l'on va les sortir de la rue du jour au lendemain. Or, ce travail ne se fait pas du jour au lendemain. Au contraire, pour certains, cela demande un très long parcours vers la sortie. On parlait du FOREm. Certains n'en entendront jamais parler. On espère toujours pouvoir y arriver, mais il faut être réaliste : au vu des multiples problématiques que l'on a évoquées tout à l'heure, pour certains, font que le chemin vers cette sortie et le parcours de réinsertion vont être très longs. Pour vous décrire un contexte, j'ai été récemment contacté par un journaliste qui préparait un article sur le sans-abrisme à Charleroi. On a répondu en donnant toute une série d'informations. Le contenu de l'article reflétait vraiment ce qui avait été dit, mais le choix des images s'est porté sur une personne sans abri qui urinait dans la rue. Face à ce genre de stéréotypes qui cultivent la pauvrophobie, cela n'aide ni le modèle ni notre travail. Le contexte n'est pas favorable, mais c'est un effort collectif qui doit se produire, y compris au niveau de la presse, car ce genre d'articles ne fait que renforcer la pauvrophobie que l'on vit actuellement. Cette vision de la société n'est pas évidente pour faire notre travail.

La troisième question portait sur la fin du sans-abrisme en 2030. M. Hissette me disait que l'on était passé, apparemment, à 2050, donc c'est acté. De manière réaliste, on ne croit plus trop à la fin du sans-abrisme pour 2030. Malgré tout, il ne faut pas se dire que c'est une fatalité et que l'on arrête là, que l'objectif est annulé et que l'on abandonne. On veut quand même y arriver et il y a des moyens d'y arriver, peut-être pas

en 2030, mais pour 2050, on peut améliorer la situation. Parmi les clés pour y arriver – puisque cela a été évoqué –, il faut développer une vision durable. On insiste à ce sujet. On ne demande pas une augmentation des moyens financiers à outrance, mais plutôt d’avoir une vision. Si l’on a cette vision, on peut savoir avec quoi, quels moyens et dans quel contexte on travaille. Clairement, on préférerait avoir plus de moyens. On connaît les efforts budgétaires qu’il y a à faire et on est conscient de cela. On va demander plus de moyens parce qu’on en a besoin, mais, sachant le contexte, il faut que l’on dispose au moins de cette vision durable pour avancer dans une direction et mettre les choses en place.

La question du logement durable devient vraiment très compliquée. Je ne vais pas le redire, mes collègues l’ont fait. Je voudrais juste insister sur le fait que les sociétés de logement public ont un rôle à jouer aujourd’hui. Certes, on travaille aussi avec des logements privés et des propriétaires privés. Cependant, pour nous, le logement public, c’est vraiment une des clés de sortie du sans-abrisme. Et l’on se rend compte que des sociétés de logement public ne veulent même pas travailler avec certains de nos publics parce qu’ils sont trop éloignés, et loger ces personnes dans leurs habitations va, selon elles, créer des problèmes. Or, nous voulons travailler avec les logements publics. La Société wallonne du logement, qui travaille avec le projet Housing First, en collaboration avec nous, essaie de mettre des choses en place. Sans cette solution et si l’on n’arrive pas à l’appliquer avec ces sociétés publiques, on n’y arrivera pas non plus. On ne peut pas uniquement confier l’effort à faire à des propriétaires privés et à des logements privés.

À propos de la prévention et de l’accompagnement des publics, si l’on arrive à éviter d’avoir des personnes en rue, en travaillant sur la prévention, on sortira et on aura moins de personnes sans abri. On ira vers une logique, peut-être pas pour 2030, mais un peu moins.

En ce qui concerne les questions plus spécifiques par rapport au Housing First, je laisserai la parole à M. Hissette après pour compléter sur certains éléments. Je pense que c’est Mme Dejardin qui a dit que le Housing First Mons – vous ne l’avez pas cité – avait perdu la moitié de son équipe. C’est encore une fois un contexte de financement. C’étaient des financements facultatifs qui avaient été glanés. On est chaque fois dans une logique de glaner des subventions.

Aujourd’hui, on entend parler beaucoup du Housing First, mais, structurellement, on a un financement à hauteur de plus ou moins 160 000 euros qui est acquis pour le Housing First. C’est très peu. Le reste de nos financements dépend de :

- la facultative, dont un dont on a parlé tout à l’heure ;
- le Fonds social européen, mon collègue en parlera un peu plus ;

- récemment, la Loterie nationale au niveau fédéral.

Ce sont des financements complémentaires. À certains moments, certains dispositifs trouvent des solutions, vont glaner un fonds européen ou privé, mais cela reste temporaire. Cela nous amène à certains moments à être en difficulté. C’est ce qui a été vécu par nos collègues de Mons qui ont dû licencier une grosse partie de l’équipe.

Je vais laisser M. Hissette parler des capteurs AIS.

M. le Président. – La parole est à M. Hissette.

M. Olivier Hissette, Président de la Fédération des coordinations générales des relais sociaux wallons (COCOREL). – Beaucoup de questions ont été posées. On s’est lancé directement dans la réponse, mais on voulait vous remercier de l’attention que vous avez portée à nos interventions et aux questions qui sont vraiment importantes. On s’était mis en stress tous les deux en bas à être en situation d’examen, c’est la période. On a trois feuilles, trois questions. J’espère qu’on aura des questions subsidiaires si on n’a pas bien répondu.

La première question soulignée était celle des missions complexes. C’est arrivé dans plusieurs questions. Êtes-vous confrontés à des missions complexes ? On vous l’a dit, la difficulté est de se trouver dans des situations avec des personnes sans solution. De plus en plus, entre professionnels, relais sociaux, et collègues partenaires, on s’appelle. Les cas complexes sont tellement durs qu’on n’a absolument aucune solution par rapport à leur situation, qu’elle soit hospitalière ou sociale. Leur état est tel qu’il n’existe rien qui puisse être mis en place pour les aider.

Je vous présente des exemples souvent établis pour des réponses données, parce que l’on fait appel aux différentes solutions, mais qui ne sont pas complémentaires. On a une personne amputée des quatre membres qui se retrouve dans l’incapacité de vivre seule, sans famille. Il faut trouver des équipes. Comment l’aider dans l’hygiène, qui n’est même pas journalière, mais horaire ? Il faut l’accompagner et récupérer cette personne qui est dans ses fluides depuis plusieurs jours qu’il convient de laver tous les deux jours.

Cette situation est inextricable. Elle n’est pas admise dans les maisons de repos, parce qu’elle est trop jeune. Elle n’est pas mise dans des structures pour personnes handicapées, parce qu’elle n’est pas dans une situation où elle est recevable, parce qu’elle a d’autres maladies. C’est ce genre de personne.

Ne me dites pas que c’est une exception et que c’est rare. Non, toute une série de personnes sont dans ces situations, des cas inextricables auxquels on doit trouver des solutions.

Monsieur le Ministre, on a déjà discuté avec votre cabinet, on va reprendre l'angle de la situation. De plus en plus, les hôpitaux les excluent. On est confrontés à des situations où des personnes subissent, comme tout un chacun, des interventions lourdes. Elles auraient nécessité quelques heures de stabilisation avant de retourner chez elles pour vivre l'après. Cependant, elles sont libérées dans l'heure.

Un cas à Namur, à 1 heure du matin, le post-op nous appelle en disant : « L'opération lourde a été opérée, vous le récupérez, vous le mettez à l'abri de nuit ». Ni les travailleurs sociaux ni les éducateurs ne sont prêts ni équipés pour l'accompagner.

Il faut réveiller à la fois le personnel médical et les hôpitaux. On est conscient qu'il faut libérer des lits et que l'on n'a pas de solution pour ces personnes. S'ils ne prennent pas une petite part dans l'intervention, on n'arrivera pas à trouver de solution logique et à travailler sur l'après.

Concernant la question de recherche d'argent, on est de plus en plus amené à essayer de trouver des moyens autres que ceux qui sont donnés. Nos partenaires nous encouragent à établir des plans de communication, mais que l'on ne sait pas gérer : on n'est pas une fondation, nous ne sommes pas le réseau wallon ou d'autres institutions que vous connaissez, qui ont des agents qui font de la communication et qui vont rechercher de l'argent dans le privé. On n'a pas le temps. Je répète souvent – et je ne vous jette pas la pierre, Monsieur le Ministre –, le porte-parole des relais sociaux, c'est le Gouvernement, c'est le ministre en charge des relais sociaux qui doit faire in fine notre publicité pour dire que si quelqu'un veut donner, les structures sont là.

Acheter du matériel qui n'est pas prévu dans les subventions, de l'eau en période de canicule ; c'est le genre de choses que l'on doit faire. On doit faire parler de nos structures. Des députés-bourgmestres ou des députés-membres de collèges communaux et des organisations nous disent : « Vous n'organisez rien ? On va alors organiser des soupes, des rassemblements de vêtements ». Effectivement, cela nous aide, mais on doit intervenir dans la coordination de ces actions individuelles, parce que les personnes n'ont aucune connaissance de notre boulot puisque l'on n'a pas de visibilité. On doit aussi coordonner parce qu'elles organisent tout le même jour et râlent parce qu'elles ont des stocks qu'elles n'ont pas réussi à donner ou râlent parce que les personnes qui ont reçu des vêtements, de la soupe ont jeté parce que c'est trop lourd pour eux.

L'étude que nous avons menée à l'époque, et qui date maintenant d'une quinzaine d'années, montre qu'une personne sans abri fait entre 15 et 28 kilomètres par jour avec sa maison. Je sais bien que l'on est dans la capitale de l'escargot, mais ces personnes ne savent pas tout mobiliser. On se fait parfois engueuler – comme les bourgmestres et échevins – parce que des couvertures

mouillées traînent, avec des opinions comme : « Ces salauds de pauvres, qu'est-ce qu'ils ont fait pour laisser des couvertures mouillées ? ». Il faut savoir que les couvertures de grand-mère, bien chaudes, pèsent 20 à 30 kilos lorsqu'elles sont mouillées et qu'elles sont inséchantes. Pour nous, opérateurs, qui les récupérons, ce serait super durable et écologique de pouvoir les laver, mais on n'a pas les machines pour le faire. Ces dons vont donc à la poubelle et c'est bien triste.

La complexité des missions est là. On a parlé de silo tout à l'heure, mais le silo n'existe pas entre nous. On complète nos actions depuis des lustres. On sait que si l'on n'arrive pas à faire des trucs, ils vont nous permettre de solutionner. A contrario, quand ils n'arrivent pas à avoir des éléments de solutions, on peut leur apporter. C'est aussi travailler avec d'autres secteurs : la psychiatrie, le secteur médical. On est des généralistes et on a besoin de chirurgiens à un certain moment et qu'ils nous fassent confiance. Il faut surtout rétablir l'image.

Quand je parle de pauvrophobie, elle est là. Permettez-moi, Monsieur le Président, deux minutes de digression. Vous avez l'habitude ou vous allez me découvrir. Je suis de la génération des années 1980 où le politique joue un rôle de gardien de la bêtise, parfois de nos concitoyens. Le concitoyen pouvait dire une énorme bêtise, mais le politique était là pour recadrer et dire qu'il allait trop loin dans l'analyse. Les réseaux sociaux ont fait une caisse de résonance. Maintenant, toutes les personnes qui tenaient des propos un peu bizarres trouvent d'autres personnes qui disent la même bêtise. Ils se trouvent dès lors renforcés, mais certains entretiennent cette vision. Je sais que c'est difficile pour des édiles communaux de gérer des touristes ou des commerçants qui se plaignent de la précarité pesante... Effectivement, quand vous avez des difficultés à vendre, voir des gens couchés dans leur vomit ou dans leur urine, cela n'encourage pas le client à venir consommer, mais plutôt à se plaindre. Il n'y a pas de solutions qui existent ou qui nous sont données. On fait tout pour faire avancer les choses, mais la difficulté majeure est là : le public est difficile et la situation est difficile. Je me perds dans mes digressions.

La difficulté est de trouver la solution idéale pour des membres de la collectivité. On nous dit parfois que ce sont toutes des personnes qui ne viennent pas de la commune ou qui sont hors Union européenne. Pour 70 % des situations de précarité dans nos communes, ce sont des gens du cru. On a parlé tout à l'heure de déplacements, de personnes qui recevaient un ticket pour venir dans les centres urbains, parce que les petites communes n'ont pas les moyens de développer des réponses. Elles nous disent qu'elles ont dû renvoyer la personne vers des structures. Ce que l'on a essayé, notamment via le projet « Territoires zéro sans-abrisme », c'est de créer des réponses locales à des besoins locaux. C'était vraiment une expérience géniale parce que l'on a pu créer des solutions, dans la Basse-

Sambre, par exemple, de mon côté, à Namur et à Charleroi, vous avez certainement avancé aussi sur la question.

On veut travailler avec les administrations communales et les bourgmestres qui sont en difficulté, mais la mission complexe est de faire confiance et rendre une image positive à ces personnes, les faire membres de la collectivité. Je ne sais plus quel représentant a dit que l'on considère souvent que « il faudrait qu'ils se bougent, il n'y a qu'à... », je suis d'accord que c'est facile de le dire, mais il faut leur rendre une image positive, contrer l'image négative de la pauvrophobie en disant que ce sont des gens de votre collectivité qui sont dans la mouise. Bon nombre de personnes que l'on rencontre étaient parfois des indépendants : cela peut avoir été la boîte qui périclité parce que la situation économique est difficile, parce que la vente sur internet bouffe la clientèle et l'on se retrouve en difficulté financière, presque sur la paille. Du coup, on s'aventure dans l'alcool ou dans d'autres consommations. On rentre avec les problèmes à la maison, en deux minutes, le noyau familial explose, on se retrouve sans maison avec la fermeture parce que le commerce ne fonctionne plus, les dettes et c'est tout, on est dehors et cette personne ne sait pas où aller.

On me parlait de la Flandre ou du programme fédéral, je suis preneur, mais que l'on soit à Gand, à Ixelles ou à Namur, du jour au lendemain, quand vous êtes à la rue, vous posez plein de questions qu'aucune des personnes qui sont présentes ici ou qui nous regardent ne se serait jamais posées : « Où vais-je dormir ? », « Que vais-je faire dans 2 heures ? », « Où vais-je manger ? » et – désolé, Monsieur le Président, de le dire dans cette noble institution – « Où vais-je faire mes besoins quand je veux et pas entre 8 et 16 heures quand les services sont ouverts ? », « Où puis-je aller prendre une douche quand je veux ou quand j'en ai besoin ? » C'est cela la folie qu'engendrent certaines personnes. On nous dit que ces personnes se vautrent dans l'alcool ou dans la consommation de stupéfiants, mais c'est parce que c'est de la folie.

Il faut les considérer comme des personnes en situation de crise, comprendre leur addiction et travailler à les accompagner, à sortir et à voir s'ils sont volontaires ou encore capables de s'en sortir parce qu'ils ont confiance en l'institution, c'est l'élément important, leur rendre une existence administrative. Le financement que l'on a permet de répondre à l'urgence et aux soins de base, mais surtout ce pour quoi l'on a besoin de vous et de la société, c'est permettre à ces personnes de se sentir acteurs et membres de la collectivité.

La question des aînés, c'est malheureusement une situation à laquelle nous sommes de plus en plus confrontés. Ce qui apparaît, quand on analyse les données de l' AIS, c'est que nous sommes confrontés à des propriétaires solidaires qui confient des logements à

des personnes qui en ont besoin, puis ces propriétaires décèdent. Généralement, la locataire est une personne âgée qui a vécu là toute sa vie avec sa famille. Les enfants travaillent ailleurs et le mari est décédé, laissant l'épouse dans le logement de quatre pièces. Le propriétaire étant devenu un ami, on a payé 300 ou 350 euros de loyer. Quand le propriétaire décède, les enfants se posent la question des prix du marché et font partir cette personne âgée. Elle n'a jamais rien demandé et doit se rendre au CPAS, faire des demandes par internet. Il s'agit donc d'accompagner des personnes qui sont complètement en décalage. Il y a notamment une fracture numérique – j'aborderais bien la question avec vous aussi sur ce point. Ce sont des personnes qui n'ont jamais rien demandé, qui ne savent pas où aller et se retrouvent dans l'impossibilité de trouver du logement avec leur petite pension. On les retrouve dans les salles d'attente des banques – quand elles sont encore ouvertes – où elles tentent de trouver des solutions. Elles ne sont pas admissibles en maison de repos parce que trop jeunes ou parce qu'elles ne savent pas qu'elles peuvent le demander.

Il y a une recrudescence des personnes âgées, ce qui génère un deuxième problème : nos relais santé, nos infirmiers et infirmières ainsi que nos médecins sont incapables de gérer des problèmes de personnes âgées. Ils ont déjà du mal à soigner tout ce que les personnes à la rue développent comme problématiques. Mais là, elles doivent faire face à des problèmes de gériatrie. C'est cela, la grande difficulté, surtout quand la démence s'y ajoute. La situation des aînés est donc effectivement importante.

Sur les inondations, je fais le lien avec une autre question : quel rôle les relais sociaux ont-ils joué dans les crises ? Un grand rôle, parce qu'on a réussi à montrer aux gouverneurs qu'on pouvait coordonner des actions et surtout que les membres de nos réseaux sont très actifs et peuvent apporter des solutions. Dans les inondations, les relais sociaux ont souvent joué un rôle d'entonnoirs pour les demandes et d'accélérateurs de solutions. Que ce soit à Verviers ou à Liège, je vois encore les équipes s'arracher les cheveux sept jours sur sept pour permettre à la population de retrouver une certaine forme de dignité. À Namur, où les inondations ont été bien moindres, c'était aussi accompagner les services là où ils étaient nécessaires. Notre intervention a donc été importante. Les gouverneurs nous ont appelés naturellement lors du covid, lors de la crise ukrainienne et lors de la crise des migrants en transit. Donc oui, les relais sociaux jouent un rôle en la matière.

Vous avez aussi posé la question des AIS et du rôle des capteurs logements. On a une longue collaboration avec les AIS – que ce soit la fédération ou chaque AIS. On essaie de travailler sur des solutions, de construire des projets et de convaincre parfois les AIS d'accueillir notre public : elles peuvent craindre de ne pas être assez accompagnées, de se retrouver dans des situations délicates. Elles sont les intermédiaires des propriétaires,

qui développent la même crainte. C'est aussi tout un travail, de leur côté, de rassurer les propriétaires.

Mon collègue à côté va certainement m'envoyer sa tasse à la figure, excusez-le, mais il déteste quand je dis cela, comme mes collègues, mais notre public, c'est le cauchemar d'un bailleur : des années de rue, un chien, aucun revenu, il faut tout faire – « et puis quoi encore ? J'ai 15 ou 20 personnes qui attendent et qui ont les moyens ! ». Non, il s'agit de nous faire confiance. Et avec les AIS, on travaille pour convaincre les propriétaires et retrouver ce dont je parlais tout à l'heure : des propriétaires solidaires. Donc, on arrive à collaborer.

Et les capteurs logements, il faut resituer cela aussi dans un contexte certes concurrentiel, puisque plusieurs capteurs existent et plusieurs services font de la captation. Mais à l'époque, le mandat qui nous a été donné par deux ministres – celui du Logement et celui de l'Action sociale – était de recruter des personnes qui captent du logement structurel pour répondre à des difficultés structurelles pour un public effectivement défini. Nous avons reçu des financements pour ce faire. Charleroi a répondu en fonction de ses problématiques. À Namur, c'était la question de travailler le secteur de la santé mentale pour permettre à un public, à la limite de tomber dans l'extrême pauvreté – et qui était libéré, via la réforme du 107, de sa chambre en hôpital psychiatrique –, d'accéder au logement.

C'est tout ce travail qu'ils font depuis des années : tisser des liens de confiance. C'est cela que fait le capteur logements dans notre secteur : tisser des liens de confiance avec des propriétaires et répondre à celles et ceux qui veulent effectivement mettre à disposition leur logement. C'est moins du Housing First que du Housing Led. Ce sont plutôt des personnes à la limite, qui sont menacées d'expulsion ou qui ont passé quelques semaines de rue.

Vous nous avez demandé si nous avions déjà des données LGBTQIA. Oui, nous en avons. Il y a une tension puisqu'il y a un manque de places dans les abris de nuit. Je suis désolé, Madame la Députée, je sais que vous avez défendu les autres niveaux de pouvoir, mais je ne peux pas vous suivre dans l'analyse. Il faut que nous soyons tous d'accord sur le fait que les décisions de ne pas s'occuper des personnes qui étaient pourtant sous protection et accompagnées dans du logement a fait que des adultes ont été finalement renvoyés dans les abris de nuit et vers les communes.

Ce sont les relais sociaux, les services d'abris de nuit qui ont dû gérer la présence de ces personnes qui ne trouvaient pas de logement, ces familles qui ont été dans la même situation de ne pas être accompagnées, cette population supplémentaire qui rentre déjà en concurrence avec la population que je qualifierais – pardon si je vous choque, mais ce n'est pas ma volonté – d'« autochtone ». Il s'agit de personnes qui tentent de

trouver un accueil de nuit de manière locale, mais qui sont mises en concurrence.

L'abri de nuit est une mini-société. Un public n'admet pas que des personnes ont d'autres orientations sexuelles ou expressions de genre. Des personnes identifiées comme hommes s'identifient comme femmes et sont orientées vers l'abri destiné à un autre genre qui ne correspond pas ! C'est une violence pour ces personnes, à la fois de vivre la pauvreté et leur non-identification à leur orientation. La difficulté, c'est qu'elles sont victimes de leur situation.

Les services saturés, j'en ai parlé dans mon intervention. Je vous redonne encore des exemples parce que c'est payant. Quand vous avez une personne qui a une souffrance physique et une souffrance mentale, vous allez voir en hôpital psychiatrique pour la stabiliser parce qu'elle en a besoin. En plus, la personne est prête à se faire hospitaliser. Le volet hospitalier dit : non, il faut donc d'abord s'occuper de l'intervention physique et après on fera la santé mentale. C'est interdépendant. Si l'on ne s'occupe pas du mental, elle va continuer à ne pas entretenir le problème physique et celui-ci va engendrer d'autres problématiques mentales. On a ce travail hors silo, comme vous le disiez, et c'est important de travailler et de convaincre. On y travaille, comme d'autres opérateurs, mais ce n'est pas facile.

Vous nous avez posé aussi des questions concernant l'aide alimentaire. Il y a 350 000 personnes qui fréquentent les dons alimentaires. En très peu de temps, on a un désinvestissement de l'Europe en matière alimentaire. On a une diminution des dons. On a des magasins qui nous disent – les Restos du cœur ou d'autres institutions – qu'ils arrêtent de donner. On a des chaînes qui sont devenues certes indépendantes – génial –, mais le fait entraîne qu'ils gèrent mieux leurs stocks. Il n'y a plus de surstock, donc plus de dons. On doit dépenser de l'argent pour acheter des biens à donner. Si je vois les chiffres que m'ont donnés mes collègues, on sait répondre à 80 % de la demande. C'est aussi un secteur qui est géré par 80 % de bénévoles qui vieillissent et qui quittent la fonction. Il y a moins de personnel qui gère la situation de l'alimentaire. Voilà les données que je voulais vous ramener en termes de difficultés.

Je fais le lien avec la question « Voyez-vous déjà l'arrivée des chiffres du chômage ? ». On ne les voit pas encore dans les relais sociaux parce que, à mon avis, cela va être à rebours, comme cela arrive souvent. La seule chose que l'on voit directement comme impact, ce sont plus des partenaires comme les CPAS qui avaient, par exemple, des services d'intervention pour les personnes sans abri et qui ont réaffecté leur personnel à la gestion du chômage. Il y a moins de réponses en matière d'urgence sociale où l'urgence est toujours présente, mais elle est plus longue et c'est plus difficile. Il y a plus de dossiers à gérer par agent. Par contre, les

équipes – les deux relais sociaux principalement – me disaient : c'est là où l'on rencontre les personnes qui sont victimes parce que quand elles se présentent, elles affirment avoir perdu le statut ou des moyens qu'elles avaient au chômage, et viennent chercher des colis alimentaires. On parlait tout à l'heure de la honte sur un autre projet, mais elles viennent surtout avec beaucoup de honte chercher ces colis alimentaires. C'est ce que me disaient mes collègues.

Que fait-on quand les abris de nuit sont surbookés ? On ne sait rien faire, on a des tirages au sort, on a des préservations qui sont effectuées, mais il y a trop de monde pour l'instant qui fait appel à nous. On est confronté aussi à des fermetures d'abris de nuit parce que les équipes ont besoin de prendre des congés. C'est la loi et tant mieux. Les institutions qui gèrent ces abris de nuit sont incapables de renforcer ces fermetures. Les abris de nuit ferment, ce qui renvoie une partie du public dans la rue. C'est géré par d'autres structures.

Comme je vous l'ai dit lors de mon intervention, nous allons devoir nous attaquer à la question du logement. La bulle spéculative augmente et les prix sont insupportablement hauts. Une étude à la Province de Namur montre qu'une maison qui n'a pas subi d'intervention en trois ans voit son prix augmenter de 75 000 euros.

Dans une vente de maison, il y a deux gagnants pour trois perdants. Le premier gagnant, c'est celui qui vend la maison et qui est étonné du prix où la maison est partie, et l'agence immobilière qui a contribué, certes, à faire augmenter ce prix. Qui sont les trois perdants ?

Le premier, c'est l'acheteur qui le voulait pour lui. Mais bon, il a dû mettre plus, faire un emprunt plus important, des remboursements plus importants, des soucis et du stress qui, parfois, monte vite. Cela explose le noyau familial et entraîne parfois un divorce. On a deux couples, parfois avec des enfants, qui recherchent le même bien, donc deux candidats supplémentaires dans l'offre et la demande. L'acheteur peut aussi être investisseur, qui se disait qu'il allait faire un investissement pour vendre ou pour mettre en location. Il allait peut-être s'adresser à un public en précarité, mais a finalement dû faire un emprunt plus important et donc répercuter et augmenter les loyers. Voilà pour le premier perdant.

Le deuxième perdant, c'est le locataire qui ne trouve plus de biens à louer dans ses moyens. Ce sont souvent des travailleurs qui viennent parfois dans nos permanences « Capteur logement » pour essayer de trouver du logement.

Le troisième perdant, c'est la collectivité et les pouvoirs publics. En effet, il y a des frais de notaire et autres qui entrent dans les caisses de l'État. Néanmoins, c'est surtout de l'argent que le ministre doit trouver et débloquer pour répondre à tous ceux qui n'ont pas

trouvé de logement. Les abris de nuit, les structures et l'aide alimentaire, c'est tout le fruit de cette situation.

Je sais que c'est difficile parce que vous avez un électorat, quel qu'il soit, qui va certainement vous en vouloir, mais si vous ne gérez pas cette bulle spéculative... On dit qu'elle explose, mais cela fait des années qu'elle va exploser et qu'elle n'explose pas. Par contre, elle génère pour l'instant des impacts et des externalités négatives. Si l'on ne s'y attaque pas, nous allons devoir supporter une grosse problématique.

Je crois que c'est un mot qui revient souvent et qui entre dans le contexte de la phobie : on parle souvent d'appel d'air. « On ne va pas faire un truc comme cela parce que cela va faire un appel d'air ». Sortez cette expression du vocabulaire, s'il vous plaît. L'appel d'air n'existe pas. Les personnes qui viennent vers les services et qui peuvent apparaître en nombre, ce sont des personnes qui étaient méconnues. Le dénombrement le montre. Certaines communes qui étaient vraiment rétives à faire le dénombrement parce que cela allait mettre en lumière des difficultés ont pu prendre conscience des difficultés que rencontrait leur population. Que ce soit à Andenne ou dans la Basse-Sambre, où l'on mettait un frein au développement de solutions, on s'aperçoit maintenant de l'utilité parce qu'on a conscience de la réalité. Il n'y a pas d'appel d'air, mais simplement des personnes qui étaient en difficulté et qui trouvent une solution parce que vous avez créé une solution. Certes, vous aurez un peu de « tourisme ». Je n'aime pas ce terme. Vous aurez des personnes qui vont se déplacer parce qu'un abri de nuit, c'est 50 nuits. Après 50 nuits, il faut trouver une autre alternative ou voir ce qui existe. Généralement, on retourne là où sont nos racines.

M. le Président. – La parole est à M. Ciaccia.

M. Laurent Ciaccia, Administrateur de la Fédération des coordinations générales des relais sociaux wallons (COCOREL). – En ce qui concerne le plan Canicule et le plan Grand Froid, deux grandes villes, à savoir Charleroi et Liège, étaient financées par le Fédéral et bénéficient actuellement d'un financement régional. Cela a été bien consolidé et c'est inscrit dans un arrêté. On insiste encore une fois sur le fait que l'on a reçu cet arrêté un mois avant le lancement du plan Grand Froid et qu'il n'a pas du tout été concerté.

Quelqu'un demandait ce que l'on faisait si l'on se retrouvait dans une situation où l'on n'avait pas de solution. On avait eu une rencontre avec les partenaires et l'on aurait dû fermer un dispositif. En tout cas, on n'avait pas d'autres solutions sans les moyens financiers de ce plan Grand Froid.

Par rapport à la canicule ? On n'a pas de financement lié à la canicule, mais c'est quelque chose qui est de plus en plus en réflexion. Dans les relais, on se « débrouille » pour trouver des solutions pour

distribuer de l'eau. C'est quelque chose qu'il faudra réfléchir avec les cabinets et les parlementaires.

Dernière chose pour conclure sur les relais. Nous sommes vraiment dans une logique à demander de l'évaluation. On travaille sur tout ce qui est innovation. Nous sommes demandeurs. On fait de manière régulière des évaluations de nos dispositifs. Donc, on ne demande que cela que de pouvoir évaluer pour s'améliorer et pour aller vers un mieux. Nous sommes dans cette logique pour avoir un impact plus grand.

Je voulais terminer par l'exemple du Brabant wallon. M. Hissette parlait de l'abri de nuit, qui n'est pas toujours le modèle que l'on retient. Le relais social, en collaboration d'ailleurs avec l'AMA du Brabant wallon, quand il s'est mis en place en Brabant wallon, a décidé de ne pas ouvrir un abri de nuit parce que ce n'était pas la solution la plus optimale, et a ouvert autre chose. Tout le monde attendait un abri de nuit, mais ce n'était pas la solution. Cela montre vraiment qu'au niveau des relais – c'était une des questions –, il faut toujours essayer de faire preuve d'innovation, mais surtout se concerter et travailler avec le tissu local.

J'en termine avec la solidarité territoriale : le projet « Territoires zéro sans-abrisme » était terminé, mais quand il a été mis en place, c'était une manière de faire en sorte que l'ensemble du territoire puisse prendre ses difficultés et son public sans abri. Des dispositifs qui ont ouvert dans d'autres régions ont fait que de grands ou moyens relais n'ont pas le public qui circule et qui reste sur le territoire concerné. C'était l'élément sur lequel je voulais conclure.

M. le Président. – La parole est à Mme Vanhessen.

Mme Christine Vanhessen, Directrice de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA). – Je vous remercie pour les nombreuses questions et commentaires que vous avez faits à la suite de nos interventions. Certaines d'entre elles sont extrêmement pointues ; comme disait Olivier, on a l'impression de passer un examen, mais, en même temps, on connaît très bien notre matière, donc ce n'est vraiment pas un souci. Toutefois, si nous ne répondons pas à certaines questions, nous nous rendons disponibles pour vous rencontrer et pour y répondre par écrit si vous le souhaitez également. Pour ma part, je reviendrai sur quatre éléments. Le premier concerne la notion de mot clé par rapport à ce qui a été dit à travers vos questions et aux constats que vous avez partagés. Effectivement, notre secteur travaille depuis toujours dans la transversalité, mais il est dépendant de la manière dont les politiques publiques se mettent en place.

Aujourd'hui, le découpage institutionnel est tel que l'on est tenus, malgré nous, de fonctionner en silos, par secteur d'activité, alors qu'en fait, les réponses que nous apportons aux personnes que nous accompagnons sont

multiples et diverses, que ce soit dans les domaines de la santé, du logement, de l'éducation et j'en passe. Notre secteur n'est donc pas défaillant de ce côté ; c'est un secteur qui travaille dans la transversalité depuis toujours. Olivier l'a dit : on est un secteur généraliste, on travaille vraiment dans la globalité des besoins des personnes que l'on accompagne. Comme le dit le credo de l'AMA, la diversité est une richesse. On considère qu'il y a autant de réponses à apporter que de besoins dans le chef des personnes accompagnées.

Cependant, cela ne facilite pas la vision politique. J'ai entendu que le mot « doublon » a été utilisé tout à l'heure, mais il n'y a pas de doublon. Selon nous, d'ailleurs, il n'y a même pas assez de services d'aide aux personnes sans chez soi. Chaque service a sa spécificité, que ce soit un service localement situé, un service qui propose de l'accompagnement plus individuel ou plus collectif. Il n'y a pas de doublon ; au contraire, il y a de la complémentarité et, de nouveau, de la transversalité entre les missions de différents services du secteur, en hébergement comme en accueil de jour, comme en travail de rue – dont on n'a pas parlé aujourd'hui – et comme en travail vers le logement et dans le logement.

On a plusieurs équipes qui travaillent dans des mécanismes de prévention, ce qui est le troisième aspect que je voudrais aborder. Notre secteur fait de la prévention. Il est évident que ce n'est pas nous qui créons la pauvreté et le sans-abrisme. Nous ne sommes que le réceptacle de ce qui ne fonctionne pas ailleurs. Toutefois – c'est prouvé par des chiffres et des études –, tout le travail d'accompagnement que fait notre secteur est un travail qui se fait de manière durable. Que ce soit en Housing First, en post-hébergement dans les maisons d'accueil ou en accueil de jour, on restaure le lien et l'on maintient des personnes en logement. La majorité d'entre elles ne vivront plus jamais d'épisodes de mal-logement ou d'éventuel retour à la rue. On est un secteur fondamental de prévention. Je tenais vraiment à insister là-dessus, parce que les mots sont importants ; non, les doublons n'existent pas, même si c'est facile de le dire ou d'imaginer que l'on peut rationaliser et économiser. C'est ce qu'il ne faut surtout pas faire. On est complémentaires les uns des autres.

Par contre, je rejoins ce qui a été dit sur le banc d'en face : il est important de mieux connaître les missions de chacun de nos services, que ce soit pour nous, au sein de notre secteur, ou au sein des secteurs partenaires, notamment celui de la santé, mais pas seulement, et évidemment au niveau politique et des citoyens. En effet, un des gros soucis dont on doit tous être conscients, c'est qu'aujourd'hui – Olivier l'a dit –, quand on est face à une difficulté de sans-logement, on ne sait pas vers qui se tourner. Il y a un travail public et un travail politique à mettre en place sur comment mieux communiquer sur les services sociaux, sur les services de première ligne, sur les réponses à apporter rapidement face à des situations de crise.

Par rapport à la question financière – c'est le deuxième aspect que je voulais aborder puisque cela a été l'objet de cette audition –, je remercie les députés qui ont constaté que notre secteur est historiquement sous-financé historiquement. C'est un fait et ce n'est pas faux. On l'a dit et démontré, et l'on peut encore le faire.

Pour nous, la conséquence est que, au regard de l'ensemble des missions qui sont les nôtres, vous l'aurez compris, on ne peut que demander au moins de fonctionner correctement et pas avec moins, et au mieux d'avoir une stabilité financière et durable. Aujourd'hui, c'est peut-être une erreur de compréhension et auquel cas je m'en excuse, malheureusement, le financement d'une réforme censée arriver dans notre secteur n'est pas encore pérenne. Des discussions se font sur les mécanismes de financement. Ce financement n'est pas pérenne aujourd'hui. Il y a bien une instabilité économique pour notre secteur. C'est pour le financement structurel du secteur, pour les missions structurelles, notamment de post-hébergement et d'accompagnement des victimes de violence conjugale et des abris de nuit.

Dans le même temps, comme je l'ai expliqué, il y a des incertitudes sur d'autres réformes, notamment la réforme APE. Ce sont 300 travailleurs et travailleuses dans notre secteur pour des fonctions à la fois socioéducatives, qui viennent renforcer les travailleurs et les travailleuses du secteur, qui sont financés par les décrets de notre secteur, mais on va retrouver à travers ces travailleurs et travailleuses, toute une série de fonctions qui ne sont pas comprises dans ce cadre réglementaire, que sont notamment les ouvriers, les administratifs. C'est une question que vous nous avez posée. Si l'on avait une baguette magique, quelles seraient les fonctions qu'il faudrait à tout prix pérenniser et financer dans le secteur ? C'est entre autres ce personnel administratif et ouvrier. Ce sont aussi les psychologues, les juristes, les criminologues. On est face à des matières extrêmement complexes, sur la question migratoire notamment, sur la question des victimes de violences conjugales. Les assistantes sociales font des miracles, les éducateurs font des miracles, les directions font des miracles, mais à un moment donné, on ne peut pas tout faire et on a besoin d'étoffer les équipes qui sont à bout.

C'est une question qui nous a été posée aussi, on parlait de bien-être au travail, de bien-être des travailleurs. Les équipes sont à bout. Le covid, c'est de manière transversale dans tous les secteurs, a mis en avant cette précarité, cette difficulté de travailler avec de l'humain. Notre secteur ne s'est malheureusement pas remis de cette difficulté que le covid a mise en avant. D'ailleurs, le ministre a récemment procédé à un travail sur la question de la pénurie et du bien-être des travailleurs et des assistants sociaux dans nos matières. C'est intéressant de s'appuyer sur ce travail, parce que des solutions existent, des enjeux peuvent se travailler,

notamment avec les hautes écoles. Il y a quand même des aspects que l'on peut voir de ce côté.

Puisque l'on nous posait la question du bien-être des travailleurs, la question des formations, on ne l'a pas abordée dans nos interventions, mais il est évident qu'au vu de la complexification des unes aux autres, des problématiques qui s'imbriquent les unes aux autres, il faut continuer à se former. C'est une évidence, c'est la base. C'est aussi le rôle des fédérations que de soutenir les équipes, l'innovation, les nouvelles pratiques professionnelles. À ce niveau, il y a un renfort, il y a un besoin de continuer à se former.

Certaines formations coûtent très cher. On le voit, on a un programme de formations, notamment sur la question des violences conjugales. Le pôle de ressources est déjà subventionné par la Région wallonne, mais insuffisamment que pour toucher l'entièreté des équipes. Récemment, on a développé des formations, notamment sur le stress vicariant. Ce sont des formations qui coûtent très cher, mais qui sont nécessaires et qui accompagnent réellement les travailleurs et les travailleuses de terrain. Il faut continuer à soutenir les opérateurs par rapport à cela.

On nous a posé la question sur la part de financement entre les subsides structurels, réglementaires et tout ce qui serait facultatif ou complémentaire. Dans ce complémentaire, j'y vois les emplois APE, les emplois Maribel, les appels à projets auxquels on va répondre, que ce soit à la fondation Roi Baudouin, auprès de donateurs privés, voire parfois la recherche pour compléter les finances de moyens, aussi en organisant des soirées boudin-compote ou spaghetti. Certains connaissent cela : c'est encore le cas dans beaucoup trop d'associations aujourd'hui, c'est malheureusement encore une nécessité pour les équipes qui consacrent une partie importante de leur temps à trouver les moyens de remplir simplement les missions pour lesquelles ils sont censés être subventionnés.

Il est important de considérer cette complémentarité de subsides réglementés avec des subsides alternatifs qui sont pour certains précaires, qui peuvent répondre à des projets *one shot*. Néanmoins, dans la majorité des cas, les associations et les opérateurs de terrain recherchent des subsides structurels. Si vous regardez la fondation Roi Baudouin, ce sont des subsides par appels à projets où il n'y a pas de financement de personnel cadre. C'est uniquement pour des actions de terrain, ce qui est très bien, mais il faut tout de même remplir ces missions et il faut des travailleurs et des travailleuses pour le faire.

Enfin, je voulais terminer là-dessus et j'ai certainement été incomplète, mais il y a encore trois personnes après moi qui pourront me compléter. On nous a posé la question de la temporalité entre 2026, les urgences ici et maintenant, et 2030. Je n'ai pas envie de penser à 2050 ; c'est trop loin. Je travaille depuis 20 ans

dans le secteur. En 2010, l'Union européenne disait déjà que c'était l'année où il n'y aurait plus de sans-abri. Seize ans plus tard, ce n'est toujours pas le cas.

Dans l'ici et maintenant, une des priorités est notamment la stabilisation financière ; vous l'aurez compris, on ne va pas revenir là-dessus. Si l'on avait une baguette magique et que le M. le Ministre pouvait convaincre le ministre du Budget de débloquer des moyens supplémentaires et de ne pas aller chercher des sous dans d'autres enveloppes, on serait ravi de tenir cette baguette avec lui. Il existe beaucoup d'enjeux de ce côté. J'avais dit que je ne ferais pas de politique, mais c'est comme cela. Monsieur le Ministre, vous aurez compris que l'on essaie de vous soutenir aussi. On a déjà essayé de rencontrer le ministre du Budget, il connaît aussi notre point de vue par rapport à cela. Il est clair que, à ce sujet, on a besoin de renforcer le secteur, de le rassurer sur les missions qui sont les siennes. Ce sont des missions de base et d'une évidence incroyable par rapport aux publics les plus précaires.

La deuxième chose, un aspect qui est fondamental et qui fait écho ici et maintenant en 2026, mais surtout à demain, c'est la notion de la prévention. Coralie Buxant expliquait tout à l'heure la notion du robinet. On sait où est le robinet, on sait où est la source, mais maintenant, il faut trouver la main qui ferme le robinet. Je vous invite à chercher la main.

M. le Président. – La parole est à Mme Buxant.

Mme Coralie Buxant, Administratrice de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA). – Je voulais répondre en deux temps ou avec deux réalités qui permettent de conjuguer plusieurs des questions. Il y avait la question de l'impact de l'exclusion d'un certain nombre de personnes du chômage.

Pour l'instant, ce public ne frappe pas encore nécessairement à nos portes. Par contre, on connaît fort bien le public qui est issu de la réforme 107 en santé mentale au niveau fédéral. Il serait vraiment intéressant de faire cette analyse : après combien de temps après une réforme prise, le public arrive-t-il tout en bas de l'entonnoir, en bas de ces nouveaux robinets qui ont été ouverts ? Comment ce public, qui présente des problématiques de santé mentale avérées, des problématiques psychiatriques, qui aurait dû être hospitalisé pour de longs séjours, s'est-il retrouvé en rue et complètement désaffilié ?

Ce public s'est mis à frapper à nos portes suite à cette réforme 107. Il y a eu un parcours très long de conscientisation de ces personnes à leurs problématiques – il s'agit de personnes complètement en décrochage – par rapport à une trajectoire de soins. Il s'agissait de les connecter, dès lors qu'elles l'acceptaient, à un médecin généraliste puis éventuellement à un spécialiste, de les connecter à une

médication et de s'assurer de la *compliance* par rapport à cette médication. Parfois, comme je l'expliquais tout à l'heure au pupitre, il s'agissait de participer à des mesures d'observation protectrices et ce n'est pas simple pour une équipe et un service du social. Olivier Hissette l'a rappelé, nous sommes des généralistes et donc nous assurons ces relais, on fait plus que cela, on fait de l'accompagnement physique de ce type de personnes qui auraient dû être prises en charge par la psychiatrie, mais cela n'a pas été le cas, dès lors qu'une réforme a vu le jour.

L'impact de cette réforme n'a pas été pensé suffisamment pour ces sous-publics. Qui, au niveau de la Région wallonne, a la mission de vérifier l'impact de chacun des projets, des différentes lois et des stratégies politiques sur ce public déjà extrêmement fragilisé ? Nous sommes demandeurs puisqu'il s'agit de prévention et que nous devons faire ce travail intersilos. J'en fais la démonstration : nous avons des collègues très proches dans la santé mentale, la psychiatrie et le milieu judiciaire puisque tout est associé d'une manière ou d'une autre. La réforme de la santé mentale date de 2010. C'est beaucoup plus récemment, ces dernières années, qu'il y a eu un refinancement à la suite de cette réforme qui permet une accessibilité renforcée des psychologues de première ligne auxquels nous adressons des personnes. Ce mouvement de grande disponibilité des experts de la santé mentale était voulu au moment de la réforme, mais il n'a pas été mis en place à ce moment-là. Ce n'était pas le cas avant, car ils n'estimaient pas que le public qui nous arrivait était aussi leur public. Il a fallu 15 ans avant de réussir à véritablement travailler ensemble de manière formelle, formalisée et conventionnée, mais nous travaillions déjà ensemble.

Nous n'avons pas de psychologues et d'infirmiers en interne. Si nous voulons en avoir, nous devons grappiller sur du temps éducatif ou assistant social. A priori, en maison d'accueil, en maison de vie communautaire, en abri de nuit et en accueil de jour, nous sommes financés pour des fonctions éducatives et d'assistant social. Si nous rêvons d'autres fonctions, nous devons rogner sur ce temps. Nous ne pouvons même pas payer le psychologue selon son niveau d'étude, à savoir un master, ce qui est assez insultant au regard des études qu'il a faites.

L'autre point d'attention porte sur la réponse à toute une série de questions liées au nombre impressionnant de refus et de demandes non rencontrées par rapport aux personnes qui frappent à nos portes. Olivier Vangoethem, avant de partir, disait qu'il faudrait peut-être plus de lits en abri de nuit. Ce n'est pas la priorité et ce n'est pas la première réponse que nous avons envie de donner. En effet, il faut tout d'abord développer des solutions structurelles, un turnover le plus rapide possible et que les structures d'urgence et d'hébergement temporaire répondent à ce pour quoi elles sont missionnées, c'est-à-dire des solutions

temporaires. On revient donc sur le fait qu'il faut créer du logement. Quand du logement aura été créé, on verra cette fluidification plus importante. Cela n'empêche pas de vérifier si l'ensemble des territoires sont concernés et s'il n'est néanmoins pas nécessaire de créer quelques lits. On aura toujours besoin de solutions d'urgence, quand bien même on aurait des solutions structurelles.

Il y a eu une question sur la place des enfants. Vous vous êtes offusqués, à raison, de voir 35 % d'enfants en situation de sans chez-soi ainsi que du fait que la plupart d'entre eux sont en situation de violences intrafamiliales, subissent ces situations en tant que victimes et ont dû fuir le domicile conjugal avec leur maman la plupart du temps. Il y a eu cette question : à qui revient-il de fuir ? Ce sont des personnes qui arrivent dans nos maisons d'accueil. Nous ne sélectionnons pas les personnes qui auront une place. Il y a une sélection par rapport à l'urgence. Clairement, un enfant sera prioritaire par rapport à un adulte. Après, les demandes arrivent par ordre d'arrivée. Nous nous demandons dans quelle mesure nous avons l'impression que c'est le bon endroit pour la situation qui nous vient. La notion de sélection, nous essayons de ne pas y penser et nous y arrivons par des entournures ou par de la collaboration « plus, plus, plus » avec l'ensemble des partenaires.

M. le Président. – La parole est à Mme Remiche.

Mme Louise Remiche, Coordinatrice de la Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement pour personnes en difficultés sociales (ARCA). – Étant donné que de nombreux éléments de réponse ont été donnés par Christine Vanhessen et Coralie Buxant, je vais probablement répéter certains d'entre eux avec une autre façon de le dire.

Je voulais rebondir sur la question des priorités et faire un lien avec la stratégie. On nous a demandé les mesures prioritaires. Christine Vanhessen a déjà abordé certaines choses. Je la rejoins totalement sur la question de pouvoir offrir aux services et aux professionnels un cadre de travail stable et d'être dans quelque chose de prévisible. La prévisibilité, c'est connaître les moyens à notre disposition pour fonctionner. En fonction de cela, on s'organise. C'est déjà la base de la base. Nous sommes tout à fait d'accord avec cela. On en discutait aussi sur le temps de midi en se disant que l'on nous demande les mesures prioritaires. On n'a pas envie, nous, de se positionner par rapport à ce qui devrait être prioritaire au niveau des mesures. Pourquoi ? Parce que c'est un peu comme si vous êtes face à un public et que vous n'avez pas assez de place pour tout le monde. Que va-t-on favoriser ? Va-t-on plutôt favoriser la dame avec son enfant ? C'est trop compliqué pour nous de dire que l'on considère qu'il faudrait prioriser ceci. Bien entendu que l'on a plein de demandes urgentes, mais on trouve que c'est un choix politique de pouvoir dire que l'on a un certain budget et que l'on va trancher de cette manière. C'était quand même important de le rappeler.

Par contre, le fait de se dire que l'on doit fonctionner dans un cadre de travail stable, connu, pérenne et structurel est essentiel. On demande donc que les moyens que l'on met à disposition, on puisse les inscrire dans l'arrêté d'application et savoir ce que l'on a à notre disposition, que les directeurs et directrices puissent faire un budget prévisionnel, que les employés puissent savoir qu'ils vont garder leur emploi à la fin du mois et d'organiser le fonctionnement du service en sachant ce que l'on a à notre disposition pour fonctionner. Ce qui est important aussi, c'est d'avoir un plan. Chaque service va avoir son plan de travail et prévoir comment il va fonctionner durant l'année, mais c'est aussi important de savoir vers où l'on va ensemble. On a parlé de transversalité et de complémentarité. Il faut avoir un plan, une vision et c'est pour cela que cette stratégie est mise en place.

Toutefois, je voulais revenir à la question de la stratégie et redire certaines choses. On l'a déjà abordée tout à l'heure dans notre présentation : pour que cette stratégie puisse aboutir à quelque chose de productif, nous avons vraiment besoin d'un calendrier, pour nous dire que l'on a une vision et un calendrier avec des étapes, des objectifs atteignables et que l'on peut mesurer, soit des objectifs opérationnels. On fait cela en concertation étroite avec les acteurs de terrain. C'est vraiment très important. Dans ce sens, je rejoins Mme Durenne et Mme Vandorpe sur le fait de dire que c'est bien d'avoir un cadre de travail stable et d'aller vers la pérennisation des moyens. Comme dit Mme Vanhessen, ce n'est toutefois pas encore le cas. Nous attendons toujours la sécurisation des moyens annoncés.

J'ai aussi envie de rebondir sur certaines choses que j'ai pu entendre. On veut évaluer avant de donner à tout va. Moi, c'est quelque chose qui me heurte un peu de donner à tout va, comme si l'on croulait sous les subventions, l'argent et que l'on dépensait pour du luxe. Bien entendu, on rejoint l'idée de l'évaluation. C'est important d'évaluer et de savoir vers où l'on va. Nous nous devons d'adapter les pratiques et politiques. On se tient à votre disposition et l'on fait d'ailleurs des démarches pour nous-mêmes, de notre côté, en tant que fédération, réfléchir de façon plus méta sur le secteur et les pratiques pour évoluer et s'adapter en fonction des besoins rencontrés. Cela ne veut pas pour autant dire que l'on doit couper l'argent pendant que l'on évalue. C'était déjà une chose sur laquelle j'avais envie de rebondir.

Par ailleurs, j'entendais aussi que c'est mieux d'avoir quelque chose de pérenne et structurel. C'est vrai que, pendant la précédente législature, les abris de nuit, par exemple, ont reçu une masse gigantesque d'argent. Moi aussi, cela m'a un peu heurté. Je l'ai expliqué tout à l'heure. Pour les abris de nuit, pour l'instant, ce qui est réglementaire, c'est 4 000 euros par place. Faites le calcul : 4 000 euros pour un abri de nuit de 20 places, cela fait 80 000 euros. On annonce de

rajouter 4 000 euros en plus et c'est une bonne nouvelle, mais 160 000 euros font environ trois équivalents temps plein pour fonctionner toute l'année. On ne peut pas dire que c'est extrême.

Ce qui a été accordé durant la précédente législature, c'est 20 000 euros par place. Ce n'est pas une masse gigantesque, c'est à peine le strict minimum pour pouvoir fonctionner de façon minimaliste. Je rappelle quand même, car je trouve que c'est important de le dire, que les services accueillent un public abîmé par la vie et qui se retrouve confronté à une saturation énorme. Automatiquement, cela crée des tensions au sein de ces publics. Les abris de nuit et les services d'accueil de jour doivent gérer cette tension. Cela génère de l'agressivité et de la violence et l'on enregistre de plus en plus de faits de violences graves. En novembre 2025, il y a eu un mort dans un service d'accueil de jour et un éducateur qui a été hospitalisé. Ce n'est pas rien. Quand j'entends parler des masses gigantesques, cela me heurte un petit peu parce que c'est loin d'être des masses gigantesques. Il faut quand même prendre conscience que, sur le terrain, il y a énormément de difficultés à gérer. Cela doit être pris en considération.

Je voulais également parler de transversalité, de silo et de doublon, même si l'on en a déjà beaucoup parlé. Christine Mahy a déjà pas mal parlé de cela, mais il y a quand même un élément important que je voulais dire. Christine a parlé de complémentarité et du fait qu'il faut éviter le mot « doublon ». Ce n'est pas une question de doublon, car pour qu'il y ait des doublons, il faudrait déjà qu'il y ait beaucoup plus d'argent, et ce n'est pas le cas. Certains vont appeler « doublon » ce que nous estimons être une complémentarité et la possibilité de mettre en place un travail en réseau. À ce sujet, je remercie Mme Cremasco d'avoir parlé de la complexité du travail avec l'être humain et de la nécessité d'éviter cette rationalisation extrême.

Effectivement, les cadres trop rigides ne sont pas l'idéal pour travailler avec l'humain et travailler dans le secteur dans lequel on travaille. À ce sujet, je voudrais aborder la question de la souplesse. Il faut effectivement des moyens pour travailler en réseau et mettre en place des collaborations, mais il faut aussi veiller à ce que le cadre de travail dans lequel les travailleurs évoluent puisse offrir cette souplesse pour pouvoir justement s'adapter aux besoins rencontrés sur le terrain et créer de l'innovation quand c'est nécessaire. Comme on vous l'a expliqué, on s'adapte sans cesse et donc on évolue et on innove.

Une des inquiétudes que l'on a par rapport à cette réforme APE, c'est bien sûr de ne pas récupérer l'entièreté des moyens qu'offre cette subvention, mais c'est aussi de perdre cette souplesse. Comme la subvention APE était une subvention transversale, les services pouvaient l'utiliser là où c'était le plus nécessaire et permettre justement d'établir des liens interservices ou encore de pouvoir développer un

service à part qui ne fait pas partie de la réglementation, mais qui est vraiment utile pour le travail réalisé avec les personnes accompagnées. C'est une de nos grandes inquiétudes avec cette réforme APE où l'on rend aux ministres fonctionnels la manne financière : perdre cette souplesse qui permet de travailler avec le public. En perdant cette souplesse, on risquerait d'exclure toute une partie de la population et d'avoir encore plus de mailles dans le filet. C'est peut-être un point de vigilance sur lequel j'aurais envie d'inviter M. le Ministre à porter son attention.

Un dernier point sur lequel j'aurais envie de rebondir concerne la question des personnes LGBTQIA+. Je pense que c'est Mme Roberty qui posait justement cette question. Effectivement, le public LGBTQIA+ est un public qui a un risque de tomber dans le sans-abrisme plus important que le reste de la population. On a justement mené un projet pilote entre l'AMA et l'ARCA pour voir un petit peu comment ce public était accueilli dans nos secteurs. Y a-t-il des LGBTQIA+ dans notre secteur ? Comment sont-ils inclus ? S'y sent-il bien ? On avait fait une sorte d'état des lieux pour voir comment les professionnels géraient cette thématique. On a un rapport – que l'on peut vous transmettre si cela vous intéresse – qui pourra aller beaucoup plus loin, parce que je ne vais pas approfondir. Ce qui est certain, c'est que ce rapport montre qu'il y a des améliorations à faire en termes d'inclusion des personnes LGBTQIA+ dans notre secteur. Il y a une ouverture et une envie du secteur d'être inclusif, mais il y a beaucoup de choses qui devraient être encore améliorées.

La conclusion de cette étude faite à l'AMA et l'ARCA, en collaboration avec Prisme – la fédération LGBTQIA+ –, c'est qu'il faudrait travailler à deux niveaux. D'une part, développer tout l'accès formation, donc travailler en formation de base, sensibiliser les directions, parce que c'est souvent leur impulsion qui travaille sur le côté institutionnel et va ouvrir l'institution à être plus inclusive et donner une ligne de conduite au sein de l'institution. D'autre part, travailler en interventions. On s'est rendu compte qu'il y avait des tas de cas plus concrets et pratiques qui nécessitaient une réflexion plus approfondie qu'une formation de base.

Il s'agit de développer tout un volet de formation et une réflexion plus sectorielle pour rendre le secteur plus inclusif. Il y a énormément de choses à réfléchir sur la question des institutions genrées, sur les manières d'en sortir et de dégenrer le secteur. Cela nécessite une réflexion plus sectorielle. On a rendu une demande à M. le Ministre en octobre 2025 pour faire un projet sur deux années et développer ce travail à l'AMA et l'ARCA, en collaboration avec Prisme. On attend une réponse par rapport à notre demande de subvention, qui devrait se développer normalement en 2026 et 2027 si l'on obtient une réponse positive.

M. le Président. – La parole est à M. Svendsen.

M. Frédéric Svendsen, Administrateur de la Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement pour personnes en difficultés sociales (ARCA). – La santé mentale n'est pas un problème. La santé mentale est « en bonne santé mentale », ce qui est plutôt bien. C'est plutôt une forme d'indicateur. Il est important de se rappeler que ce que l'on traduit en général par une mauvaise santé mentale, c'est à partir du moment où il y a une forme de souffrance. Tous les sans-abri souffrent de leur situation, il n'y en a pas un qui ne souffre pas de sa situation aujourd'hui. C'est important de le rappeler parce que c'est vrai que l'on a beaucoup de chiffres, mais de quoi parle-t-on ? Y a-t-il une problématique de santé mentale ? Est-elle reconnue ? A-t-elle été diagnostiquée ? La personne la reconnaît-elle pour elle-même ? C'est toujours très compliqué de se baser sur des chiffres. Faisons simple : tous souffrent. C'est important de poser ce constat.

Je vais illustrer ce propos par une expérience que j'ai eue. J'ai travaillé pendant 10 ans comme éducateur de rue à Liège. La question de la santé a été posée à l'époque, en termes très larges : y a-t-il besoin de rajouter des dispositifs spécifiques par rapport à la santé ? Les problèmes de santé sont-ils déjà pris en charge ? Au niveau du travail de rue, l'idée était qu'il n'y a peut-être pas besoin d'aller rajouter encore de dynamiques particulières. En plus, on sait bien que la santé n'est pas le problème principal des personnes sans-abri et que c'était souvent une priorité qui arrivait plus tard dans le parcours.

On a commencé à avoir, dans un premier temps, des stagiaires infirmières en santé communautaire qui ont évalué les besoins et l'on s'est rendu compte que, de toute façon, les personnes sans-abri face à du public de la santé identifiaient leur problématique de santé. On a tendance à croire que le problème n'existe pas tant que l'on ne vient pas proposer une solution. Je prends exprès les questions à l'inverse, j'aime bien cela, mais c'est ce que c'est venu révéler. C'est-à-dire que l'on a toujours été persuadé que la problématique de la santé n'était pas une problématique qui touchait les personnes sans abri individuellement, mais il suffit de leur proposer une forme de prise en charge pour se rendre compte que le fait de prendre soin d'eux et de se sentir bien est une priorité.

Pour la santé mentale, on est dans le même principe. Il y a un moment où, si jamais les psys sont absents des maisons d'accueil, des services d'accueil de jour, des services d'accueil de nuit, on pourra se dire que cela pourra être traité à un autre moment et que, dans la crise, ce n'est pas toujours le bon moment pour intervenir.

Je travaille aujourd'hui dans un service d'accueil de jour en tant que directeur. On a en place un psy de première ligne chez nous. Je peux vous assurer que si

jamais on étendait ses possibilités d'action et s'il pouvait être présent pendant les temps d'accueil – il n'intervient qu'au niveau des consultations individuelles pour l'instant –, il y trouverait son compte et les personnes qu'il rencontrerait y trouveraient leur compte aussi.

La problématique existe, elle est là. Le tout est de savoir à quel moment on va commencer à la prendre en charge, et comment on va la prendre en charge.

Les collaborations avec le secteur de la santé mentale existent depuis toujours, c'est une des questions qui a été soulevée. Il y a toujours eu des collaborations entre les secteurs. On sait que l'on a un public vulnérable.

Quels sont les besoins principaux pour faire de ces collaborations des collaborations qui apportent des fruits ? C'est avant tout du temps, un langage commun et une forme de reconnaissance.

Pourquoi le temps ? Quand on travaille en réseau autour de situations individuelles ou quand on travaille en collaborations sectorielles, il faut se rassembler autour de la table. Quand les secteurs sont déjà à saturation d'un côté et de l'autre, ce temps manque. Il est important de le prendre et de le faire reconnaître comme faisant partie du travail au quotidien. Dans le cadre des accompagnements individuels, ce temps de travail doit être reconnu pour les intervenants de terrain.

Parmi les freins qui peuvent être identifiés, il y a la question des temporalités. Notre secteur travaille dans des temporalités courtes. Les gens viennent chez nous parce que nous sommes en première ligne et, pour les maisons d'accueil, en deuxième ligne.

En dehors des nouvelles possibilités qui ont été développées au travers des psys de première ligne, il y a encore quelques années, pour prendre rendez-vous dans un service de santé mentale, il fallait se confronter au moins à une liste d'attente de trois mois.

À quoi sert notre action dans ces moments ? Elle sert précisément à maintenir la motivation de la personne, c'est-à-dire assurer une forme de continuité et éviter les ruptures.

Le mot à retenir dans mon intervention est cette notion de continuité. La continuité est assez bien reconnue au niveau du secteur médical. On parle de la continuité des soins. Maintenant, c'est important, reconnu et bien ancré dans les philosophies.

Aujourd'hui, il est important d'identifier le besoin réel dans le secteur socioéducatif de la première ligne auprès des personnes en situation de grande précarité, sans abri. Il y a ce besoin de continuité de l'accompagnement. Cela a été redit tout à l'heure, on est face à un public qui est très fragile.

Je vais y revenir un peu après, je ne vais pas m'étendre là-dessus. La confiance qu'ils acceptent de porter à un moment à un intervenant social se mérite. Il ne faut pas l'oublier, la continuité est avant tout reconnaître qu'ils vivent une situation quasi inhumaine le jour où ils viennent franchir notre porte.

Je ne reviendrai pas sur le fait que ce qui est proposé dans ce cadre est aussi une forme de prévention.

Le deuxième point important qu'il fallait aborder a été moins repris dans les réponses, c'est la question de l'épuisement des équipes. Avant tout, pourquoi les travailleurs sont-ils là ? Ils sont là parce qu'ils viennent aider. Quand ils sont face à des situations à chaque fois plus dramatiques, plus complexes, ils ont l'impression que toutes les pistes de solution leur échappent. La question du logement, on ne la travaille quasiment plus en première ligne. C'est trop complexe. Il faut faire appel à des projets spécifiques, comme les projets Housing First ou d'autres types d'initiatives développées.

En tout cas, on ne peut plus travailler à partir de permanences sociales, parce que les travailleurs ont juste l'impression de brasser du vent. Il y a cette notion, à un moment, de se sentir démuné face aux situations que l'on rencontre. Il faut quand même avoir cela en tête. L'évolution du public et la complexification des problématiques qui sont rencontrées renvoient aux travailleurs une forme de sentiment d'impuissance. À la base, ce n'est pas exactement à cela qu'ils ont été formés. On y est un peu formé pendant les études, mais, avant tout, on cherche quand même à aider de manière concrète.

La deuxième chose, c'est l'incertitude par rapport à l'avenir. Le premier rôle d'un éducateur ou d'un AS dans les services de nos secteurs est avant tout de proposer des points de repère aux gens que l'on accueille. Quand on est un point de repère, il est important de pouvoir se dire que l'on sera là demain. Le lien prend du temps à se tisser ; gagner la confiance prend quand même aussi beaucoup de temps. Tout cela va prendre du temps et, en plus, les démarches qui vont être amorcées avec la personne vont prendre du temps derrière pour se concrétiser, pour se réaliser.

Ensuite, il faudra passer le relais. Quand on passe le relais, on l'a dit tout à l'heure, il ne s'agit pas simplement d'aller déposer une marchandise dans le service à côté en se disant : ça y est, le relais a été passé, maintenant il est pris en charge ailleurs. En fait, ce que l'on va transmettre à l'autre service est le lien que l'on a avec la personne. C'est comme cela que l'on va assurer la pérennité, derrière, de l'accompagnement et le fait que la personne s'installe et s'insère durablement. Ce sont des choses qu'il faut travailler petit à petit, lentement et en assurant cette présence constante avec les gens.

On parle depuis le début de la matinée de ces nouveaux projets qui se créent, qui doivent être pensés autrement, de ces emplois qui sont très incertains, des préavis à titre conservatoire qui sont remis, de l'incertitude d'être là d'année en année parce qu'on est sur un projet avec subventions facultatives et que l'on n'est jamais sûr que l'on sera bien là l'année prochaine. Quand les travailleurs se sentent privés de cette certitude, cela crée une insécurité très, très forte au sein des équipes. La souffrance des équipes résulte aussi de cela. Puis-je m'engager aujourd'hui dans un projet à moyen terme, à long terme, alors que je ne sais même pas si je serai encore là demain ? Je peux en parler de manière très transparente puisqu'on le vit pleinement dans l'équipe dans laquelle je travaille : on est tous en préavis à titre conservatoire, y compris moi.

Je parlais de l'épuisement des équipes. Il est important de se rendre compte que les équipes vivent dans un milieu hostile, avec une complexification des situations qu'elles doivent prendre en charge, une énorme insécurité autour d'elles, des faits d'agressivité qui augmentent et fréquentation du public qui augmente. Elles sont face à tout cela. Que mettent-elles en œuvre pour essayer d'avancer ? C'était aussi une question qui a été soulevée : comment arrive-t-on encore à maintenir des équipes dans une situation telle que celle d'aujourd'hui ? Ces équipes reposent, j'ai envie de dire, sur des principes de survie en milieu hostile. Et sur l'humilité d'accepter que de toute façon, on ne pourra pas tout faire, tout le temps. Il est important que cette notion puisse être très transversale dans les différents niveaux. C'est aussi ce que l'on essaie de transmettre à certains moments aux bénéficiaires que l'on accompagne : on n'a pas tout, tout de suite. C'est quelque chose que les équipes doivent mettre en avant au quotidien.

Maintenant, elles sont quand même confrontées à une forme de saturation ; c'est-à-dire que le fait de devoir dire « non » à une personne une fois, c'est bien ; quand il faut dire 1 000 fois « non » à 1 000 personnes sur une année complète, cela commence à faire beaucoup. L'épuisement résulte aussi de cela. Il y a également cette notion de continuité dont j'ai parlé : essayer de faire repère sans avoir la certitude d'être là demain est quelque chose qui abîme très fortement le moral des équipes.

Le dernier point important, c'est le principe de robustesse. Il a été amené tout à l'heure par Christine Mahy. La robustesse, c'est de se dire que, quand on est dans des environnements hostiles, face à de grosses difficultés, il ne faut pas chercher à vouloir faire tout le temps plus ou tout le temps autrement, mais au contraire, il faut consolider ce qui fonctionne, ce qui existe et ce qui nous permet d'imaginer, de perdurer demain et de continuer à assurer nos missions.

Je vais prendre encore un petit exemple par rapport aux équipes, puisqu'elles sont souvent face à des

injonctions multiples. Dans le décret, on a en général l'inconditionnalité de l'accueil. On le retrouve sous différentes formes, mais on le retrouve à peu près partout. Si l'on regarde les prérogatives transmises au niveau des coordinations, notamment des relais sociaux, c'est d'essayer de viser tout le temps un accueil sur le territoire, qui vise le 24 sur 24. Cela veut dire aussi, pour chaque opérateur, d'essayer d'harmoniser son fonctionnement avec celui des autres, pour essayer d'étendre au maximum les heures pour se combiner avec les autres services d'accueil. Les prérogatives de la ville, ce sera moins de visibilité sur le public sans abri et d'essayer au maximum de les mettre chez nous alors que parfois ils n'ont pas toujours envie. Les prérogatives de la police, cela va être de nous dire : « Arrêtez d'accueillir tout le monde, n'importe comment. De toute façon, il y en a quand même les trois quarts qui sont armés. Ne rehaussez pas trop votre seuil de tolérance, sinon, quand on devra intervenir chez vous, ce sera avec la grosse artillerie ». Les voisins vont nous dire : « Vous êtes installés sur notre quartier, le fait que vous soyez présents, cela amène de l'insécurité et des nuisances dans notre quartier. Cela ne nous plaît pas ». Les amis des travailleurs vont leur dire : « Finalement, à quoi ton boulot sert ? De toute façon, quand je descends en ville, je vois toujours autant de sans-abri, voire plus ».

L'épuisement des équipes aujourd'hui résulte de tous ces facteurs. À un moment, ce que l'on attend avant tout pour maintenir un petit peu la motivation des équipes et de les aider à continuer à travailler, c'est déjà, dans un premier temps, de leur apporter une reconnaissance. Cette reconnaissance passe par plusieurs étapes, on en a déjà parlé. Elle passe notamment par le fait de leur permettre au moins de pérenniser leurs actions et de se projeter un tout petit peu dans l'avenir. C'est évidemment le point central, mais il y en a d'autres aussi. Cela passe aussi par une meilleure connaissance du public et du travail fait autour de la grande précarité, au niveau de la population de manière générale, une meilleure visibilité en tout cas par rapport à leurs actions.

Je n'ai pas besoin de revenir spécialement sur la prévention et la manière dont elle est développée, cela a déjà été abordé pas mal de fois. Je trouve que le point de vue de Christine Mahy était vraiment très intéressant avec cette notion de prévention curative ou réparatrice. Elle traduit assez bien ce qui est fait au quotidien par les travailleurs, par les équipes et par les institutions.

Quant à la question de l'évaluation des résultats concrets de nos actions et les impacts qu'ils auront sur la société, avant toute chose, on devrait utiliser notre secteur comme étant l'indicateur des impacts de l'ensemble des autres secteurs. Si les gens arrivent chez nous, ce n'est pas parce qu'on les y a poussés, ou parce qu'on les a incités, ou parce que notre secteur est tellement confortable et accueillant que les gens se sont dit qu'ils vont y faire un petit tour là-bas pour voir

comment cela se passe. Les gens se cassent la figure en arrivant chez nous, il faut en être très conscient. Ce sont des filets de sécurité successifs qui se sont un petit peu affaiblis. Puis, les gens passent à côté ou passent au travers et ils finissent par arriver chez nous, en bout de course.

Il ne faut pas oublier qu'on est face à – je caricature un petit peu en le disant, mais je pense que c'est important de le garder en tête parce que cela aide dans l'accompagnement – des gens parfois devenus professionnels de l'échec. Quand ils arrivent chez nous, ils en ont vécu énormément avant. Il y a un moment où ils ne sont même parfois plus capables de les affronter. L'auto-exclusion, dont on a déjà parlé tout à l'heure, résulte souvent de cela : ils ont été trop confrontés à l'échec et ils sont trop seuls face à l'échec.

Aujourd'hui, il faut surtout envisager la perception de notre secteur comme étant le révélateur de la bonne santé de la société plutôt que se demander tout le temps s'il y aura moins de sans-abri l'année prochaine ou pas. Ce n'est pas l'efficacité de notre secteur qui permettra d'avoir moins de sans-abri ; ce sont surtout les interventions sur les leviers en amont et en aval qui permettent aux gens de ne pas s'ancrer dans une exclusion à long terme.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur Svendsen, je vais rebondir sur votre expression finale : c'est un problème de société. Encore une fois, il ne s'agit pas de remettre la problématique individuellement sur des personnes. C'est un réel problème de société. Dans vos répliques, encore plus que dans vos interventions premières, vous avez montré à quel point c'est large, à quel point on doit s'inquiéter de différents secteurs. On ne peut pas rester cantonnés dans le logement ou exclusivement dans des aides ponctuelles à des choses qui sont dans des silos particularisés. Le problème est sociétal et général. Il faut que ce soit entendu ; vous l'avez répété et vous avez bien fait. Vous devrez certainement le faire encore souvent et l'on vous y aidera.

Il y a cinq points dans vos réponses, qui apportent énormément d'informations en plus de vos exposés, lesquels étaient déjà très riches. Je vous en remercie.

Tout d'abord, il y a effectivement un sous-financement structurel, soyons clairs. Je ne l'avais pas tout à fait compris, mais vous n'avez pas même pas les moyens d'assurer vos missions de base. Il faut parfois faire des foires au boudin ou des soupers spaghetti pour alimenter la mission de base, ou bien obtenir des financements par belle ou par laide, en perdant beaucoup de temps administratif et en déployant beaucoup de moyens, pour avoir des compléments. Un intervenant – je ne sais plus lequel – a dit : « On a nos 160 000 euros pour le Housing First, mais on n'arrive

pas à exercer cette mission ». Ainsi, même vos missions de base sont sous-financées. Il est important de le dire. Mme Vanhessen l'a également rappelé.

Il faut donc dégager des moyens, Monsieur le Ministre, au-delà du premier geste que vous avez déjà fait. On espère d'ailleurs qu'un jour, ce sera pérennisé et structurel. J'aimerais avoir votre oreille attentive : le côté structurel est important, parce que les moyens déployés ne sont ni suffisants ni structurels. On ne sait donc pas ce qu'il adviendra demain de ce tiers du financement de la mission de base. On en est là. C'est crucial. J'espère que ce sera aussi entendu sur les bancs de la majorité pour que cela puisse se débloquer. C'est fondamental. Je ne saurais mieux le dire que les intervenants de ce jour : on parle de vies humaines et de parcours de vie. Je crois que c'est Mme Buxant qui a dit : « Parce qu'un être humain ne mérite pas moins ». C'est la base. Je trouve cette expression particulièrement à propos.

Concernant la stabilité des équipes, comme vous en avez beaucoup parlé, la situation va jusqu'à l'épuisement des équipes. Je ne sais pas comment on fera lorsqu'on n'aura plus personne pour aider ces publics. Vous avez donc bien fait d'insister sur l'épuisement des équipes qui découle de la situation actuelle.

Ensuite, je veux souligner à nouveau un point important pour m'assurer que cela se trouve dans le compte rendu : il n'y a pas de doublon. Il n'y a pas lieu, dans ce Gouvernement, de faire la traque aux doublons ou à tout ce qui pourrait dépasser. En réalité, il y a trop peu, on est à un tiers de la demande, on n'y arrive pas. Il n'y a même pas de financements structurels pour ce faire, alors arrêtez de dire qu'il faut rationaliser, qu'il faut aller voir ce qui va et ce qui ne va pas et que l'on va enfin faire le tri dans tout cela. Il faudrait le justifier excessivement fort, auquel cas on vous reconvoquera peut-être pour vérifier s'il y a vraiment un doublon. Il y a trop peu de moyens. Il est faux de dire qu'il faut rationaliser ce secteur. Je vous remercie d'avoir relevé l'élément de souplesse que je voulais introduire.

Au sujet des silos – j'ai déjà fait un peu de *teasing* à ce sujet, Monsieur le Président –, il y a différents plans de lutte contre la pauvreté, à tous les étages. Cette situation nous appelle à regarder la manière dont on peut les faire converger entre eux, de façon à ce qu'il n'y ait pas un silo au niveau de l'État fédéral, un autre au niveau de la Région et un autre encore au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a aussi des silos qui se situent du côté des secteurs : le logement d'un côté, l'aide à la jeunesse d'un autre et l'action sociale d'un troisième côté. Cela ne va pas non plus. Dans ma tête, les silos se situaient au niveau de la décision politique et ministérielle. Déjà là, on peut mieux faire – et l'on va devoir s'y atteler réellement. Toutefois, Madame Vanhessen, vous dites que vous ne travaillez pas en silo au quotidien, puisque vous discutez avec

d'autres personnes, qu'il s'agisse de psychologues ou de collègues qui accomplissent différentes missions ailleurs. Vous relevez, à cet égard, que l'on vous oblige à fonctionner en silo. Même dans le quotidien de vos missions, ce n'est pas assez flexible. Je vous remercie, Madame Buxant, d'avoir rappelé cette notion de souplesse. À vous écouter, j'ai presque envie de dire qu'il y a un cinquième des fonds et des moyens consacrés à ces missions qui doit permettre cette souplesse ; et pour lequel on doit vous faire confiance.

En parlant de confiance, Mme Mahy affirmait que l'on n'avait pas confiance en l'être humain – aux pauvres, en gros –, mais j'ai envie de dire à Mme Vanhessen que l'on ne fait pas confiance à votre secteur non plus, puisque vous devez justifier n'importe quelle pièce. On ne dit pas qu'il ne faut rien justifier, parce que cela reviendrait, pour certains, à ouvrir les vannes. Ceux-ci pensent que vous deviendriez riches, et justifient de la sorte le fait d'absolument contrôler. Je ne suis pas d'accord avec ce point de vue, c'est pourquoi je plaide en faveur de cette part de souplesse. La part de moyens non affectés, en fait, elle est très bien affectée, parce qu'elle va aller chercher le détail nécessaire pour redonner confiance à un être humain, et pour redonner soif en la vie. C'est hyper important ; et en ce compris dans les équipes. Avant votre deuxième intervention, je n'avais pas été jusque-là dans mon raisonnement. Cela me semble vraiment important à souligner.

L'autre point sur lequel je souhaite à nouveau insister – parce que je n'en démords pas –, c'est le logement. M. Hissette a insisté sur la spéculation et la bulle spéculative, tout comme Mme Mahy lors de sa première intervention. Aujourd'hui, il y a un manque de vision au sujet du logement, particulièrement quant au redéploiement du logement social. On assiste ainsi au non-déploiement des logements sociaux. C'est gravissime, et cela a un impact direct.

Monsieur le Président, il faudra une réunion conjointe avec la ministre Neven afin d'identifier toutes les conséquences éventuelles de sa politique. L'un d'entre vous a évoqué la politique du logement public. À cet égard, quand on a une politique du logement public qui n'est pas assez volontariste – et j'ai presque envie de dire, quand on a une non-politique du logement public –, quelle est son influence ? Comment va-t-elle retomber sur la politique de l'action sociale et sur la lutte contre le sans-abrisme ? Il est vrai que tout ne repose pas sur les épaules de M. Coppieters. Il ne peut pas tout pallier. Il me semble donc indispensable d'interroger le logement public.

Je voulais terminer sur quelque chose de plus conceptuel. Je suis en train d'écourter mon propos, même si l'on pourrait croire que ce n'est pas le cas – j'ai tellement de choses à dire sur ce sujet fondamental. Par rapport aux différentes politiques évoquées et qui sont plus « transcendantes », la notion de manque de confiance a été abordée. Je la retiens.

Encore une fois, le problème est structurel. On ne résout pas des problèmes humains comme ceux-là et des problèmes de société en trouvant un logement et un capteur de logements. C'est nécessaire, certes, mais le problème est plus large que cela. Si l'on ne s'occupe pas de toute la chaîne, il faut savoir que la résistance de la chaîne est en réalité celle de son maillon le plus faible. Il faut donc réancrer ces personnalités qui, malheureusement, ont depuis longtemps largué les amarres et voguent où les flots les emmènent. Pour pallier ce manque de confiance, à la fois dans le pauvre et jusqu'à la traçabilité, il est éminemment important que l'on retourne notre logiciel autrement. Il faut faire confiance aux équipes et à l'être humain qui se trouve derrière des personnes qui sont en difficulté, fussent-elles sans abri. On fait confiance, de base, aux êtres humains. Point barre.

Vos propos sur la pauvrophobie m'ont émue. Il faut aussi faire quelque chose, Monsieur le Ministre, par rapport à cela. Il est important de voir où est le mal structurel, parce que cela peut aller très, très loin. Je n'avais pas conscience d'une déviance à ce point. Mme Buxant a cité un cas terrible d'agressivité.

Ce sont de vrais problèmes politiques de société qui vont bien au-delà du sans-abrisme. Monsieur le Ministre, sachez au moins – une petite note positive – que l'on est conscient que vous n'êtes pas seul. C'est ensemble que l'on pourra approcher le problème de façon structurelle. J'espère que vous reviendrez.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Nous avons l'habitude de nous exprimer à deux voix pour le groupe socialiste, mais je vais clôturer le propos à une seule voix. Je remercie très chaleureusement nos intervenants et intervenantes d'aujourd'hui. Sachez que l'on vous a entendu. Nous avons pris énormément de notes. Cela nous a fait énormément de bien de vous entendre, mais aussi beaucoup de mal et de peine. Sachez que vous avez notre soutien, même si cela ne coûte pas cher de vous le dire. On a bien compris le malaise, on a bien entendu et compris vos propositions. Nous étions dans une stratégie à 2030. J'ai bien entendu que cela n'allait pas être possible. Monsieur le Ministre, vous étiez là aussi. On ne peut pas non plus dire 2050, car, à chaque fois, on postpose et l'on n'y arrivera jamais. Cela fait depuis la nuit des temps que l'on n'y arrive pas. On doit se donner des objectifs à court, moyen et long termes. C'est une vraie stratégie qui doit s'inscrire dans un vrai calendrier. Il faut non seulement une stratégie, des plans d'action, des annonces – cela, c'est fait –, mais il faut également du carburant et les financements qui vont avec.

Monsieur le Ministre, vous avez tout en main aujourd'hui. Vous n'avez pas loupé une seule seconde de ces auditions. Je vous remercie d'être resté. D'autres n'auraient peut-être pas fait le même choix. Vous avez

aujourd'hui toutes les armes en main pour aller au conclave budgétaire et pour négocier avec vos amis ministres de nouvelles enveloppes, car l'argent ne leur coule pas des murs. C'est une expression que l'on entend souvent ici : « L'argent coule des murs ». Vraisemblablement, pas dans le secteur. Néanmoins, quand l'argent arrive sur les comptes – s'il arrive –, il est bien utilisé et l'on doit faire confiance. Ce n'est pas suffisant, mais c'est déjà cela. Quand l'argent est là. Il ne faut pas aller dans d'autres enveloppes, parce que toutes les enveloppes de votre portefeuille sont importantes, qu'il s'agisse de santé, d'économie sociale, d'action sociale, d'environnement, de lutte pour l'égalité et, surtout, contre les inégalités. Toutes ces enveloppes sont importantes. Il ne faut pas aller y puiser, mais essayer d'aller négocier avec vos amis du Gouvernement lors des ajustements budgétaires. Pour le groupe socialiste et pour Valérie Dejardin, je vous donne rendez-vous aux ajustements. On verra si, oui ou non, vous vous serez emparé des propositions qui vous ont été faites et des explications qui vous ont été données. Rendez-vous aux ajustements budgétaires.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Ma collègue, Mathilde Vandorpe, qui a dû partir, vous présente ses excuses et vous a écoutés en ligne sur le chemin du retour. Elle m'indique ne pas avoir eu de réponse quant à la proposition d'inscription sur une liste unique, alors que c'est peut-être une idée à creuser et à mettre en place. Elle vous écrira peut-être pour que vous puissiez lui adresser une réponse.

Comme vous l'avez évoqué, certains subsides arrivent à terme, ce qui est aussi dû au Plan de relance. Le ministre a déjà prolongé certains subsides, notamment pour le Housing First, ce qui constitue un signal fort qu'il a voulu faire passer. J'ai toute confiance en lui pour continuer dans cette dynamique. La situation est difficile, mais on peut trouver des solutions ensemble.

Je vous remercie pour ces échanges très riches et très intéressants. On ne manquera pas de revenir vers vous pour la petite question supplémentaire. Je suis sûre que le cabinet a pu prendre plein d'initiatives pour avancer.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Je vous remercie pour vos interventions très riches et pertinentes.

Je vais rejoindre mes collègues et répéter que les budgets de l'action sociale et de la santé ne sont pas là pour combler les conséquences des réformes budgétaires. Ils sont là pour la santé et l'action sociale. Si l'on continue à dévier comme on le fait maintenant, on va encore creuser les inégalités et accroître la demande.

La solution est entre vos mains : vous devez faire de la résistance au sein de votre Gouvernement. On compte sur vous, Monsieur le Ministre. Il faut y aller à fond, car tout le secteur est en souffrance. Vous l'avez entendu aujourd'hui, mais ce sera encore pire demain. La colère et la souffrance sont là, tout le monde le sait. C'est palpable partout, notamment via l'anxiété et la santé mentale. La balle est dans votre camp.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Tout d'abord, je vous remercie toutes et tous pour vos réponses. On ressent votre souffrance. Je vous avoue que j'ai beaucoup de mal à comprendre comment on peut ne pas donner les moyens nécessaires à une aide de base qui permet à des adultes et à des enfants de ne pas dormir dans la rue. Comment peut-on pratiquer l'austérité à l'égard de l'aide alimentaire, comme l'a fait le Gouvernement fédéral, ou encore supprimer la gratuité des repas scolaires en Fédération Wallonie-Bruxelles alors que c'est le seul repas équilibré de la journée pour certains enfants ? J'ajouterai que de plus en plus de personnes ont recours à l'aide alimentaire alors qu'elles travaillent. Cela a été dit par Mme Mahy : à Colfontaine, par exemple, une ASBL réserve le samedi matin pour distribuer des colis alimentaires aux travailleurs actifs, tellement ils sont nombreux parce qu'ils travaillent la semaine.

Tout à l'heure, j'ai entendu une collègue libérale dire que ces économies sont des mesures nécessaires, vu la situation financière actuelle. En réalité, c'est faux. Ce sont des choix politiques. En outre, le refus d'aider les gens dans la pauvreté coûte au final beaucoup plus cher à la collectivité, notamment en termes de dépenses de soins de santé. Le logement est essentiel comme point de départ pour retrouver une vie digne et ce n'est certainement pas en coupant 25 % du budget pour la création de nouveaux logements publics, comme l'a fait la ministre Neven, que l'on va trouver des solutions. Le dispositif Housing First est positif et fonctionne, mais encore faut-il des logements abordables disponibles pour y arriver.

J'ai aussi une pensée pour tous les travailleurs qui sont aujourd'hui incertains de pouvoir continuer à travailler, alors que c'est si compliqué de tisser du lien avec les bénéficiaires. Je comprends d'autant mieux la phrase de la présentation qui disait – en gros – que les relais sociaux qui s'occupent de la précarité vivent eux-mêmes dans la précarité. Ici, on parle de la précarité de l'emploi. Une société qui est incapable de lutter efficacement contre la pauvreté doit se poser des questions sur son fonctionnement.

M. le Président. – La parole est à Mme Durenne.

Mme Véronique Durenne (MR). – Comme mes collègues, je remercie les différents orateurs pour les réponses aux questions.

Madame Vanhessen, j'ai peut-être mal compris vos propos. Avez-vous dit que vous avez tenté de rencontrer le ministre du Budget ? L'avez-vous finalement rencontré ?

Madame Remiche, je n'ai pas dit qu'il fallait couper dans le financement pour évaluer. Néanmoins je me posais une question. Je sais que les subventions au niveau de l'AMA ont doublé en 15 ans. C'est normal, quand on mène une politique responsable et rigoureuse, de procéder à des évaluations. Il faut que l'argent public soit utilisé à bon escient. On a des moyens financiers compliqués ; vous savez tous que la situation financière, l'état de la Wallonie est un fait. On ne peut pas se cacher et dire qu'on ne le sait pas, tout le monde le sait. Dès lors, notre rôle est de protéger la Wallonie et les générations futures.

Je comprends que vous défendiez votre secteur, c'est normal ; vous défendez des intérêts particuliers. Chacun défend son secteur, c'est tout à fait normal. Cependant, je dis toujours que la somme des intérêts particuliers ne fait pas l'intérêt général. Nous, en tant que responsables, nous devons aussi défendre l'intérêt général.

Dès lors, on a bien entendu vos demandes aujourd'hui et, comme je vous l'ai dit, je ne suis pas insensible à tout ce qui a été dit, de par mon passé professionnel. Je le redis, nous devons gérer de façon rigoureuse la Wallonie pour protéger nos générations futures.

M. le Président. – La parole est à Mme Vanhessen.

Mme Christine Vanhessen, Directrice de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA). – Par rapport à la dernière intervention, nous avons en effet rencontré le cabinet du ministre du Budget. On aura l'occasion d'en discuter par après, si vous le souhaitez. La rencontre date déjà de l'année dernière, à des moments où l'on avait encore un énième retard de subventions. On essayait de comprendre la situation et de voir où cela bloquait. À force de systématiquement taper sur les doigts de notre ministre de tutelle, on se rend compte qu'il n'est pas toujours responsable de tout et que, à un moment donné, il y a des mécanismes budgétaires qui doivent se mettre en place et des liquidations de subsides.

À notre niveau de services de terrain, on a besoin de comprendre certains rouages ; on a donc rencontré le cabinet. Je vous avoue que l'on n'est pas sorti de là très enthousiaste. Peut-être n'a-t-on pas la même lecture, la même approche des besoins de terrain par rapport aux mécanismes budgétaires que vous venez d'évoquer. Néanmoins, ce sont des positionnements avec lesquels nous, en tant que secteur, on doit composer, mais qui ne sont pas en adéquation avec notre réalité, nous semble-t-il. C'est une question de point de vue et l'on est là aussi pour échanger et pour continuer à partager.

Par rapport à la remarque qui concerne une augmentation des subventions en 15 ans, heureusement que le décret des maisons d'accueil et des maisons de vie communautaire et des abris de nuit a augmenté depuis 2004, qui est la date de publication du décret. Je rappelle juste que, jusqu'en 2008, les quatre premières années du décret, les missions spécifiques de ce décret, à savoir l'accueil en urgence, l'accueil des victimes de violences conjugales et l'accueil de la petite enfance n'étaient pas subventionnées. Seules les missions de base, les équipes de base l'étaient et ce n'est qu'à partir de 2008 qu'on l'a été.

Progressivement, ce décret a été légèrement renforcé. Il y a eu des apports supplémentaires, mais qui ne sont pas forcément dus à des moyens nouveaux, d'une certaine manière, à de nouvelles missions ; à part ici, sous la dernière législature où une grosse réforme a été mise en œuvre, avec tous les effets que l'on voit aujourd'hui, avec un manque de consolidation de cette réforme qui nous amène aujourd'hui à obliger le ministre à arbitrer.

Pour le reste, si le financement de ce décret augmente, c'est par des mécanismes d'indexation prévus par les réglementations. Heureusement qu'ils existent, parce que ces indexations servent à couvrir aussi les indexations des barèmes des travailleurs et des travailleuses.

Il y a eu des augmentations de capacités d'hébergement dans le secteur, que ce soit en création de places nouvelles ou en création de nouveaux dispositifs, donc de nouvelles maisons d'accueil, de nouveaux abris de nuit, ce qui a permis aussi, d'une certaine manière, de répondre aux besoins. En effet, la situation de saturation et de refus par manque de places n'est pas neuve. Ce que l'on vous dit aujourd'hui, on le voit depuis des années, sauf que l'on est aujourd'hui dans une phase extrêmement prégnante de difficultés d'accueil et d'hébergement. Par conséquent, notre décret a évolué en tenant compte d'une réalité de besoins. Ensuite, le financement des abris de nuit est aussi assez récent dans l'évolution de ce secteur. C'est la ministre Greoli, à l'époque, qui a injecté des moyens supplémentaires.

On a doublé les subsides, et tant mieux, mais c'est encore insuffisant, comme on l'a démontré aujourd'hui, même si l'on peut comprendre qu'il y a eu une évolution historique. À part dans d'autres allocations budgétaires, puisque les relais sociaux relèvent d'une autre allocation budgétaire – nous pouvons être assez complémentaires dans nos approches –, il n'y a pas réellement eu de moyens nouveaux mis en œuvre. Il s'agit du financement de l'existant et, à la marge, de quelques implémentations financières supplémentaires. Ce qui était et ce qui est toujours notre demande, c'est de pouvoir répondre aux besoins actuels des services et surtout du public.

M. le Président. – La parole est à Mme Remiche.

Mme Louise Remiche, Coordinatrice de la Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement pour personnes en difficultés sociales (ARCA). – Je vais répondre à Mme Durenne sur la question de l'évaluation parce que je n'ai peut-être pas été très claire. Je comprends tout à fait l'évaluation parce qu'elle est essentielle. Je ne sais pas si vous parliez d'évaluation des politiques ou d'évaluation des acteurs de terrain pour voir ce qu'ils font avec l'argent public. Si c'est l'évaluation des acteurs de terrain, elle est faite régulièrement dans le secteur, dans le sens où une inspection vient au minimum tous les deux ans dans les services pour voir si les exigences réglementaires sont bien respectées. Si c'est l'évaluation des politiques, nous sommes tout à fait preneurs et n'avons cessé de le demander.

L'AMA et l'ARCA ont demandé et espéré la mise en place de l'Observatoire wallon du sans-abrisme pour savoir comment aider les acteurs de terrain à aller vers une fin du sans-abrisme. Vous avez entendu M. Svendsen dire : « Les travailleurs ont envie de voir que leur travail est utile ». Donc, bien entendu qu'il nous faut une évaluation. Cependant, cette évaluation peut se faire en parallèle du fait de donner les moyens pour pouvoir fonctionner. Il ne s'agit pas de couper le robinet en se disant que l'on va analyser parce que, sur le terrain, les équipes sont confrontées aux situations difficiles.

M. le Président. – La parole est Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – J'ai dit que je me réjouissais de vous revoir, mais, en ayant une discussion avec ma voisine, elle m'a dit : « Socialement, si l'on ne les revoit jamais, c'est que tout va bien ». Je rêve évidemment que l'on sorte du sans-abrisme en 2027. Votre témoignage de terrain est très important pour faire évoluer les politiques wallonnes. C'est en cela que c'est un plaisir de vous voir. Vous aurez compris ma conclusion.

M. le Président. – Nous avons tous compris, Madame Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Je vous remercie, Monsieur le Président.

Ordre des travaux

M. le Président. – Chers collègues, décidons-nous aujourd'hui de clôturer nos travaux sur les missions et le financement des relais sociaux, des maisons d'accueil et des abris de nuit pour les personnes sans abri ? Si c'est le cas, nous accorderons la confiance au président et à la rapporteuse.

La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Étant donné que beaucoup de pistes ont été émises, notamment le fait de travailler avec la ministre du Logement, je suggère aux membres de la Commission de ne pas terminer les travaux aujourd'hui.

M. le Président. – Si une réunion conjointe devait exister, ce serait un autre rapport qui ne viendrait pas s'ajouter à celui-ci.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Étant donné que l'on a évoqué la transversalité des plans – le Plan de lutte contre la pauvreté de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le plan fédéral, que l'on ne connaît pas non plus, et le plan européen –, nous pourrions voir où cela converge et où il y a des différences.

Si cela ne vous dérange pas, chers collègues, je vous propose de remettre à quinzaine le fait de clôturer ou non afin de nous donner le temps d'y réfléchir puisque le sujet est assez important.

(Réaction de Mme Roberty)

Je vous remercie, Madame Roberty.

M. le Président. – Nous remettons le point à quinzaine.

Madame Cremasco, il n'empêche que la réunion conjointe que la plupart d'entre nous souhaite devra faire l'objet d'une demande qui sera analysée par la Conférence des présidents.

Je remercie les intervenants de ce jour pour la qualité de leurs exposés, de leurs répliques et de leurs réponses, et je leur souhaite un bon retour dans leur foyer.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 16 heures 24 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 16 heures 31 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

Question orale de Mme Sabine Roberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les travaux en vue d'optimiser le système des allocations familiales »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Roberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les travaux en vue d'optimiser le système des allocations familiales ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, j'en suis à l'épisode 25 de la saison 2 de mes questions sur les allocations familiales. Depuis deux ans, les familles wallonnes entendent des messages contradictoires. D'abord, durant la campagne électorale, Les Engagés promettaient une revalorisation des allocations familiales pouvant atteindre 300 euros par enfant. Vous affirmiez également être le parti des familles. Pourtant, depuis le début de la législature, plusieurs décisions ont déjà fragilisé ce discours de base :

- la réduction de l'indexation ;
- la suppression du supplément pour certains jeunes en situation de handicap qui bénéficiaient d'une ARR ou d'une AI ;
- la mise en place de conditions supplémentaires pour l'accès à certains droits.

Lors de la confection du budget initial 2026, le Gouvernement a décidé d'initier un groupe de travail chargé d'étudier les pistes d'optimisation des allocations familiales. Ensuite, il y a 15 jours, notre ministre-président a annoncé que de nouvelles économies n'étaient pas à exclure afin que le Gouvernement puisse boucler son budget 2027. La Ligue des familles a de nouveau tiré la sonnette d'alarme dans Sudinfo, craignant que les allocations familiales figurent parmi les pistes d'économies potentielles – à l'instar de certaines propositions formulées par votre partenaire de majorité lors de la confection du budget 2026. À l'époque, vous et l'ensemble des Engagés avez dit : « Les allocations familiales, c'est une ligne rouge, pas touche ». Aujourd'hui, cette ligne rouge a été franchie et même piétinée.

Faut-il craindre de nouvelles coupes budgétaires dans les allocations familiales à la suite des déclarations de notre ministre-président ? Disposez-vous d'un rapport intermédiaire du groupe d'experts ? Que recouvre la notion d'optimisation ? Quels objectifs le Gouvernement a-t-il donnés à ce groupe ?

Par ailleurs, vous avez évoqué, en séance plénière, une rationalisation des coûts. S'agit-il uniquement d'économies dans les frais de gestion des caisses ? Si oui, au moins on est fixés ; sinon, il va falloir que j'obtienne des réponses. Pouvez-vous vous engager à ne pas réduire ni supprimer les allocations familiales telles qu'elles existent aujourd'hui ? Qu'en est-il de votre promesse de campagne électorale visant des allocations familiales de 300 euros par mois et par enfant ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, les allocations familiales constituent, en Wallonie, un droit fondamental visant à soutenir les familles dans les coûts liés à l'éducation et au bien-être des enfants. Ce principe n'est pas remis en cause et ne l'a pas été dans le cadre des mesures prises lors du précédent budget.

Dans le cadre de la préparation du budget initial 2026, le Gouvernement a décidé d'engager un travail d'évaluation du modèle wallon des prestations familiales et des frais de gestion des caisses d'allocations familiales. Ce travail d'analyse, comme vous le savez, a été confié à un groupe d'experts. Il est en cours et aucune conclusion n'a été arrêtée à ce jour. En effet, le rapport est attendu dans le courant de l'année 2026, l'échéance étant a priori fixée à septembre ou octobre. Il permettra d'éclairer le Gouvernement de manière objectivée. Il ne s'agit pas d'une logique univoque d'économies – ce n'est pas l'objectif que l'on a donné aux experts –, mais bien d'un travail d'évaluation visant l'amélioration globale du système.

Les adaptations décidées dans le cadre du budget 2026 doivent également être comprises dans cette perspective : mettre en cohérence avec certaines évolutions fédérales – vous avez donné les exemples de la double allocation – l'ajustement technique du modèle, mais aussi ses évolutions.

Ces mesures s'inscrivent dans une logique de cohérence et de gestion, et non dans une remise en cause du droit aux allocations familiales. C'est quelque chose que l'on a déjà dit et redit dans cette Commission.

Par ailleurs, vous m'interrogez sur d'éventuelles nouvelles économies. À ce stade, vous imaginez bien, Madame la Députée, qu'aucune décision n'a été prise concernant le budget 2027 en matière d'allocations familiales. Toute évolution devra être examinée au regard des travaux des experts, donc de leur rapport attendu dans quelques semaines, dans le respect des principes juridiques applicables.

Il serait dès lors prématuré d'anticiper des mesures qui ne sont pas arrêtées, tant en termes de perspectives d'évolution du modèle que de frais de gestion des caisses d'allocations familiales. Mais mon objectif a

toujours été – et restera bien sûr – d'inscrire les décisions dans une logique de simplification, de solidarité et de soutien pour toutes les familles, assurant le maintien d'un socle universel des allocations familiales, le respect des droits acquis et de la sécurité juridique ainsi qu'une attention particulière aux publics les plus vulnérables.

Bien entendu, Madame la Députée, nous reviendrons vers vous pour vous faire part de nos avancées.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Je vous remercie pour vos réponses, Monsieur le Ministre. J'entends que le groupe de travail poursuit ses travaux d'analyse et d'évaluation et qu'aucune décision n'aurait encore été prise.

Par contre, j'ai quand même envie de rester prudente parce que, quand on parle d'« optimisation » en politique – c'est aussi cela qu'on a pu lire dans la presse –, les citoyens finissent toujours par découvrir que derrière « optimisation », il y a surtout des économies. Dès lors, je pense que les familles wallonnes ont quelques raisons d'être vigilantes et de s'inquiéter. Parce que quand vous dites c'est un droit fondamental, je vous ai démontré par $A + B$ – je suis bonne en maths, vous savez – que vous aviez déjà participé à une non-indexation deux fois de suite, et que, quelque part, vous aviez donc touché aux allocations familiales.

J'espère que l'on ne reviendra plus là-dessus, que c'est derrière nous et que cette ligne rouge ne va pas encore prendre quelques autres couleurs ou dégradés de rouge. Nous comptons sur vous, les familles wallonnes comptent sur vous pour maintenir votre ligne de conduite selon laquelle vous ne toucherez plus à ce droit fondamental.

Vous dites que vous reviendrez vers nous, mais je ne vous laisserai pas le temps de revenir vers moi : vous savez que je suis au taquet sur ces questions.

**Question orale
de Mme Sabine Roberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la mise en œuvre de la taxe autonomie
en 2027 »**

**Question orale
de Mme Valérie Dejardin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'hébergement des aînés comme variable
d'ajustement de la trajectoire budgétaire
dégradée de la Wallonie »**

**Question orale
de Mme Rachida Aït Alouha
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la garantie autonomie »**

**Question orale
de Mme Veronica Cremasco
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les potentielles orientations données par le
groupe d'experts sur la garantie autonomie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Roberty, sur « la mise en œuvre de la taxe autonomie en 2027 » ;
- Mme Dejardin, sur « l'hébergement des aînés comme variable d'ajustement de la trajectoire budgétaire dégradée de la Wallonie » ;
- Mme Aït Alouha, sur « la garantie autonomie » ;
- Mme Cremasco, sur « les potentielles orientations données par le groupe d'experts sur la garantie autonomie ».

La parole est à Mme Roberty pour poser sa question.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, je vous égratigne dès le départ avec deux questions : tout d'abord, les allocations familiales et, ensuite, la taxe autonomie. Vous vous rendez bien compte que je vais vous piquer. C'est toujours comme cela que je commence quand je veux parler des aînés et de la politique du maintien à domicile.

Depuis plusieurs années, les Engagés – et donc le cdH – réfléchissent à la mise en place d'un mécanisme destiné à accompagner les personnes en perte

d'autonomie et à renforcer les services d'aide à domicile. Dont acte. Au fil du temps, ce projet a changé de nom. En 2018, on parlait d'une assurance autonomie. Depuis, on parle de « garantie autonomie ». Si les mots évoluent, les questions de fond demeurent et sont toujours les mêmes.

Dans l'esprit de beaucoup de citoyens et de citoyennes, une assurance, c'est un mécanisme auquel on choisit librement d'adhérer afin de bénéficier d'une protection, en contrepartie d'une cotisation. Une garantie, quant à elle, est censée offrir une sécurité, une certitude, un droit clairement identifié. C'est donc une question de mots.

Je sais que vous parlez de garantie, mais moi, j'ai toujours dans l'esprit cette assurance et donc cette taxe. À ce stade, au-delà des mots de vocabulaire – et pourtant, chaque mot compte dans une phrase –, les Wallons ignorent encore combien ils devront éventuellement payer, à partir de quel âge, selon quelles modalités, pour quel droit concret et avec quel bénéfice supplémentaire par rapport au dispositif existant.

Cette question est d'autant plus importante que les experts mandatés par votre Gouvernement évoquent désormais l'hypothèse d'une contribution obligatoire de l'ordre de 75 euros par an, voire davantage selon certains scénarios, afin de financer ce futur mécanisme. Dans ce contexte, il apparaît légitime que les citoyens puissent connaître précisément ce qu'ils financeront et ce qu'ils recevront en retour, pour des services qu'ils ont déjà à la demande. En Flandre, où le système existe déjà, les citoyens dès l'année de leurs 26 ans paient une cotisation qui a été augmentée de 62 euros à 100 euros par an.

Permettez-moi d'ajouter, à ce stade, qu'il est normal aussi – je n'ai fait que de parler des citoyens – que le secteur s'interroge, d'autant qu'il n'a pas été concerté. Souvenez-vous d'une question que je vous ai posée il y a plusieurs mois, où je vous demandais qui faisait partie de ce groupe d'experts : vous n'avez pas cité le secteur du maintien à domicile dans votre liste. D'ailleurs, je m'en étais quelque peu offusquée.

Quel est le montant de la cotisation envisagée pour les citoyens wallons dans le modèle que vous voulez mettre en œuvre dès 2027 ? À partir de quel âge celle-ci serait-elle imposée ? Qui sera chargé de prélever cette cotisation ? Quels services additionnels le citoyen pourra-t-il recevoir dans le cadre de cette garantie autonomie ? Quels seront les bénéficiaires ?

Pourriez-vous détailler les services qui vont être octroyés en échange, sachant que le site des Engagés indique qu'il s'agira d'un recours à des services avec des aides qui seraient modulées en fonction du degré de dépendance, via un compteur d'heures flexibles, et qui s'appuieraient sur les dispositifs déjà existants, tels que l'APA et les SAFA, intégrés progressivement dans un

cadre unique et simplifié ? Vous comprenez pour quoi le secteur se tracasse. À l'inverse, la Flandre octroie une allocation financière sous forme d'un chèque ; confirmez-vous que la Wallonie abandonne cette option ?

Les personnes qui résident en maison de repos – c'est la grande question que le secteur se pose depuis 2018 – seront-elles également bénéficiaires ? Comment la perte d'autonomie sera-t-elle évaluée ? Cela aussi, c'est une question que le secteur se pose et, s'il était mis autour de la table, il pourrait en discuter bien longuement avec vous.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, 1 014 192, ce chiffre impressionnant n'est autre que le nombre d'habitants de plus de 67 ans qui composeraient la population wallonne à l'horizon 2080. Aujourd'hui, les aînés représentent 18 % de la population wallonne et, d'après le Bureau du Plan, on estime que l'on arrivera demain à 28 % de cette population, ce qui est une augmentation phénoménale à laquelle notre Région doit se préparer aujourd'hui et de façon assez active.

D'après les récentes déclarations du ministre-président Dolimont, ces aînés seraient certainement réduits à une variable d'ajustement budgétaire, vu les difficultés budgétaires que rencontre aujourd'hui la Wallonie. Le ministre-président a enfin reconnu les difficultés auxquelles est confrontée la Wallonie à cause des mesures prises par son Gouvernement. À politique inchangée, il manquerait plus de 2 milliards d'euros pour atteindre l'équilibre visé, dans un contexte où la dette continue de peser fortement sur nos finances publiques.

Parmi les pistes évoquées pour contenir la trajectoire des dépenses figure celle du vieillissement de la population, dont le coût pourrait atteindre 1 milliard d'euros par an à l'horizon 2030. Dans ce cadre, ce Gouvernement envisage notamment de réduire la part de financement des maisons de repos en favorisant davantage le maintien à domicile des aînés. Cette orientation concerne directement vos compétences, notamment au regard des travaux en cours relatifs à l'assurance autonomie que vous pilotez.

Comment articulez-vous les objectifs budgétaires rappelés par le ministre-président avec l'ambition de garantir un accompagnement de qualité et accessible pour les personnes âgées, qu'elles résident à domicile ou en institution ?

Le renforcement du maintien à domicile, s'il peut constituer une réponse pertinente aux attentes sociales, suppose des investissements conséquents dans les services d'aide et de soins. Pouvez-vous préciser les moyens budgétaires que vous entendez mobiliser pour

éviter que cette orientation se traduise, in fine, par un transfert de charges vers les familles ou les citoyens ?

Enfin, comment assurez-vous que cette stratégie, dictée notamment par des impératifs budgétaires, ne se fasse pas au détriment des conditions de travail dans les métiers de l'aide et du soin à domicile déjà fortement sous pression ?

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur le Ministre, de nouvelles économies et coupes budgétaires sont annoncées : 7 milliards d'euros pour le Gouvernement fédéral et 3 milliards d'euros pour la Région wallonne. Vous citez le chiffre de 2 milliards d'euros. Dans ce contexte, beaucoup de citoyens ont le sentiment que vous profitez de la situation pour remettre sur la table le projet de la garantie autonomie. Soyons clairs, l'appeler une garantie, une assurance, un fonds ou un service ne change rien à la réalité : c'est une taxe.

Les citoyens ont cotisé toute leur vie pour des soins et des services publics. Vous voulez ajouter une somme de 75 euros pour un service qu'ils ont déjà payé. C'est là le cœur du problème. Sur une fiche de paie, plus de 1 000 euros de votre salaire brut partent dans les caisses sociales. Les citoyens y contribuent. Vous voulez y ajouter 75 euros, alors qu'ils ont cotisé.

(Réaction de M. le Ministre Coppieters)

J'espère que vous aurez plus d'explications. Vous pouvez comprendre que ce n'est pas clair pour les citoyens ni pour moi. Il est hors de question de payer deux fois la même chose.

Il suffit de voir que les ménages souffrent de la situation économique. Vous demandez à ces ménages de contribuer encore et de faire un effort supplémentaire. Ce qu'il faut, c'est refinancer la Sécurité sociale. Les multinationales, les plus hauts revenus continuent de bénéficier depuis des années d'exonérations massives, d'avantages fiscaux et d'aides publiques.

Ce matin, sur l'antenne Bel RTL, votre collègue, Ismaël Nuino, a fait une bonne proposition. Il veut s'attaquer aux fraudes fiscales et dit qu'on peut récupérer 1 milliard d'euros. Chiche ! C'est une bonne réforme. Votre proposition est d'aller chercher sur le dos des citoyens. On n'est pas OK. Je vous encourage à aller trouver d'autres pistes, comme les multinationales, les plus-values et la fraude fiscale, à l'instar de ce que propose M. Nuino. Il y a de l'argent à aller chercher dans tout cela.

Selon ce que je comprends, pour chaque difficulté, vous allez nous sortir une taxe. Aujourd'hui, on parle de la taxe autonomie. Demain, vous pouvez nous parler de la taxe vieillesse, la taxe aidants proches, la taxe autres dépendances supplémentaires. Il faut arrêter, parce que

le budget de la santé n'est pas la vache à lait du Gouvernement wallon. Il faut laisser le budget de la santé à la santé.

Dans un contexte où l'on annonce des sacrifices budgétaires partout, n'est-il pas irresponsable de vouloir rouvrir la porte de cette taxe autonomie ? Pouvez-vous garantir aujourd'hui qu'aucune nouvelle taxe ou nouvelle cotisation supplémentaire ne sera imposée aux Wallons, sous couvert de garantie autonomie, et que le financement de la perte d'autonomie restera assuré par une sécurité sociale forte et solidaire ?

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, comme vous l'avez annoncé lors du conclave budgétaire, un groupe de travail a été mis en place et chargé « d'objectiver la situation et proposer au Gouvernement des solutions concrètes dans le cadre d'une garantie autonomie ». Vous avez annoncé vous-même que ce dispositif visera à permettre le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie, tout en accompagnant la transition ambulatoire de soins de santé et de notre système d'aide à domicile, notamment par le développement initial des prestations des SAFA à destination des citoyens.

Lors des débats budgétaires qui ont suivi, vous avez déclaré : « Ce groupe d'experts remettra son rapport au Gouvernement endéans les six mois ». On y est, on est début juin. Vous ajoutiez : « Nous sommes dans les travaux exploratoires qui occuperont, comme j'ai pu l'exprimer en commission, les six premiers mois de l'année, avec le groupe de travail et le groupe d'experts qui doit remettre un rapport avant l'ajustement ».

Ce n'est pas ma première question sur le sujet, on soutient le maintien à domicile le plus longtemps possible, dans les meilleures conditions possibles de toutes les personnes en perte d'autonomie – il n'y a pas que les aînés dans la perte d'autonomie –, et le développement de tous les services d'aide qui peuvent le permettre.

Vous vous souviendrez de la proposition de Mme Greoli, représentante de votre parti, à l'époque. On trouvait que l'approche était vachement restrictive et qu'elle n'envisageait pas le problème du maintien à domicile dans son ensemble.

Qu'envisagez-vous comme système d'aide autour de la personne ? Quel est l'élément redistributif qui est pris en considération ? On vient de parler d'une taxe. De notre côté, nous trouvions que la contribution forfaitaire était complètement injuste socialement : taxer tout le monde de la même manière pour mettre en place cette garantie autonomie n'était pas quelque chose qui relève de la justice sociale la plus élémentaire, selon nous.

Avez-vous les résultats de ces groupes d'experts ? Quel est l'état de la situation qui a été mise en évidence par ces travaux ? Pouvez-vous nous préciser qui cela vise ? C'est pour ça que je vous parlais de perte d'autonomie. Si vous élargissez le spectre, qui sont ces personnes en perte d'autonomie ? Quel est leur nombre ? Comment est-il amené à évoluer ?

Quelles ressources et quels services sont à développer pour garantir un minimum d'autonomie ? Quel est le public visé ? Je me rappelle, mais peut-être que ma mémoire est sélective, que Mme Greoli parlait essentiellement des aides à domicile, ce qui est éminemment important, mais il y a toute une série d'autres services qui accompagnent la perte d'autonomie.

Quand on voit comment vous avez traité les aidants proches précédemment et, comme ils l'ont été aussi à d'autres niveaux de pouvoir, on s'inquiète un peu. Je peux donner des tas d'autres exemples de services à la personne en perte d'autonomie, qui sont évidemment très importants. C'est un écosystème qu'il faut construire ou reconstruire. Que visez-vous comme service à développer ?

Enfin, quelle contribution sera demandée aux citoyens ? Est-ce que ce sera une taxe appliquée unilatéralement ou aura-t-on une contribution en fonction des revenus ou en fonction d'autres critères ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, vous imaginez bien que, à ce stade et vu le niveau de détail de vos questions et sous-questions, je n'aurai pas des réponses sur tout.

Je vous remercie de vous intéresser aux travaux en cours relatifs à cette garantie autonomie ainsi que sur ses modalités éventuelles – je dis bien éventuelles – de mise en œuvre, son financement et ses implications. Vous l'exprimez bien dans vos questions : nous devons augmenter nos capacités d'accueil des personnes en perte d'autonomie, que ce soit lié au vieillissement ou d'autres circonstances de la vie.

Notre système est saturé, nous devons évoluer vers plus d'ambulatoire et nous devons augmenter les financements et, en l'occurrence, les financements publics via un système de sécurité sociale pour pallier cette problématique positive du vieillissement, mais pour lequel notre système doit s'adapter.

Les enjeux que vous soulevez sont au cœur de ce projet qui a pour objectif de proposer au Gouvernement wallon, et aux Wallonnes et aux Wallons, un modèle permettant de répondre de manière durable aux besoins liés à cette perte d'autonomie. Parmi les enjeux essentiels, je pense évidemment au vieillissement

démographique, à l'évolution du handicap et aux besoins de soutien des aidants proches. Dans ce cadre, à mon initiative, le Gouvernement wallon a mandaté ce groupe d'experts chargés d'analyser les besoins, d'objectiver les coûts et de proposer des scénarii d'évolution du système, en tenant compte des défis auxquels la Wallonie est – ou sera – confrontée dans les toutes prochaines années. Je parle ici, en l'occurrence, de cette évolution démographique.

Ce groupe a remis un premier rapport intermédiaire, présenté il y a quelques jours au Gouvernement wallon. Conformément à la demande du groupe d'experts, nous poursuivons actuellement nos travaux exploratoires avec ses experts et nous approfondissons nos analyses afin de disposer de propositions solides, étayées et soutenables.

Je vous rappelle que l'objectif de ces experts est de nous trouver des scénarios pour répondre aux besoins de l'évolution de la population. Je vous rappelle que, au sein de ce groupe d'experts, il y a une pluralité de visions. Quand vous dites que l'on n'a pas suffisamment consulté le secteur, ces experts représentent une partie des secteurs, bien sûr, mais pas tous. Quoi qu'il en soit, nous avons des échanges avec les secteurs de l'aide à domicile ou en lien avec l'assurance autonomie. Je ne sais pas si l'on appelle cela de la concertation, mais, à ce stade, on a des échanges ; ils savent très bien où est ce que l'on en est dans les travaux exploratoires.

Je vous rappelle que l'objectif du Gouvernement n'est en aucun cas de faire de l'hébergement des aînés une variable d'ajustement budgétaire. Je voudrais casser les fausses idées ou la manière dont certains d'entre vous ont abordé les choses. Il s'agit, pour nous, au contraire, de répondre aux enjeux sociétaux, de repenser l'offre globale d'accompagnement dans une logique de parcours de vie et de respect de ce que souhaite la personne par rapport à l'évolution de sa vie ou de sa perte d'autonomie, en tenant bien compte de leurs souhaits, de leur autonomie et de l'évolution de leurs besoins. C'est très important, particulièrement pour moi.

Le développement du maintien à domicile s'inscrit ainsi dans une logique de choix, de qualité de vie et de pertinence des réponses, et non dans une approche exclusivement budgétaire. Cela implique de garantir une complémentarité équilibrée entre l'offre à domicile et l'offre institutionnelle – que nous ne voulons pas abandonner, mais qui doit évoluer – et toutes les offres intermédiaires entre l'institutionnalisation complète et le domicile. Tout cela reste indispensable et doit être adapté à chaque situation.

Vous soulignez à juste titre que le renforcement du maintien à domicile nécessite des investissements significatifs. Je partage pleinement cette analyse. Si la garantie voit le jour, l'objectif est bien de cibler l'allocation des moyens publics vers les solutions répondant au mieux aux besoins des citoyennes et des

citoyens, c'est-à-dire le développement des services à domicile, plus de coordination, l'investissement dans des technologies de soutien, entre autres, et ce, sans alourdir la charge pour les bénéficiaires.

Je peux vous confirmer à ce stade que font notamment partie des travaux des experts les questions visant les modalités de financement – ils ont fait des propositions –, la question d'une contribution – ils se sont projetés sur des contributions à partir d'un certain âge et en fonction du type d'opérateur pouvant le gérer –, son prélèvement, les bénéficiaires, les services à proposer et la forme du soutien. Il en est de même pour la question de l'inclusion des personnes résidant en maison de repos et l'analyse des outils d'évaluation existants.

Vous évoquez un point essentiel : les conditions de travail des professionnels, la garantie autonomie constituant d'ailleurs un levier en termes de nouveaux emplois et de formation. Je veillerai bien sûr à ce que le modèle proposé prenne en considération l'ensemble de ces dimensions.

J'imagine que vous allez être frustrées, car vous vouliez des détails sur la manière dont elle sera mise en œuvre, mais, à ce stade, le Gouvernement n'a pas fait de choix. Nous sommes en train d'analyser le rapport d'un groupe d'experts faisant une série de propositions. Je vous rassure, nous avançons positivement et efficacement sur ce projet et je ne manquerai pas de tenir le Parlement informé des suites réservées à ces travaux. Lorsque nous aurons évolué sur plus de détails, si l'opérationnalisation voit le jour, je viendrai vous les expliquer volontiers.

M. le Président. – La parole est à Mme Roberty.

Mme Sabine Roberty (PS). – Monsieur le Ministre, vous viendrez nous les expliquer ici ou on le découvrira dans la presse, avec peut-être même plus d'explications quand on lit certains articles.

J'imagine que beaucoup de Wallons et de Wallonnes vont avoir du mal à comprendre cette différence entre assurance garantie et taxe. Ils ont déjà droit à du maintien à domicile quand ils en ont besoin et quand ils ont besoin d'aide et de soutien, pas uniquement pour rester à domicile, quand ils sont en perte d'autonomie ou vieillissants.

Je ne sais pas ce que fait votre groupe d'experts quand vous dites qu'ils concertent ou dialoguent. Je pense que le problème de ce Gouvernement, c'est le mot « concertation ». Cela ne veut pas dire parler – je suis bonne en mathématiques, mais aussi en français –, c'est un mot de vocabulaire beaucoup plus élaboré.

Si vous écoutiez le secteur, si j'avais le directeur d'un centre de maintien à domicile juste ici, il vous dirait que le problème vient du contingent. J'espère que tous les gens de votre cabinet ont entendu, et

Mme Greoli écoute certainement ; on n'a jamais loupé l'une et l'autre un message. Retenez bien cela : le problème vient du contingent et celui-ci maintient les services dans des enveloppes fermées d'heures de prestations dans les familles. Ouvrez le contingent, financez-le, mais peut-être pas avec de l'argent pris dans la poche de l'ensemble des Wallons et des Wallonnes à partir de 18 ans ou de 26 ans.

Aujourd'hui, avec les explications que j'entends ici et que je lis dans la presse, c'est probablement encore la moins bonne solution à un vrai problème. Le problème, je le connais autant que vous, car je viens du secteur. Je le connais, donc je sais que l'on doit y travailler. Je vous dis d'écouter ce mot contingent. Commencez par travailler sur le contingent et puis on verra. À l'heure actuelle, avec les réponses que je reçois, ce n'est pas la bonne réponse à un vrai problème.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Ne vous tracassez pas, je ne suis pas vite frustrée, mais je suis vite inquiète et c'est peut-être un peu plus ennuyeux. Avec les éléments que l'on a reçus dans vos réponses, qui ne sont pas extrêmement détaillées, et avec ceux que l'on peut lire dans la presse, je suis inquiète. Cela me fait craindre que les aînés soient la variable ou une des variables d'ajustement du budget régional, que ce soit une logique comptable qui leur soit appliquée. Ici on parle de personnes, d'êtres humains, de personnes qui ont travaillé, qui ont veillé sur leur famille et qui méritent, selon moi, un accompagnement et une sécurité lors de leurs vieux jours et leur fin de vie, puisque l'on vit de plus en plus vieux.

Je suis aujourd'hui inquiète sur le sort que la Wallonie va réserver à ses aînés qui, je le rappelle, sont aujourd'hui de l'ordre de 18 % et qui vont passer bientôt à 28 %, soit plus d'un quart de la population. À côté de cela, il y a tous les professionnels qui travaillent dans les maisons de repos, dans les services de soins et d'aide à domicile. Ils sont aujourd'hui surchargés et en manque de reconnaissance. Aujourd'hui, ce que je voudrais, c'est que vous gardiez ce caractère humain qui vous caractérise pour aller défendre devant le Gouvernement des budgets pour que nos aînés puissent vivre correctement en Wallonie et pour que les personnes qui les encadrent puissent avoir des conditions de travail positives et correctes.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Là où je vous rejoins, c'est qu'il est indispensable d'avoir un bon maintien à domicile. C'est important parce qu'aller en maison de repos doit être le dernier recours quand il n'y aura vraiment plus de solution, d'abord pour le coût et pour toute la dynamique humaine et familiale. Je suis d'accord avec vous à 200 %, mais on a des cotisations pour cela. Ce que je vois dans vos réformes, que ce soit

pour les maisons de repos que vous avez supprimées – je dis vous, mais c'est transversal – ou les infirmières brevetées A2, c'est pour réduire aussi l'enveloppe régionale, même si vous ne le dites pas. Je comprends que l'on essaie encore de réduire cette enveloppe régionale pour le domicile.

Ce n'est pas que je suis frustrée. D'abord je suis contre et, puis, je ne vois pas du tout ce que vous voulez gagner avec cela. Quelques millions ne seront pas la solution, car vous avez un problème de milliards au niveau de la Région. Vous allez mettre à mal les citoyens qui vont payer encore 75 euros pour une solution qui n'en est pas une. J'entends que ce n'est pas encore réglé à 100 %, mais j'entends aussi que le schéma est bien avancé. Je vous demande juste de bien réfléchir à cela. Les gens ont cotisé et payer deux fois la même chose n'est pas correct. On n'a pas à faire des choses pareilles.

Je vous ai donné des pistes pour aller chercher de l'argent. Il y en a aussi au niveau de votre parti. Je trouve cela très bien. Allez chercher l'argent là où il est. Je vous rejoins aussi au niveau de la pyramide des âges. Il y aura beaucoup plus de personnes âgées dans cinq ans, dans 10 ans, dans 15 ans. C'est sûr. Il faut encourager les gens à aller travailler, régulariser les gens. Il y a plein de solutions. Plein. Ce n'est pas les gens qui paient aujourd'hui qui doivent encore continuer à payer.

Je vais revenir sur les multinationales. Je suis infirmière indépendante. J'ai payé entre 25 et 55 % des contributions et la multinationale chez qui je travaillais payait... 3 % ! C'est là qu'il faut aller chercher de l'argent. Et encore, l'argent gagné allait dans d'autres pays voisins. Ce n'était même pas en Belgique. C'est notre argent public qui est chez les actionnaires. Il y a plein de pistes. Je suis sûre que vous pouvez faire encore du travail, mais, s'il vous plaît, pas sur le dos des citoyens. Ils sont étranglés par toutes vos réformes. Tout ce que l'on a entendu aujourd'hui et toute la semaine comme coupes budgétaires n'est pas rassurant. Je vous le dis : les gens ici, ils n'en peuvent plus, sauf si vous voulez une révolte. Les gens n'en peuvent plus.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, je n'ai pas eu beaucoup de réponses à mes questions. Cela reste très flou. J'imagine que cette mission exploratoire va un peu se préciser. Qui cela concerne-t-il ? Comment voit-on le chiffre du vieillissement, mais aussi de la perte d'autonomie, qui est peut-être plus large ? Comment cela va-t-il évoluer ? On trouve une solution ad hoc à des problèmes que l'on connaît bien – on en a encore parlé ce matin. Là, j'avoue que je manque un peu d'appréciation de la chose.

Vous avez dit une seule chose que j'ai trouvée très intéressante, et je rejoins votre philosophie : vous avez parlé d'une belle chose en termes de vieillissement. Un objectif politique que l'on doit rencontrer, celui de faire de ce vieillissement une opportunité. C'est juste génial de pouvoir vivre avec une génération qui vit plus longtemps et mieux. En cela, l'intergénérationnel, il faut s'en réjouir et cela ne peut être qu'une belle chose. Pour y arriver, il faut toutefois mettre des axes politiques en place.

Je ne sais pas où en est la mission exploratoire, mais si vous pouvez leur donner une mission complémentaire d'aller chercher des chiffres, ou en tout cas de fournir ces éléments du vieillissement, mais aussi voir qui d'autre est en perte d'autonomie, parce qu'il ne faut pas oublier que des tas de personnes sont en perte d'autonomie pour d'autres raisons, comme des maladies graves, des accidents, et cetera. Connaître la situation, c'est la première étape.

Ensuite, je n'ai pas d'assurance non plus par rapport à une non-contribution forfaitaire. Je rejoins mes collègues sur le coût de la taxe. Si, en plus, c'est la même chose pour tout le monde et que donc, proportionnellement, les personnes les moins aisées paient le plus, on s'est déjà exprimés très clairement sur le sujet, et la réponse est : « Non merci ».

Sur le système de financement en tant que tel, je n'ai pas eu de piste de réflexion. Je vous mets juste un avertissement qui me semble évident et que vous connaissez de la part d'Ecolo.

Enfin, je n'ai pas reçu beaucoup de réponses non plus par rapport à l'offre de services qui était envisagée. Comme mes collègues l'ont rappelé, il y a pénurie, c'est déjà compliqué et je crois que l'on est tous, peu ou prou, proches du secteur de l'aide aux aînés. Trouver une aide familiale, c'est la croix et la bannière. Il y a aussi toute cette plus-value des aidants proches. Qu'allez-vous faire par rapport à cela ? Quels services sont concernés ? J'essayais même d'agrandir ce spectre parce que, parfois, quelques heures d'accueil, quelques heures d'ergothérapie ou quelques heures de psychologie peuvent changer toute une vie. Je suis sûre que vous en êtes convaincu. J'aurais aimé aussi avoir des précisions sur l'offre qui va être mise en place.

Le premier *warning*, c'est la pénurie. Quand vous allez nous présenter la garantie autonomie, il faudra d'abord que vous nous disiez comment vous allez refinancer le secteur pour que l'on puisse avoir cet entourage – les aides familiales en particulier au départ qui seront revalorisées – et comment on lutte contre cette pénurie à l'heure actuelle.

Question orale
de Mme Veronica Cremasco
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les cris d'alarme répétés et les nouveaux
chiffres publiés par la Fédération des services
sociaux (FdSS) sur les besoins en termes
d'aide alimentaire »

Question orale
de Mme Anne-Catherine Goffinet
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la campagne #FrigoVide lancée
en Wallonie »

Question orale
de Mme Valérie Dejardin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'explosion de la précarité alimentaire à la
suite des mesures gouvernementales »

Question orale
de Mme Jamila Ammi
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'augmentation du nombre de personnes
ayant recours à l'aide alimentaire »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, de :

- Mme Cremasco, sur « les cris d'alarme répétés et les nouveaux chiffres publiés par la Fédération des services sociaux (FdSS) sur les besoins en termes d'aide alimentaire » ;
- Mme Goffinet, sur « la campagne #FrigoVide lancée en Wallonie » ;
- Mme Dejardin, sur « l'explosion de la précarité alimentaire à la suite des mesures gouvernementales » ;
- Mme Ammi, sur « l'augmentation du nombre de personnes ayant recours à l'aide alimentaire ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, l'action sociale, ce n'est pas l'aide alimentaire. Manger trois fois par jour, c'est la base dans un pays au cœur de l'Europe. Ne pas y arriver, c'est juste innommable. On ne peut pas accepter cela, on ne peut pas s'y faire et on ne s'y fera jamais.

Je vous ai déjà interrogé de nombreuses fois sur le sujet, l'urgence de la situation et l'absence d'une stratégie wallonne à la hauteur des besoins en matière d'aide alimentaire. Le 13 mai 2025, par exemple, avec une question sur le soutien effectif à l'aide alimentaire dans le cadre de la stratégie Food Wallonia, j'attirais déjà votre attention sur l'urgence. Je ne sais même pas pourquoi je reprends cet historique tellement cela me fait mal au cœur. À force de dire qu'il y a urgence et qu'il ne se passe rien, cela commence à devenir insupportable. En novembre 2025, je vous relayais l'inquiétude du terrain face à la fragilisation des acteurs de l'aide alimentaire et à la réduction des moyens fédéraux.

Malheureusement, trop de politiques de ce Gouvernement et du Gouvernement homologue au Fédéral coupent les moyens depuis le niveau fédéral. Or, la Wallonie doit y suppléer et la situation s'aggrave. C'est un cercle vicieux.

L'étude quantitative publiée par la FdSS, la Fédération des services sociaux, relayée par la presse ce 22 mai, confirme l'ampleur du phénomène : 561 708 personnes ont eu recours à l'aide alimentaire en 2025 en Belgique, soit un doublement en 10 ans. Cette étude, menée auprès de 1 251 organisations, met aussi en évidence une hausse continue des besoins, une pression croissante sur les dispositifs, la raréfaction des approvisionnements et l'épuisement du secteur.

Les données proviennent d'associations qui centralisent des demandes. Ce sont les chiffres officiels. À côté de ces associations, plein de structures mettent en place de l'aide ; ce sont des bénévoles, des paroisses, des mises en place de situations d'aide « de fortune », mais tellement basiques. Elles sont alimentaires et plus qu'utiles : vitales. Elles viennent donc en aide aux personnes en difficulté. Certaines petites associations, des écoles, des centres d'accueil ne sont pas en mesure d'encoder les informations relatives aux colis distribués et à leurs bénéficiaires. Tout cela pour dire que le chiffre est, en plus, sous-estimé. Le recours à cette aide a donc explosé ces dernières décennies. Le nombre de bénéficiaires a doublé en 10 ans et a été multiplié par trois ou quatre en 30 ans, soit une hausse de 251 %, bien supérieure à la moyenne de la croissance de la population. Le problème s'installe et, encore une fois, il concerne l'aide la plus élémentaire qui soit, c'est-à-dire l'aide alimentaire.

La pauvreté continue à progresser. Les structures d'aide sont saturées et ne peuvent plus aider davantage de personnes, constate notamment le chercheur Antoine Habay. Je reprenais ses propos parce qu'il insiste pour dire que ce n'est que la partie émergée de l'iceberg, partie qui est déjà insupportable. Des gens renoncent à faire valoir leurs droits – c'est un chercheur qui le met en évidence. Les disparités régionales sont importantes, notamment à Bruxelles, qui compte 7,3 % de bénéficiaires de l'aide alimentaire, contre 6,4 en

Wallonie et seulement 3,5 en Flandre. Enfin, la FdSS rappelle que le Gouvernement fédéral a diminué le financement de l'aide alimentaire. C'est ce que je vous disais à l'entame de mon propos ; c'est précisé ici. Le chercheur qui a réalisé l'étude, M. Habay, a déclaré : « Nous allons maintenant ressentir l'impact de la réforme du droit aux allocations de chômage, qui risque de pousser plus de personnes dans la précarité, ce qui va ajouter encore plus de pression sur les associations ». Ces chiffres ne traduisent plus une crise ponctuelle, mais une réalité structurelle.

Pourtant, malgré les alertes répétées du secteur et nos interpellations parlementaires, je peine à identifier des mesures nouvelles et structurantes portées par votre cabinet. Nous avons eu plusieurs fois la discussion. Je les ai reprises et cela me démoralise que j'aie dû juste en bouger les deux dernières lignes. En effet, à chaque fois, vos réponses renvoient systématiquement à des stratégies de lutte contre la pauvreté, à la lutte contre le sans-abrisme et le soutien aux familles monoparentales. Je vois que vous opinez du chef. Mais il y a des réponses spécifiques d'urgence à donner à l'aide alimentaire.

On ne va pas revenir sur ce que fait le Fédéral, ce que fait la Wallonie, on en a déjà discuté plein de fois. J'ai l'impression que c'est récurrent. Quels moyens concrets allez-vous mettre à disposition de ces associations et de ces services d'aide alimentaire pour faire face aux demandes urgentes ? Que va-t-on pouvoir débloquer maintenant, dans les six mois qui restent pour finir 2026 avant que l'hiver n'arrive ? Pouvez-vous détailler des actions engagées depuis ce début d'année ? Comment soutenez-vous, notamment, les plateformes logistiques dans leur travail pour répondre à l'urgence ? C'est l'un des éléments très concrets.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, ce n'est pas la première fois que j'échange avec vous sur les banques alimentaires et le gaspillage alimentaire. Les centres d'aide alimentaire sont de plus en plus sollicités et estiment que le besoin d'aide alimentaire s'installera dans la durée. Le secteur rappelle que plus de 600 personnes dépendent déjà de l'aide alimentaire en Belgique, avec une hausse de plus de 30 % depuis la crise liée à la pandémie de covid-19. Sur le terrain, les acteurs identifient que cette hausse concerne les familles monoparentales, les femmes, les futurs retraités ou encore les jeunes sans expérience professionnelle. Ce sont les publics les plus bénéficiaires à l'heure actuelle.

On l'a déjà évoqué à plusieurs reprises, le Gouvernement fédéral ne finance plus l'achat de produits essentiels qu'à hauteur de 15 millions d'euros. Précédemment, c'était 27 millions d'euros. Certaines structures de distribution de colis ont été contraintes de

fermer, et d'autres savent que l'année va être difficile. À travers la campagne #FrigoVide, le secteur souhaite rendre visible la crise actuelle qui s'installe, et rappeler que l'accès à l'alimentation est un droit fondamental que l'État doit garantir.

Avez-vous des données qui permettent d'objectiver cette évolution de la précarité alimentaire au cours des dernières années ? Des actions spécifiques sont-elles envisagées pour soutenir des projets ciblant notamment les familles monoparentales ? Quelles actions concrètes le Gouvernement wallon souhaite-t-il faire avec les acteurs du secteur ?

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, la campagne #FrigoVide, portée par les acteurs de l'aide alimentaire, met en lumière une réalité alarmante, dont on a déjà parlé plusieurs fois : l'explosion de la précarité alimentaire en Wallonie. Aujourd'hui, plus de 600 000 personnes en Belgique dépendent de l'aide alimentaire, soit une hausse de 30 % depuis la période précovid – trois fois plus, c'est énorme.

Dans le même temps, vous vous en doutez, l'afflux de nouveaux bénéficiaires, notamment lié aux exclusions du chômage, exerce une pression inédite sur les services sociaux. Sur le terrain, le constat est inquiétant : files d'attente qui s'allongent, travailleurs et bénévoles épuisés, structures sous-financées, et j'en passe.

Plus grave encore, certaines organisations alertent sur des « frigos vides », non seulement chez les bénéficiaires, mais aussi dans les dispositifs d'aide eux-mêmes, alors que plusieurs sources de financement ont été réduites ou supprimées.

Par ailleurs, cette précarité touche durement des publics déjà fragilisés : familles monoparentales, femmes, jeunes ou pensionnés. En Wallonie, 14 % des femmes déclarent s'être déjà privées de manger pour nourrir un proche, une réalité indigne d'une société prospère.

Face à cette situation, les acteurs du secteur formulent des propositions concrètes : refinancer l'achat de denrées alimentaires, soutenir les plateformes logistiques, renforcer les moyens des structures, ou encore mettre en place des chèques alimentaires permettant un accès direct et digne à l'alimentation.

Comment le Gouvernement entend-il répondre à court terme à l'urgence sociale que constitue cette explosion de la précarité alimentaire ? Envisagez-vous un renforcement structurel des moyens alloués aux acteurs de l'aide alimentaire, aujourd'hui à bout de souffle ?

La ministre Van Bossuyt renvoie les associations vers les entités fédérées pour un soutien complémentaire, arguant que la compétence est de leur ressort. Qu'en est-il précisément ? Comment la Région entend-elle garantir le droit fondamental à une alimentation de qualité pour toutes et tous ?

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi pour poser sa question.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, l'alerte lancée par les banques alimentaires de Charleroi met en évidence une réalité sociale très préoccupante. Le nombre de personnes ayant recours à l'aide alimentaire ne cesse d'augmenter. Cette hausse ne touche plus uniquement les personnes en grande précarité, mais aussi des travailleurs pauvres, des familles monoparentales, des pensionnés et des citoyens fragilisés par l'inflation et l'augmentation du coût de la vie.

Dans le même temps, les associations doivent faire face à une baisse de dons, à l'augmentation des coûts de l'énergie, du transport et du stockage, ainsi qu'à un manque de bénévoles et de moyens financiers. Certaines structures craignent de ne plus pouvoir répondre à toutes les demandes.

Cette situation révèle un décalage important entre les discours du Gouvernement – qui affirme faire de la lutte contre la pauvreté et de la prévention en santé une priorité – et la réalité vécue sur le terrain. L'insécurité alimentaire est pourtant un facteur majeur de dégradation de la santé : mauvaise alimentation, stress, renoncement aux soins et aggravation des maladies chroniques.

Alors que les banques alimentaires parlent d'alerte rouge, ce sont les associations et les bénévoles qui absorbent les conséquences concrètes de la crise sociale. Comment expliquez-vous que la pauvreté continue d'augmenter en Wallonie, alors que la lutte contre les inégalités sociales et la prévention en santé sont présentées comme des priorités politiques ? Quelles mesures concrètes le Gouvernement entend-il prendre pour soutenir les banques alimentaires et répondre à l'urgence sociale vécue par de plus en plus de citoyens ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Mesdames les Députées, je dois rappeler que l'on a déjà discuté de cette problématique importante il y a 15 jours en commission. Je me permets de réitérer que la délivrance de biens alimentaires relève d'un besoin primaire fondamental et s'inscrit, à ce titre – je suis désolé, Madame Cremasco, de vous le rappeler – dans les missions de l'État fédéral. Le Fonds social européen plus « Aide alimentaire », FSE+, est géré par le SPP Intégration sociale. Ce fonds est destiné à

soutenir les projets visant à lutter contre la privation matérielle et à offrir une aide alimentaire et/ou matérielle aux personnes les plus démunies.

Le SPP Intégration sociale achète chaque année des denrées alimentaires et de l'aide matérielle, mises gratuitement à la disposition de nos CPAS et des ASBL reconnues. Quant à elle, la Région intervient en complément, dans le cadre de ses attributions, notamment par le biais d'un soutien structurel aux services offrant un accompagnement social aux bénéficiaires. À ce jour, ce dispositif adopté en 2018 a permis d'agréer 76 services, dont 58 épiceries sociales et 20 restaurants sociaux, dans lesquels l'appui de la Région reste continu.

L'étude quantitative – c'est sans doute le nouvel élément par rapport à la réponse que j'avais déjà donnée il y a 15 jours – nous a été présentée par la Fédération des services sociaux. Elle a retenu toute notre attention. Il en ressort, de manière générale, que les organisations d'aide alimentaire en Belgique font face à une pression accrue. C'est pourquoi nous travaillons sur cette problématique à travers la feuille de route, que l'on a déjà discutée, qui s'intitule « Justice alimentaire » dans le cadre du plan général « Alimentation saine et durable » porté par le Gouvernement wallon.

Cette feuille de route « Droit à l'alimentation et justice alimentaire », puisque c'est là que va se faire l'appui à l'aide alimentaire, s'inscrit dans une dynamique visant à mieux structurer la réponse publique aux enjeux croisés d'aide alimentaire, mais aussi de justice sociale et d'alimentation durable. S'agissant plus particulièrement des dons alimentaires, le travail engagé vise à consolider un état des lieux objectif, fondé sur des données actualisées et disponibles, l'identification des acteurs concernés et une meilleure compréhension des réalités territoriales et logistiques, afin de pousser ou de mettre en avant des actions de renforcement.

Cette démarche repose sur une méthode de concertation, qui est en cours, avec l'ensemble des opérateurs de terrain, afin d'identifier au plus près les besoins, mais aussi les points de vigilance et les leviers d'action pertinents. Notre volonté et celle des acteurs sont de traduire une volonté claire de structurer les réflexions de manière progressive, en s'appuyant sur des éléments qualitatifs, quantitatifs, territoriaux, solides pour éclairer utilement les choix publics que nous allons faire et que nous devons faire.

Les éléments déjà réunis mettent en évidence à la fois l'engagement réel des acteurs de terrain et la nécessité de mieux articuler les dispositifs existants dans un paysage encore marqué par une certaine hétérogénéité. Dans ce contexte, il s'agit d'inscrire les travaux en cours dans une trajectoire de consolidation, sans préjuger à ce stade des arbitrages qui relèveront, le moment venu, du Gouvernement.

Je reviendrai vers vous lorsqu'il y aura plus de précisions sur cette stratégie. Croyez bien que nous travaillons activement sur cette problématique. Madame Goffinet, on n'a pas remis à jour, comme vous le demandez, l'évolution de la précarité alimentaire sur la Région wallonne. Pour les familles monoparentales, sachez qu'il y a toute une série de mesures d'information, de renforcement des compétences de formation sur les dispositifs existants pour mieux orienter les familles monoparentales. Cette stratégie est en cours.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, ma question portait sur l'urgence et vous me répondez sur la stratégie. Je commence à avoir l'habitude. Je suis pour le fait de mettre au point une stratégie, qui plus est si elle est concertée, mais il y a des tas de mesures d'urgence. Vous connaissez, comme moi, le mémorandum de la Fédération des services sociaux. C'est la raison pour laquelle j'ai évoqué les plateformes logistiques. En effet, les éléments d'urgence sur lesquels il faut intervenir et sur lesquels on pourrait déjà avoir une vraie plus-value sont bien identifiés.

Dans une réponse parfaite, vous auriez indiqué avoir repris certains éléments du mémorandum de la FdSS et avoir agi en débloquant certains montants. Ces derniers ne sont pas famineux ; par contre, la plus-value humaine qui découlerait d'une action sur ces points serait énorme. J'aurais donc aimé que votre réponse aborde cette urgence et le déblocage de quelques moyens. C'est essentiel, parce que le « rapport qualité-prix » que nous obtiendrions en agissant sur de tels éléments ponctuels serait très élevé. Cela permettrait d'apaiser un peu une souffrance innommable, que vous partagez d'ailleurs. Le fait de ne pas manger trois fois par jour, c'est gravissime. Je m'attendais donc au moins à entendre ces deux points.

Vous avez parlé de stratégie et de consultation. C'est très bien, mais au sujet de la stratégie, vous avez évoqué le fait que ce dispositif est marqué par une certaine hétérogénéité. C'est similaire à ce qui a été souligné lors des auditions de ce matin, mais faites attention, car le terme « hétérogénéité » pourrait être compris comme une suspicion de doublons. Or, je suis convaincue qu'il n'y en a pas. Il y a tellement de gens qui ne mangent pas à leur faim en Wallonie qu'il ne peut pas y avoir de doublons. En parlant d'hétérogénéité et en voulant absolument tout classer et tout systématiser, vous risquez de perdre non seulement des travailleurs au sein des équipes des ASBL, mais aussi tous les gens qui sont aidés par celles-ci. Le secteur ne demande pas cette « pseudo-rationalisation ». Je voulais insister sur ce point, car le secteur le décrit bien et j'en suis convaincue. C'est spécifique à l'aide sociale – ou même humanitaire, puisqu'on en est là dans le cadre de l'aide alimentaire.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d’avoir dressé la situation. Cette stratégie en cours de finalisation est importante et il sera important de la partager au sein du Parlement, parce qu’elle permet de ne plus travailler en silos et d’avoir une cohérence à travers les différentes fiches que vous établissez. Il y a, par exemple, la question relative à la manière dont on organise la lutte contre le gaspillage tout en garantissant la capacité du secteur social à répondre à cette demande croissante d’aide alimentaire. Cette stratégie est importante, car elle s’inscrit aussi dans une perspective à long terme. Il y a des urgences, certes, mais une stratégie à long terme me semble indispensable.

Afin de piloter cette stratégie, je pense qu’il serait également intéressant de se nourrir de chiffres dans un objectif d’évaluation et de rééquilibrage de cette stratégie sur le long terme ou le moyen terme.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, je suis persuadée que vous y travaillez. C’est toujours la difficulté avec vous ; de manière générale, les parlementaires sont conscients que vous travaillez sur des matières qui vous touchent, mais ici, ce qui est plus embêtant, c’est que vous renvoyez le problème vers le Fédéral, qui vous renvoie la patate chaude à son tour – désolée si cette image est mal choisie en parlant de nourriture. Toujours est-il que cela devient compliqué, alors que vous disposez de majorités miroirs qui devraient vous permettre de travailler de commun accord.

J’ai cité les chiffres : 600 000 personnes, soit une augmentation de 30 % depuis 2018. Ce ne sont pas que des chiffres ; ce sont des réalités et des personnes. En effet, la campagne #FrigoVide n’est pas qu’une question de statistiques ; ce n’est pas mon frigo qui est vide parce que je ne suis pas rentrée chez moi depuis deux jours – je saurai quoi faire à manger en rentrant ce soir –, c’est un parent qui saute un repas pour payer à manger à son enfant ou qui calcule, à l’euro près, les courses qu’il peut faire.

C’est une réalité qui touche de plus en plus de citoyens et de citoyennes. C’est une urgence. Je suis d’accord qu’il faut avoir une stratégie de façon transversale, mais il faut avoir une réponse sur le court ou moyen terme à cette urgence. Je vous demande, Monsieur le Ministre, de répondre à l’urgence.

M. le Président. – La parole est à Mme Ammi.

Mme Jamila Ammi (PTB). – Monsieur le Ministre, vous savez, les prix ont explosé : l’alimentation, l’énergie, les médicaments, les vêtements, tout augmente. Quand un parent doit sortir de sa poche, par exemple, 15 euros pour un sirop, un médicament pour

son enfant ou pour lui-même, pour beaucoup de familles, ce n’est pas rien. Ce n’est peut-être pas une somme pour certains, mais pour beaucoup de citoyens, c’est énorme. Quand des familles mangent pendant plusieurs jours des frites et des fricandelles parce que, la malbouffe, c’est ce qui coûte le moins cher. Ce n’est pas un choix ; c’est la pauvreté.

Monsieur le Ministre, c’est aussi de la prévention. Vous nous avez expliqué que la prévention est une priorité absolue de votre Déclaration politique régionale, que c’était l’un des grands objectifs de votre action, mais où est la prévention quand les gens ne peuvent plus se nourrir correctement ? Où est-elle la prévention quand des parents reportent des soins parce qu’ils n’ont pas l’argent, quand les personnes âgées renoncent à certains médicaments ou certains repas, quand des travailleurs vivent dans l’angoisse permanente de la fin du mois ? La prévention, ce n’est pas seulement des discours. La prévention, c’est : permettre aux gens de manger sainement, de se soigner à temps, de vivre dans un logement chauffé et de vivre dignement.

Monsieur le Ministre, je parle avec mon vécu de la classe travailleuse, ceux et celles qui ramènent les richesses et que votre parti, Les Engagés – qu’il soit fédéral ou régional – appauvrit. C’est la réalité de beaucoup de Wallons aujourd’hui. Oui, le choix est simple, Monsieur le Ministre, soit on met l’argent pour que les gens puissent vivre dignement, soit on continue à trouver des milliards pour l’armement pendant que les citoyens se serrent toujours davantage la ceinture avec les mesures de votre Gouvernement, de votre parti.

Pour nous, la vraie sécurité, ce n’est pas davantage d’armes. La vraie sécurité est : un frigo rempli, un toit au-dessus de la tête, l’accès aux soins, un salaire qui permette de vivre et une pension qui permette de vivre dignement.

Question orale
de Mme Veronica Cremasco
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l’Environnement, des Solidarités et de
l’Économie sociale,
sur « la mise en œuvre d’actions face au « piège
résidentiel » des aînés »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question orale de Mme Cremasco à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l’Environnement, des Solidarités et de l’Économie sociale, sur « la mise en œuvre d’actions face au « piège résidentiel » des aînés ».

La parole est à Mme Cremasco pour poser sa question.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Monsieur le Ministre, ce sont des sujets qui me passionnent parce qu'ils relient trois politiques majeures : l'action sociale, notamment le bien-être des aînés, le logement – c'est un axe de réflexion par rapport à la pénurie de logements – et l'aménagement du territoire avec le Stop béton. Il y a matière à concilier ces trois politiques et les trois ministres en charge de celles-ci pour arriver à quelque chose de plus viable qu'aujourd'hui. Je vous interroge concernant le bien-être des aînés.

Une analyse de l'IWEPS met en lumière qu'en Wallonie, près d'une maison sur sept est occupée uniquement par un propriétaire âgé de 65 ans et plus. Dans 99,6 % des cas, ces logements sont occupés par une ou deux personnes seulement, souvent dans de grandes maisons familiales de cinq pièces ou plus.

Plus de 230 000 maisons constituent aujourd'hui un immense réservoir résidentiel appelé à se transformer au cours des vingt prochaines années. Une transition démographique et immobilière majeure est déjà en cours, localisée et cartographiée. Je n'ai pas eu de cesse de dire aujourd'hui : il faut d'abord connaître un problème pour pouvoir le traiter correctement. Vous m'avez rejoint à plusieurs reprises, c'est normal, c'est basique. La transition démographique et immobilière majeure est déjà localisée et cartographiée.

Cette réalité met aussi en évidence le nombre d'aînés qui restent dans des logements devenus trop grands, parfois inadaptés, isolés des services et de la vie locale. Une partie d'entre eux se retrouve piégée dans une proposition urbanistique dépassée, faute d'alternative accessible ou d'accompagnement à la mobilité résidentielle.

Tout à l'heure, M. Ciaccia ou M. Hissette a dit : « Quand un relais social ou un lieu d'accueil aide une personne, il y a de plus en plus de problématiques par rapport aux aînés ». Par exemple, un propriétaire solidaire laisse une personne aînée bénéficier d'un logement tout à fait adapté à 350 euros. Un jour, le propriétaire décède et les enfants héritent. Ils se disent que, 350 euros, ce n'est pas grand-chose et cela vaut plus. La personne aînée est complètement démunie face à cela. Il y a aussi tous ceux qui sont dans des logements isolés, loin des transports en commun et des services, qui n'ont plus investi, car ils ont vieilli et que l'on n'investit pas à 70 ans comme on investit dans une maison à 50 ou 30 ans. Cette maison, même en la vendant, ils n'ont plus l'opportunité de trouver un logement plus adapté à leurs besoins. Ajoutons que ni la vente de son premier bien ni l'achat ou la location d'une solution résidentielle adaptée ne sont faisables. Il faut prendre cette réalité à bras-le-corps, car il n'y a pas d'alternative accessible aujourd'hui.

Je reviens sur les 230 000 maisons, la taille du parc immobilier est énorme. Cette réalité met en évidence le nombre d'habitations inadaptées. Ces personnes sont

piégées dans une proposition urbanistique dépassée, faute d'alternative accessible ou d'accompagnement à la mobilité résidentielle. Je voudrais insister sur cette mobilité résidentielle. C'est une des clés de la solution. Quelle est votre stratégie face à cette réalité objectivée par l'IWEPS ?

Si le maintien à domicile reste un de vos objectifs, quelle politique mettez-vous en place pour organiser des parcours de transition résidentielle pour permettre aux personnes âgées d'accéder à des logements plus adaptés, plus petits et mieux situés ? Quelle est la politique d'accompagnement que vous comptez mettre en œuvre ?

Comment votre politique du bien-vieillir intègre-t-elle cette dimension structurelle du logement, alors même que ces données montrent qu'il s'agit d'un enjeu collectif et pas uniquement d'une aide individuelle ? On est bien d'accord, l'enjeu est collectif, car il ne s'agit pas de faire reposer cela sur les individus, encore moins sur des individus âgés et démunis. Quelle réponse politique apportez-vous pour organiser cette transition résidentielle déjà documentée, et qui conditionnera à la fois l'accessibilité au logement et le bien-vieillir en Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, l'analyse de l'IWEPS met en lumière deux défis majeurs pour le maintien à domicile des personnes âgées : l'inadaptation des logements et l'isolement social. Une part importante du parc immobilier wallon, souvent ancien, n'est pas conçue pour faire face à la perte d'autonomie. On a des escaliers, des salles de bain inadaptées et des pièces inaccessibles. Par ailleurs, l'isolement social accentue la vulnérabilité des aînés, en particulier en cas de perte de mobilité, et renforce le besoin d'un accompagnement de proximité.

Face à ces enjeux, la Wallonie a mis en place plusieurs dispositifs complémentaires. La plateforme « Bien vivre chez soi », lancée en 2010, propose un diagnostic gratuit du logement réalisé par un ergothérapeute afin d'identifier les aménagements nécessaires. Elle s'appuie sur six services conseils répartis sur le territoire et sur un site informatif dédié aux aides techniques et aux solutions d'adaptation. L'objectif est de permettre aux personnes de rester à domicile dans des conditions optimales, en préservant leur autonomie et leur qualité de vie. On parle ici, en l'occurrence, de l'environnement essentiellement.

En parallèle, différents services contribuent à soutenir le maintien à domicile et à lutter contre l'isolement. Les services d'aide aux familles et aux aînés offrent un accompagnement dans la vie

quotidienne et un soutien social, tandis que les centres de coordination des soins et de l'aide à domicile informent et orientent gratuitement les usagers vers des solutions adaptées. À cela s'ajoutent les services d'aide à domicile plus classiques – ceux qui font les repas, les soins ou l'entretien –, ainsi que des dispositifs de garde à domicile pour les personnes plus dépendantes. Des initiatives locales favorisent également le lien social en proposant des activités, des moments de convivialité et une entraide de proximité.

Les constats de l'IWEPS, confirmés par le diagnostic du bien-vieillir mené avec l'AViQ, montrent qu'un nombre important de personnes âgées occupent aujourd'hui des logements devenus inadaptés, ce qui pose à la fois des enjeux de qualité de vie et d'organisation du parc résidentiel.

Dans ce contexte, la politique wallonne s'inscrit dans une vision globale dite du bien-vieillir – on en a parlé à travers la garantie autonomie dans une question précédente –, visant surtout à garantir un parcours résidentiel fluide et sécurisé. Si le maintien à domicile reste une priorité – c'est très important d'aller plus vite par rapport à cela –, il doit s'accompagner de conditions adéquates – il faut adapter les logements, avoir des accès à plus de services, car c'est l'enjeu des années à venir – et favoriser des transitions facilitées vers des formes d'habitat plus appropriées lorsque cela devient nécessaire. C'est toute la question des habitats intermédiaires insuffisants dans le cadre de la programmation à l'échelle de la Région wallonne.

Consciente des freins à la mobilité résidentielle, de l'attachement au domicile, du manque d'offre et de la complexité des démarches, la Wallonie renforce l'information et l'accompagnement des citoyens, tout en intégrant davantage les enjeux du logement dans les politiques sociales et de santé. Elle soutient également le développement d'une offre alternative diversifiée. On travaille sur une nouvelle planification par rapport à des logements adaptés, les habitats groupés, l'intergénérationnel – vous en avez parlé vous-même –, les résidences services et des habitats dits inclusifs. La Wallonie encourage une meilleure mobilisation du parc existant – c'est très important –, notamment travaillée à partir des logements sous-occupés. Cette transition résidentielle constitue en effet un enjeu transversal majeur et une opportunité de repenser l'habitat afin de permettre à chacun de vieillir dignement dans un environnement adapté et choisi par lui-même.

M. le Président. – La parole est à Mme Cremasco.

Mme Veronica Cremasco (Ecolo). – Vous connaissez ma philosophie par rapport au Stop béton. Vous me donnez l'ensemble des mesures pour adapter le bâti existant. Cela veut dire que l'on reste piégé à l'endroit où l'on est. Vous allez dépenser des sommes inconsidérées pour aller adapter un bâti mal situé, alors que le mal wallon en la matière est – cela ne vaut pas

que pour les aînés, parce qu'il faut l'anticiper – l'incapacité à changer de logement en fonction de ses besoins. Il faut changer l'état d'esprit, changer le logiciel et se dire qu'habiter là où c'est le plus agréable par rapport à son moment de vie, c'est quand même un facteur de santé, de bien-être et de cohésion sociale.

Le Stop béton, c'est là où j'adore cet axe politique, il faut adapter le logement tel qu'il est, là où il est et développer des services autour. Parfois déménager n'est pas facile, on est attaché à son habitat, mais on y est peut-être attaché à mauvais escient. Il faut essayer d'arriver à faire transiter cela, à organiser une vraie mobilité. Il y a aussi les enfants qui peuvent occuper le bâti existant, ce n'est pas nécessairement dire « Je le vends et je change tous les x temps ». Réfléchir la mobilité résidentielle – cela ne coûte pas un bal de réfléchir à la mobilité résidentielle –, je suis sûre que cela fait partie de la solution.

Les 230 000 logements qui doivent évoluer à échéance de 20 ans, on doit les additionner à 130 000 logements, eux, déjà inoccupés. Ce sont 260 000 logements servis sur un plateau d'argent à Mme Neven et à M. Desquesnes pour dire que le Stop béton est là et que le problème d'accessibilité au logement est là. En même temps, c'est pour cela que je viens d'abord chez vous, c'est d'abord le bien-être des gens qui sont dedans, notamment des aînés. C'est faire d'une pierre trois coups.

Je vous remercie pour vos éléments de réponse, mais je reviendrai parce que je suis fondamentalement convaincue que c'est une politique de fond que l'on doit mener. Autrement, on va droit dans le mur, à la fois sur la qualité de vie, sur le Stop béton et sur la problématique de l'accessibilité au logement. Il y aurait des solutions, mais c'est du long terme et cela demande de la proactivité politique. Je suis sûre que vous y serez réceptif.

Question orale
de Mme Rachida Aït Alouha
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la précarité en Wallonie »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Aït Alouha à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la précarité en Wallonie ».

La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur le Ministre, la réforme des allocations de chômage portée au Fédéral était présentée comme une réforme de responsabilisation et de remise à l'emploi. Quand on regarde les chiffres, une question se pose : au final, cette réforme a essentiellement pénalisé la Wallonie. On parle de 180 000 à 190 000 personnes potentiellement exclues du chômage. Parmi elles, environ 90 000 Wallons et 60 000 Flamands.

Une étude de la FGTB montre que, parmi les 100 communes les plus touchées par cette réforme, la majorité d'entre elles sont wallonnes. Pour trouver la première commune flamande, il faut descendre à la 140^e place. Pendant ce temps, nos CPAS wallons, qui absorbent une partie importante des personnes exclues, ne seront pas compensés à la hauteur de leurs besoins. Ce sont des communes et notre Région qui vont devoir gérer les conséquences sociales et budgétaires de cette réforme.

Quelles mesures concrètes allez-vous prendre, dans vos compétences de l'action sociale, pour réduire l'impact de cette réforme fédérale qui provoque une explosion de la précarité et une asphyxie financière de nos CPAS wallons ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la réforme des allocations de chômage à laquelle vous faites référence relève de la compétence du niveau fédéral. Il appartient dès lors au Gouvernement fédéral d'en préciser pleinement les modalités ainsi que les mesures d'accompagnement et de compensation qui y seront associées ou qui y sont déjà associées. À cet égard, je relève que des mesures compensatoires ont d'ores et déjà été prévues, notamment en cas en vue de soutenir les CPAS face à l'évolution attendue des demandes d'aides. Le Gouvernement wallon n'entend pas se substituer au niveau fédéral, mais veille à articuler ses

politiques avec les évolutions décidées à d'autres niveaux de pouvoir.

Nous restons donc attentifs aux effets que les évolutions fédérales peuvent produire sur les publics les plus vulnérables et sur les dispositifs. On en a d'ailleurs parlé ce matin. Un suivi est assuré en lien avec les acteurs de terrain et au niveau interfédéral, notamment au sein de la conférence interministérielle compétente afin de garantir une bonne coordination entre l'ensemble des niveaux de pouvoir. Par ailleurs, le Conseil des ministres a adopté, le 23 avril dernier, un nouveau Plan de lutte contre la pauvreté et les inégalités, lequel s'articule sur quatre axes prioritaires, dont l'emploi, en mettant l'accent sur l'activation et l'accompagnement, l'automatisation et le recours aux droits, les groupes les plus fragiles ou vulnérables.

Chaque niveau doit en effet agir dans le champ de ses compétences pour prévenir les situations de fragilisation et garantir l'accès aux droits des uns et des autres. Pour rappel, le Gouvernement wallon a également validé une Stratégie de lutte contre la pauvreté – on en a également parlé ce matin – axée sur les principaux déterminants de cette pauvreté – l'emploi, le logement, la santé et l'accès aux droits ou le recours au droit le plus automatique possible – avec l'objectif d'agir concrètement sur les causes structurelles de la précarité et permettre à chacun l'accès à ses droits fondamentaux et être garant de ces droits.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – En effet, ce sujet a été abordé ce matin. Comme vous l'avez dit, chacun intervient dans son champ de compétences, mais cela concerne aussi vos compétences, y compris la charge financière. Je ne peux qu'encourager le soutien aux communes et CPAS.

Question orale
de Mme Rachida Aït Alouha
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le risque d'impacts genrés en Wallonie
causés par les réformes fédérales »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Aït Alouha à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le risque d'impacts genrés en Wallonie causés par les réformes fédérales ».

La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur le Ministre, des études mettent en évidence l'impact particulièrement préoccupant de certaines mesures fédérales sur les femmes et, plus encore, sur les mères célibataires. La limitation des allocations de chômage dans le temps ainsi que la remise au travail des malades de longue durée risquent d'aggraver fortement les inégalités sociales et de genre. Il y a plus de femmes en invalidité que d'hommes vu qu'elles sont davantage exposées aux emplois précaires, aux carrières interrompues, au temps partiel subi et aux difficultés de réinsertion professionnelle. Ce sont souvent des mères seules, fragilisées, qui risquent de perdre leurs droits et de basculer vers une précarité encore plus grande.

Dans le cadre de vos compétences en matière d'égalité des chances, quelles initiatives allez-vous prendre pour évaluer et limiter l'impact genré et social de ces réformes sur les femmes, en particulier les familles monoparentales ? Comment comptez-vous défendre les budgets essentiels liés à la santé et à l'accompagnement des publics les plus fragilisés ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, au niveau wallon, les leviers existent en effet afin de veiller aux éventuels impacts des réformes fédérales et, surtout, de poursuivre la lutte contre la pauvreté. Ces mesures doivent tenir compte des inégalités de genre et des risques accrus de pauvreté des femmes, particulièrement celles cheffes de familles monoparentales et/ou d'origine étrangère. Celles-ci sont davantage à risque de faire face à l'exclusion sociale, à la précarité énergétique, au mal-logement, mais aussi d'occuper des emplois précaires et de rencontrer des obstacles dans l'accès aux droits et aux services publics.

Différentes mesures sont prises en Wallonie afin de soutenir l'emploi des femmes et leur participation au sein de l'économie. La stratégie Genre et Droits des femmes prévoit notamment, dans son axe 3, un objectif stratégique visant à revaloriser les conditions de travail et renforcer l'attractivité de l'emploi dans des secteurs où les femmes sont actuellement surreprésentées et un autre objectif stratégique visant à encourager la participation des filles et des femmes dans les filières, les métiers et les formations STEAM et dans l'agriculture en particulier.

Le Gouvernement s'engage également à soutenir les Wallonnes et les Wallons les plus précaires à travers sa Stratégie de lutte contre la pauvreté. Elle inclut notamment des mesures en matière d'emploi. Comme vous le soulignez très bien, les familles monoparentales sont particulièrement susceptibles d'être exposées à la pauvreté.

Afin de répondre aux besoins spécifiques de ce public, le Gouvernement a également adopté la Stratégie de soutien aux familles monoparentales, qui prévoit des actions dans différents domaines. La finalité de cette stratégie est d'améliorer concrètement les conditions de vie des familles monoparentales en renforçant leur accès aux droits, à l'emploi, au logement et à la santé, et en facilitant la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Pour y parvenir, la stratégie repose sur cinq axes complémentaires :

- agir sur les politiques fonctionnelles, notamment en travaillant avec le ministre Desquesnes sur la mobilité, avec la ministre Neven sur le logement et avec une série d'opérateurs, y compris de la Fédération Wallonie-Bruxelles, pour la santé mentale ;
- augmenter les revenus et garantir l'accès aux droits – il y a là toute une série d'enjeux sur lesquels je travaille avec le ministre Jeholet, mais l'accès aux droits est aussi une matière transversale à l'ensemble des ministres ;
- renforcer l'accès à l'emploi et à la formation – toujours avec le ministre Jeholet ;
- soutenir et accompagner les familles monoparentales – cela fait partie du soutien aux relais pour familles monoparentales, qui relève de mes compétences ;
- sensibiliser sur les réalités vécues par ces familles et faire de cette question une priorité de l'agenda politique.

C'est d'ailleurs déjà une priorité, pour le Gouvernement wallon, d'avoir une vraie stratégie de soutien aux familles monoparentales. On a commencé par toute une série de mesures depuis deux ans, mais on compte évidemment renforcer cela au cours du reste de la législature.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour toutes vos réponses bien détaillées.

Question orale
de Mme Valérie De Bue
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'accessibilité du réseau de distributeurs
de billets pour les PMR, les aînés et les
personnes en situation de handicap »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'accessibilité du réseau de distributeurs de billets pour les PMR, les aînés et les personnes en situation de handicap ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Ministre, pour rappel, le consortium BATOPIN est fondé par les quatre grandes banques belges et a pour objectif de déployer un réseau neutre de distributeurs automatiques de billets sur le territoire belge. Il s'agit d'un enjeu majeur pour garantir l'accès au cash aux habitants de notre territoire. Le vice-Premier ministre David Clarinval l'a d'ailleurs récemment rappelé ; en effet, le Gouvernement fédéral a inscrit la question de l'accès au cash dans son accord 2025-2029. Le cap est le suivant : en 2027, plus aucune commune ne devra se trouver sans distributeur.

Le plan d'action fédéral à cet effet vient d'être adopté. Son objectif est de garantir durablement la présence de distributeurs et d'imposer des standards en matière d'accessibilité, de fonctionnement et de sécurité. L'implémentation de ce plan sur le territoire de la Wallonie est bien évidemment liée à certaines compétences wallonnes, principalement celles du ministre de l'Aménagement du territoire. Je compte d'ailleurs l'interroger au sujet du déploiement des permis.

Il y a évidemment un thème très important : l'accès des personnes en difficulté, des PMR, des aînés et des personnes en situation de handicap. Effectivement, l'accessibilité doit concerner toutes les catégories de la population ; il convient donc de s'assurer, notamment dans le cadre des objectifs, que personne ne soit laissé pour compte.

Quel est votre rôle dans l'implémentation de ce plan ? Avez-vous sensibilisé le ministre Desquesnes sur l'importance de prendre en compte l'accessibilité pour les PMR, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et autres lors de la délivrance des permis d'urbanisme portant sur des ATM ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, je vous remercie pour votre question importante sur l'accessibilité du réseau de distributeurs.

Notre stratégie Accessibilité est une stratégie à 15 ans. Plus spécifiquement, le décret-cadre Accessibilité vise la mise en œuvre de normes de qualité identiques dans l'ensemble des compétences de la Région wallonne et de la Communauté française. En effet, cette stratégie est portée conjointement par nos deux Gouvernements, puisqu'elle a été validée en juillet 2025 par le Gouvernement wallon et en avril 2026 par le Gouvernement de la Communauté française. Son objectif est clair et ambitieux : établir une politique d'accessibilité universelle et structurée agissant sur les différentes composantes de l'environnement.

Bien sûr, l'accessibilité physique est importante, mais ce plan beaucoup plus ambitieux n'y est pas exclusivement consacré. Il est essentiel d'assurer que toutes et tous puissent participer à l'offre de services et en bénéficier sur un pied d'égalité, quel que soit leur degré d'autonomie et tout au long de leur parcours de vie. À cette fin, l'aménagement des espaces ouverts au public sera pris en compte, qu'il s'agisse d'espaces neufs ou existants. Les événements ouverts au public ainsi que les informations et communications à destination des citoyennes et citoyens seront également concernés par les prescrits du décret. On veut travailler aussi sur l'aspect communicationnel.

Celui-ci est élaboré en étroite collaboration avec le secteur de l'accessibilité, représenté par le CAWaB, et les services publics de référence pour les matières visées par le décret. Les procédures et outils existants sont analysés afin d'y intégrer, tant que possible, la mise en œuvre du décret, la sensibilisation et l'accompagnement des différents secteurs et niveaux de pouvoir.

Notons cependant que l'accessibilité des espaces ouverts au public neufs est déjà réglementée via les articles 414 et 415 du CoDT. Ce sont ces règles qui s'appliquent à l'environnement dans lequel le distributeur automatique de billets est installé. Ceci concerne donc bien mon collègue en charge de l'Aménagement du territoire, comme vous l'avez dit. Le projet de stratégie évoqué permettra quant à lui d'améliorer l'accessibilité du cadre bâti existant, et de travailler en étroite collaboration avec le ministre Desquesnes.

L'autre aspect important à prendre en compte, afin d'assurer l'usage des distributeurs à tous, est l'accessibilité de la machine. Celle-ci est réglementée par la loi du 5 novembre 2023 modifiant le Code de droit économique et la loi du 2 août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers transposant la directive du 17 avril 2019

relative aux exigences en matière d'accessibilité applicables aux produits et services. Cet élément est du ressort du niveau fédéral, mais croyez bien que, dans le cadre de notre future stratégie Accessibilité – le décret, si nous arrivons à ce stade –, nous serons très attentifs à cette accessibilité des services et, en l'occurrence, des machines.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse complète qui me rassure sur l'accessibilité pour les personnes à besoins spécifiques.

**Question orale
de Mme Marie Jacqmin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les tendances négatives relatives à
l'utilisation de plastiques circulaires en
Europe »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les tendances négatives relatives à l'utilisation de plastiques circulaires en Europe ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, selon les derniers chiffres publiés pour Plastics Europe, la croissance de la production de plastiques circulaires en Europe est passée de près de 14 % à seulement 1,2 % en l'espace de deux ans. Dans le même temps, près de 20 % des plastiques recyclés consommés en Europe sont désormais importés, tandis que plus de 70 % des déchets plastiques collectés continuent d'être incinérés ou mis en décharge.

Cette tendance est particulièrement préoccupante au regard des ambitions européennes en matière de souveraineté industrielle, de transition climatique et d'économie circulaire. Elle interroge également la capacité de nos territoires à maintenir des filières locales de recyclage et de valorisation des plastiques, alors même que des acteurs wallons, tels que Plastiwin, plaident pour un renforcement de la circularité et des investissements industriels associés.

Dans ce contexte, disposez-vous d'une évaluation de l'impact de ce ralentissement européen sur les filières wallonnes du recyclage et de la valorisation des plastiques ? Quelle est la situation en Wallonie ? Observe-t-on également en Wallonie une baisse de la

demande en plastiques recyclés ou des difficultés économiques pour les entreprises actives dans la circularité des plastiques ?

Quelle est aujourd'hui la part des déchets plastiques wallons effectivement recyclés sur le territoire wallon ou belge par rapport aux volumes exportés ou incinérés ? Comment le Gouvernement wallon entend-il soutenir la compétitivité des acteurs wallons de la circularité des plastiques face à la concurrence internationale croissante et aux importations de matières recyclées ? Enfin, des initiatives concrètes sont-elles envisagées ou à pointer, afin de renforcer les débouchés régionaux ou nationaux pour les plastiques recyclés, notamment dans les marchés publics, les constructions ou les emballages, afin de consolider une véritable économie circulaire wallonne ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, les difficultés que vous mentionnez sont bien identifiées au niveau européen et suivies par l'administration et mon cabinet en contact régulier avec l'ensemble des acteurs de ce secteur. Ceux-ci restent prudents. Ils constatent une baisse des capacités de recyclage en Europe, passées d'environ 13,9 à 13 millions de tonnes entre 2023 et 2025, ainsi qu'une hausse des exportations vers des pays hors Union. Ils craignent que l'interdiction prochaine de ces exportations n'engorge la filière, alors que la demande liée aux obligations de contenu recyclé ne devrait réellement augmenter qu'à l'horizon 2030. À cela s'ajoute un facteur économique : les plastiques vierges restent aujourd'hui moins chers que les plastiques recyclés. S'agissant de la Wallonie, les informations disponibles à ce stade ne permettent pas de dresser un diagnostic chiffré consolidé sur l'ensemble de la filière.

Au niveau européen, plusieurs éléments de solution ont été développés afin de faciliter la circularité des plastiques. Je vais vous en citer trois. La directive 2019/904 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement fixe comme objectif que les États membres atteignent au moins 25 % de plastique recyclé dans les bouteilles en PET pour boissons à partir de 2025 et 30 % pour l'ensemble des bouteilles pour boissons à partir de 2030. Le règlement 2025/40 relatif aux emballages et aux déchets d'emballage prévoit qu'à partir de 2030, la plupart des emballages contiennent du plastique recyclé, avec des objectifs qui varient selon les types d'emballage, généralement autour de 30 % et pouvant aller jusqu'à 35 %. Ces objectifs seront renforcés à l'horizon 2040. Il impose aussi que les plastiques recyclés importés respectent des conditions équivalentes à celles de l'Union pour être comptabilisés.

La mise en œuvre précise de ces règles dépendra d'un texte d'application à adopter au niveau européen. Le règlement 2024/1157 relatif aux transferts transfrontaliers de déchets prévoit d'interdire, dès le 21 novembre, l'exportation des déchets plastiques vers les pays non OCDE. À partir de 2029, ces pays pourront toutefois demander à reprendre certains flux, sous réserve d'une évaluation par la Commission et d'audits indépendants des installations de traitement. Si l'on ajoute que l'Europe prévoit d'étendre les obligations d'incorporation de plastique recyclé à d'autres secteurs, dont l'automobile, et qu'elle compte activer un mécanisme de sortie du statut de déchet pour les plastiques recyclés, tous les éléments semblent réunis pour soutenir le secteur du recyclage en Europe. Dans ce contexte, l'enjeu est de poursuivre la mise en œuvre du cadre européen, en veillant notamment à l'adoption, dans les délais, du texte d'application du règlement sur les emballages, afin de sécuriser l'atteinte des objectifs fixés pour 2030.

L'administration wallonne, en lien avec les autres Régions, suit activement ce dossier pour y contribuer. Au niveau régional, au travers d'outils tels que le mécanisme d'agrément des organismes de gestion d'obligations de reprise, je veille à soutenir la poursuite des mesures de promotion du recyclage déjà en place. À titre d'exemple, Valipac a mis en place depuis 2022 des primes pour l'incorporation de contenu recyclé dans les emballages, ainsi que des primes pour le recyclage, avec un soutien renforcé au recyclage de proximité. Ces mécanismes ne répondent pas à l'ensemble des difficultés du secteur, mais ils apportent un soutien concret et contribuent à renforcer progressivement la circularité de nos plastiques.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Vous amenez déjà un soutien concret, ce qui va dans le bon sens, ainsi que toutes les initiatives et les directives qui sont prises. Vous soutenez et vous faites la promotion du recyclage. Je voulais vous remercier aussi pour cela. C'est une filière d'avenir dont on ne peut pas priver, tant au niveau des besoins environnementaux qu'économiques. Il est indispensable d'en soutenir la compétitivité, notamment au niveau européen, mais aussi au niveau wallon. Nous pouvons continuer dans cette direction.

(Mme Jacqmin, Vice-Présidente, prend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de M. Jean-Pierre Lepine
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'incident de distribution d'eau intervenu
dans la région du Borinage »

Mme la Présidente. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Lepine à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'incident de distribution d'eau intervenu dans la région du Borinage ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, je reviens vers vous à la suite d'un incident intervenu dans la région du Borinage impliquant la distribution de l'eau. À la suite d'un incident technique intervenu au niveau du puits principal du site de captage d'Hornu, la qualité de l'eau a été altérée par une concentration plus importante et, nous l'espérons, temporaire de sulfate dans l'eau. Dans l'immédiat, seuls des effets olfactifs, laxatifs ou gustatifs ont été constatés par les citoyens.

Plusieurs rues du Borinage ont été mises en alerte, et pas seulement dans la commune d'Hornu. Les autorités communales se sont montrées rassurantes puisqu'il semble que les concentrations détectées ne dépassent pas les seuils critiques, selon les normes fixées par l'OMS, à savoir 500 milligrammes par litre chez l'adulte et 400 pour les nourrissons. À titre préventif, la valeur de référence établie en Wallonie est à 250 milligrammes par litre.

Bien qu'il semble que la situation soit revenue à la normale, les citoyens sont quelque peu inquiets quant à cet incident. Je vous pose la question pour cette raison, car j'ai été interpellé à plusieurs reprises. Pouvez-vous nous préciser quels sont les résultats des derniers tests établis par la SWDE en ce qui concerne les concentrations détectées de sulfate dans l'eau ? La situation est-elle revenue à la normale ? Qu'est-ce qui a provoqué cette situation ? Comment se prémunir de tels incidents à l'avenir ?

Mme la Présidente. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, un incident technique est survenu sur le puits principal du site de captage de la SWDE à Hornu. Malheureusement, ce type d'incident est inévitable.

La SWDE a pris immédiatement les mesures nécessaires pour garantir la continuité de la distribution dans les communes alimentées en tout ou partie par ce

captage. Une communication s'est engagée avec les bourgmestres concernés afin qu'ils puissent disposer des informations et évolutions de la situation.

La solution technique déployée en urgence a entraîné une augmentation momentanée de la concentration en sulfates dans l'eau distribuée – on est monté à 320 milligrammes par litre – sur une partie des communes mentionnées.

Au-delà des mesures prises en urgence, la SWDE met tout en place pour sécuriser la zone concernée sur le long terme.

Comme vous le soulignez, la teneur en sulfates est redescendue puisque la dernière mesure donne un résultat à 229 milligrammes par litre.

Les sulfates ne présentent pas de toxicité directe, mais une teneur élevée dans l'eau potable peut entraîner des effets laxatifs. Selon l'OMS, ces effets ne sont susceptibles d'apparaître qu'avec des concentrations supérieures à 500 milligrammes par litre chez l'adulte et 400 milligrammes par litre chez le nourrisson.

À titre préventif, la valeur de référence établie en Wallonie est à 250 milligrammes par litre, soit la moitié. Il ne s'agit pas d'une valeur sanitaire impérative, mais d'une valeur cible de référence.

Les valeurs enregistrées actuellement ne remettent donc pas en cause la potabilité de l'eau. On peut donc être rassuré par rapport à ses effets sur la santé des citoyens et des citoyennes.

Mme la Présidente. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse de nature à nous rassurer, mais il n'empêche que la situation décrite est anormale. L'eau coûte de plus en plus cher à nos citoyens, et je ne vous ferai pas l'injure de détailler pourquoi ni à quel point les temps sont durs en ce moment pour nos citoyens. C'est pourquoi la qualité de l'eau doit être, à mon avis, irréprochable.

Les autorités communales ont réagi rapidement et efficacement, mais elles mériteraient un accompagnement plus certain dans certaines situations que nous pourrions qualifier de mini-crisis dans ce cas-ci. Ce n'est pas un épiphénomène limité à quelques rues qui a été vécu par nos citoyens borains, mais un véritable problème de santé et d'hygiène publique qui mériterait que les services concernés se préoccupent afin que cela ne se reproduise plus à l'avenir, même si c'est un incident qui peut survenir à tout moment. Je resterai attentif à ce problème.

(M. Lepine, Président, reprend place au fauteuil présidentiel)

Question orale
de Mme Valérie De Bue
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'impact environnemental de l'incendie
d'un dépôt de vêtements à Tubize »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme De Bue à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact environnemental de l'incendie d'un dépôt de vêtements à Tubize ».

La parole est à Mme De Bue pour poser sa question.

Mme Valérie De Bue (MR). – Monsieur le Ministre, le lundi 25 mai, un important incendie s'est déclaré au sein d'un dépôt de vêtements à Tubize. Les habitants de la ville ainsi que des communes avoisinantes ont reçu un message BE-Alert. Ils ont dû rester confinés chez eux et certains ont même dû être évacués à la proximité du sinistre. La fumée était tellement épaisse qu'elle était visible de très loin – je peux vous l'assurer –, y compris depuis Bruxelles. Je voudrais saluer le travail de toutes les équipes qui sont intervenues – les services de secours, les services communaux et d'autres – pour aider les sinistrés.

Il y a un impact environnemental dû aux fumées. On a appris, à la suite de l'analyse de l'ISSeP menée sur des échantillons récoltés sur place, qu'il y avait de l'amiante dans la toiture. De ce fait, la fumée a propagé cette substance hautement toxique et cancérigène. Entre-temps, des résultats sont tombés et ont été communiqués par les médias, notamment le fait que les premiers résultats ont établi que la présence d'amiante était localisée sur le lieu du sinistre et que les écoles et la crèche qui étaient situées à proximité du site sont négatives.

Pouvez-vous me confirmer ces résultats et les présenter peut-être plus en détail concernant les potentielles pollutions ? Les services ont été fermés. J'imagine donc que les risques encourus sont négatifs. À la suite de ces premières analyses, d'autres analyses complémentaires seront-elles menées ? Si oui, comment seront-elles réalisées ? Quand pourra-t-on obtenir certains résultats ?

Quelles seraient alors les initiatives, le cas échéant, à mettre en place avec la ville et les communes avoisinantes ? Combien de temps la pollution risque-t-elle, si c'est avéré, d'être présente dans les sols, l'air et l'eau ? Quelles actions la Wallonie va-t-elle mettre en place pour dépolluer ce site touché ? Entre-temps, d'autres informations ont été diffusées.

Je me permets de vous poser une question sur l'accessibilité de l'hôpital parce que j'ai pris

connaissance d'un article de presse d'hier indiquant qu'il était fermé. Pouvez-vous me confirmer si c'était le cas ? Il n'y a pas eu de problème d'intoxication, mais pouvez-vous déjà me donner une indication ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, un incendie s'est en effet déclaré ce lundi 25 mai en fin de matinée dans un bâtiment de stockage de textiles situé quasiment dans le centre de Tubize. Compte tenu de l'importance du sinistre et des fumées dégagées, les autorités compétentes ont immédiatement activé le plan d'urgence communal et pris les mesures de précaution nécessaires afin d'assurer la protection de la population.

L'ISSeP a été mobilisé dès le jour de l'incendie, à la demande de la protection civile, du CORTEX et du cabinet du gouverneur. Des prélèvements ont été réalisés afin d'évaluer la présence éventuelle d'amiante et les retombées environnementales liées à l'incendie. Les analyses réalisées ont confirmé – c'était évident – la présence d'amiante dans les éléments de toiture en Eternit. Toutefois, les huit prélèvements effectués le 26 mai 2026 dans les écoles concernées par les mesures de précaution et dans les zones identifiées comme potentiellement impactées se sont tous révélés négatifs. Par ailleurs, les analyses complémentaires réalisées sur ces prélèvements n'ont révélé aucune trace de produits de combustion ou de suies dans les zones investiguées.

À la demande de mon cabinet, l'ISSeP a étudié la possibilité d'installer un dispositif d'analyse de la qualité de l'air sur place le jour même. Ce dispositif n'a cependant pas été mis en place, car la protection civile avait déjà effectué des analyses de la qualité de l'air à l'aide de détecteurs portables. En outre, l'ISSeP dispose d'une station fixe à proximité du site de l'incendie, laquelle prend des mesures en continu, ce qui complète les mesures déjà effectuées. L'analyse des résultats de la station n'a pas montré de pics significatifs. On a d'ailleurs reçu, il y a deux jours, un rapport de l'ISSeP – il est disponible – qui confirme qu'il n'y a pas de pollution dans les différentes matrices ni dans l'environnement avoisinant. Il faut cependant signaler que, au moment des mesures, la station ne se trouvait pas dans les vents dominants. Il est donc possible que ces derniers aient tout de même emporté des poussières. Quoi qu'il en soit, aucune pollution n'a été détectée, ni maintenant ni au moment de l'incendie.

Une modélisation des retombées atmosphériques a également été réalisée avec la collaboration de la cellule d'appui aux situations d'urgence de l'INERIS – l'Institut national de l'environnement industriel et des risques – afin d'identifier les zones susceptibles d'avoir été plus impactées. Ce sont bien des modèles ; à ce stade, les éléments dont nous disposons tendent à

indiquer que les retombées environnementales observées en dehors du site restent limitées, comme le confirme le dernier rapport de l'ISSeP.

Les mesures de confinement et de fermeture temporaire des écoles et des crèches ont été prises par précaution afin d'éviter toute exposition potentielle durant la phase aiguë de l'incendie. Vous avez également évoqué la fermeture du site hospitalier ; je n'en ai pas été informé, mais si c'était le cas, je devrais l'être.

Afin de compléter l'évaluation environnementale, à ma demande, cinq prélèvements supplémentaires de débris de combustion et de poussières ont été réalisés le 28 mai dans le périmètre identifié par la modélisation élaborée par l'INERIS. Ces échantillons feront l'objet d'analyses visant notamment les hydrocarbures aromatiques polycycliques – HAP –, les métaux lourds, le mercure, ainsi que les dioxines, puisque l'on est dans le cadre d'un incendie. Les premiers résultats sont attendus dans les prochains jours ; les analyses relatives aux dioxines nécessiteront un délai plus important.

J'insiste sur le fait que, à ce stade, aucun élément ne permet de conclure à la nécessité de mesures de dépollution particulières en dehors du site sinistré. Cette appréciation sera naturellement réévaluée à la lumière des résultats complémentaires attendus et, éventuellement, sur la base d'autres échantillons.

Le mercredi 27 mai, l'ISSeP a échangé avec le DEMNA et la CPES du SPW ARNE au sujet des recommandations à transmettre à la Commune et aux citoyens, complétant ainsi celles de l'ISSeP relatives au site proprement dit.

S'agissant de l'origine de l'incendie, une enquête est en cours ; il serait prématuré de se prononcer sur les causes exactes du sinistre.

Enfin, je tiens à rappeler que le principe du pollueur-payeur demeure pleinement applicable. Les responsabilités éventuelles et les mesures qui pourraient en découler seront appréciées sur la base des conclusions des enquêtes et des analyses en cours. Je veillerai à ce que les résultats des investigations soient communiqués avec toute la transparence nécessaire aux autorités concernées – dont les autorités locales, bien entendu –, ainsi qu'à la population. La protection de la santé publique et de l'environnement demeure une priorité absolue dans la gestion de ce dossier.

Je vous rassure, Madame la Députée : si des mesures alarmantes – ce qui n'est pas le cas actuellement – nous parvenaient à la suite à ces échantillons complémentaires, nous reviendrons vers vous directement ainsi que vers la population pour l'en avertir.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue.

Mme Valérie De Bue (MR). – La réponse du ministre est assez complète. Je le remercie pour le détail de celle-ci ainsi que pour sa volonté de transparence.

Je salue encore une fois toutes les personnes et tous les services qui ont œuvré à la gestion de cette crise parce que le principe de précaution a été appliqué.

Il faut maintenant s'attaquer au site concerné. La commune souhaite elle-même mettre en place une initiative pour nettoyer le site, alors que c'est un site privé. Il y a une volonté de travailler pour rassurer la population et éviter tous les risques.

Je ne manquerai pas de suivre avec beaucoup d'attention la suite des résultats des analyses pour que l'on puisse, le cas échéant, prendre un certain nombre de mesures.

**Question orale
de Mme Rachida Aït Alouha
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « le virus Ebola »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Aït Alouha à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « le virus Ebola ».

La parole est à Mme Aït Alouha pour poser sa question.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Monsieur le Ministre, l'Organisation mondiale de la santé a récemment classé la recrudescence du virus Ebola en République démocratique du Congo comme une urgence de santé publique de portée internationale. La situation est particulièrement préoccupante. Le virus Ebola est suspecté d'avoir fait 177 morts sur 750 cas probables en RDC et en Ouganda. À titre d'exemple, certains pays, comme les États-Unis, ont déjà appliqué, à la veille de la Coupe du monde, des mesures sanitaires renforcées qui incluent la quarantaine préventive de 21 jours avant l'entrée sur leur territoire pour les personnes en provenance de zones à risque. Ce type de dispositif illustre le niveau de préoccupation à l'international face aux maladies hautement contagieuses.

Compte tenu des liens étroits entre la Belgique et la RDC, cette situation suscite naturellement des inquiétudes quant à notre niveau de préparation sanitaire. Notre pays accueille une importante communauté congolaise et de nombreux travailleurs issus du Congo exercent aujourd'hui dans le secteur des soins, au sein de nos hôpitaux, maisons de repos et

structures médicales. À la veille des vacances, période marquée par une augmentation des déplacements internationaux et des retours familiaux, le risque de circulation accrue des personnes mérite une vigilance particulière.

La Wallonie a-t-elle été associée aux échanges avec les autorités fédérales et Sciensano concernant cette nouvelle flambée d'Ebola ? Estimez-vous que le niveau actuel de vigilance sanitaire en Wallonie est suffisant face à cette menace ? À l'heure actuelle, y a-t-il des cas recensés pour la Wallonie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, la Wallonie est pleinement associée aux échanges avec les autorités fédérales et avec Sciensano concernant la situation liée à cette épidémie d'Ebola en Afrique. Nos services travaillent en étroite collaboration avec le niveau fédéral et les autres entités fédérées. Cette coopération permet de partager rapidement des informations utiles afin d'assurer une réponse coordonnée et efficace face à ce type de risque sanitaire. Le niveau de vigilance sanitaire en Wallonie est aujourd'hui adapté à la situation. Disposant d'une grande expertise, la Direction de la surveillance des maladies infectieuses de l'AViQ suit attentivement l'évolution de l'épidémie, en particulier pour la souche Ebola particulière qui n'est pas reprise dans le vaccin.

Des procédures existent pour la détection et la prise en charge de cas suspects. Des exercices ont encore été organisés récemment, notamment en mars dernier, où nous avons organisé un exercice de répétition, afin de préparer les équipes à gérer des situations de fièvres hémorragiques, comme l'est Ebola. Cela montre que les autorités et les services compétents restent mobilisés, conscients du risque de pandémie à l'échelle européenne pour ce type d'infection, et préparés avec l'ensemble des partenaires concernés. Il est également important de rappeler que, selon le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies, le risque de propagation vers l'Europe reste actuellement considéré comme très faible.

Je rappelle que la Belgique est soumise au Règlement sanitaire international – le RSI – qui autorise une détection des cas aux frontières. Notre pays prend sa part de responsabilité. D'après les informations dont je dispose à ce jour, aucun cas d'Ebola n'a été confirmé en Wallonie, rassurez-vous. Si je reprends le dernier rapport de la réunion d'information Ebola du centre de crise national dans lequel nous sommes partie prenante, trois cas suspects en Belgique se sont tous révélés négatifs. Il s'agit d'un prêtre qui avait des symptômes respiratoires, une personne de la région de Mons qui a contracté une autre maladie et une troisième personne

potentiellement dans la province de Liège. Quoi qu'il en soit, l'ensemble de ces cas suspectés étaient tous négatifs et l'évolution est suivie au jour le jour.

Je peux donc vous rassurer sur le fait que la Wallonie reste très vigilante et préparée – peut-être pas à ce type d'épidémie, puisque ce serait nouveau. On anticipe les choses et on se coordonne avec les autorités compétentes tout en suivant l'évolution de la situation avec attention et sérieux.

Soyons réalistes, l'Ebola ne sera peut-être pas la prochaine épidémie à l'échelle européenne ; il y a d'autres risques. Quoi qu'il en soit, il faut rester vigilant. Sur les 20 dernières années ou sur les 18 dernières épidémies d'Ebola, on a cru que cette épidémie allait arriver sur nos contrées, mais elle n'est jamais arrivée. On se rend bien compte de la fragilité du virus proportionnellement à sa virulence.

M. le Président. – La parole est à Mme Aït Alouha.

Mme Rachida Aït Alouha (Indépendante). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses qui nous rassurent à ce stade.

**Question orale
de Mme Marie Jacqmin
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les distributeurs de crème solaire
en Wallonie »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Jacqmin à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les distributeurs de crème solaire en Wallonie ».

La parole est à Mme Jacqmin pour poser sa question.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, la Ville de Marche-en-Famenne a récemment mis en place une initiative innovante consistant à installer des distributeurs de crème solaire dans plusieurs écoles, crèches et infrastructures sportives. Cette démarche vise à favoriser des réflexes de prévention face aux risques liés à l'exposition solaire, en particulier chez les enfants et les jeunes. Cette initiative, relayée notamment par la presse, s'inscrit pleinement dans une dynamique de santé publique visant à lutter contre l'augmentation des cancers de la peau et à renforcer les comportements de prévention dès le plus jeune âge.

Dans ce contexte, vous avez récemment publié une communication mettant en avant l'importance des

protections solaires et alertant sur les comportements à risque, notamment la banalisation de pratiques dangereuses pour la santé au travers de tendances sur les réseaux sociaux. Ma collègue, Sophie Fafchamps, en avait parlé aussi récemment en commission. Cette prise de position témoigne d'une volonté claire de renforcer la prévention et la sensibilisation aux effets nocifs des expositions solaires non protégées.

Avez-vous eu connaissance de cette initiative de la Ville de Marche-en-Famenne ? La Wallonie envisage-t-elle de généraliser les distributeurs de crème solaire dans les écoles, dans les crèches, dans les piscines et les infrastructures sportives publiques du territoire ? Selon quelles modalités de collaboration avec les pouvoirs locaux ou partenaires privés cette extension pourrait-elle être mise en œuvre ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, j'ai bien pris connaissance de l'initiative mise en place par la Ville de Marche-en-Famenne visant à installer des distributeurs de crème solaire dans différents lieux fréquentés par les enfants et les jeunes, tels que les écoles, les crèches et les infrastructures sportives. Cette démarche s'inscrit pleinement dans les objectifs de promotion de la santé et de prévention que nous poursuivons en Wallonie, en particulier en matière de réduction des risques liés à l'exposition solaire et de lutte contre les cancers de la peau. Elle illustre de manière concrète l'importance d'agir sur les environnements de vie afin de faciliter l'adoption de comportements favorables à la santé – en l'occurrence, ici, ce sont plutôt des comportements de protection – dès le plus jeune âge. Je soutiens pleinement ce type d'initiative locale innovante. J'ai été très étonné de la voir et j'ai trouvé l'idée excellente parce que cela contribue à renforcer la sensibilisation des enfants, des jeunes et du public ainsi qu'à lever certains freins pratiques à l'utilisation de la protection solaire.

Comme vous le savez, la prévention du cancer de la peau constitue un enjeu majeur de santé publique. En Belgique, plus de 50 000 nouveaux cas sont diagnostiqués chaque année. Dans ce contexte, plusieurs mesures sont mises en œuvre en Wallonie afin de prévenir le cancer de la peau, de sensibiliser la population aux risques liés à l'exposition solaire et de favoriser un dépistage plus précoce.

En matière d'information et de sensibilisation, Euromelanoma mène chaque année, en partenariat avec la Fondation de lutte contre le cancer, des campagnes destinées à informer le public des dangers liés aux rayons UV et de l'importance de la protection solaire. Cette initiative diffuse également de manière continue des informations relatives à la prévention, à la

sensibilisation ainsi qu'aux signes d'autodétection des cancers de la peau.

Par ailleurs, le site *infosante.be* met à disposition du public différentes informations relatives aux cancers de la peau, dont le mélanome, notamment en ce qui concerne les facteurs de risque, les mesures de prévention, le diagnostic et la prise en charge. L'initiative intitulée « Écoles futées au soleil » contribue également à sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge aux risques liés à l'exposition au soleil et à promouvoir les bonnes pratiques de protection solaire grâce à différents outils pédagogiques destinés à ce milieu scolaire.

En matière de prévention, des campagnes de rappel, conseils et bonnes pratiques à adopter sont déployés, en particulier entre les mois de mai et d'août de chaque année, période durant laquelle le rayonnement solaire est le plus intense. Ces actions sont notamment relayées au sein des établissements de santé ainsi qu'au travers de campagnes annuelles menées par *Euromelanoma*.

Plusieurs actions visent à favoriser un dépistage précoce du cancer de la peau. Il est ainsi recommandé de réaliser une fois par mois un auto-examen systématique et minutieux de sa peau afin de repérer d'éventuelles anomalies et, en l'occurrence, ce que l'on appelle les taches de beauté. Des consultations régulières chez un dermatologue sont également encouragées, en particulier pour les personnes à risque – risque familial, par exemple –, afin de surveiller tout changement suspect de sa peau.

Néanmoins, au regard des moyens budgétaires disponibles, une généralisation systématique de ce type de dispositifs, tels que la mise en place par la Ville de Marche-en-Famenne des distributeurs de crème de protection, à l'ensemble des communes wallonnes, n'est pas envisageable à ce stade. En revanche, il apparaît pertinent de valoriser et de promouvoir ces bonnes pratiques. Il faut que d'autres communes s'en inspirent en rendant visible l'initiative par les autres pouvoirs locaux, en partageant leurs expériences inspirantes et en articulant tout cela avec les campagnes et les outils de prévention déjà existants, à travers l'AViQ ou les organismes de promotion de la santé.

La prévention des risques liés à l'exposition solaire demeure ainsi une priorité de la politique de santé en Wallonie, en particulier auprès des enfants et des jeunes, pour lesquels l'adoption de comportements protecteurs précoces est déterminante et sur l'ensemble de leur vie en termes de facteurs de protection. On doit avoir trouvé les bons canaux de communication pour toucher ces jeunes ou ces personnes peut-être moins sensibles à des campagnes généralistes. Quoi qu'il en soit, l'initiative de Marche-en-Famenne est excellente, mais insuffisante. Il faut avoir d'autres canaux pour sensibiliser à cette protection du soleil. La période est optimale pour cela. Vous êtes jeune : sans doute

connaissez-vous ces canaux pour toucher ceux de votre génération.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour vos réponses que je rejoins totalement. Cette initiative de la Ville de Marche-en-Famenne est une excellente idée qu'il faut encourager. Il faut encourager nos pouvoirs locaux à investir dans des distributeurs de crème solaire, notamment via des partenariats privés avec certaines marques, qui seraient à disposition dans les parcs ou les centres sportifs.

Il ne faut pas oublier que les stages arrivent avec les grandes vacances. L'initiative « Écoles futées au soleil » est à souligner, mais il ne faut pas oublier nos enfants durant les périodes de stage. Généralement, les éducateurs et les accueillants rappellent à chaque fois de bien mettre sa crème solaire.

Je vous remercie d'avoir rappelé qu'il est très important d'autodiagnostiquer ses grains de beauté et de prendre un rendez-vous régulier chez le dermatologue. Je connais quelques canaux de diffusion, mais je crois qu'il faut frapper fort sur les réseaux sociaux parce que c'est notamment là que se trouvent les jeunes. Je fais une petite courbe rentrante : on voit que le tabac revient en force chez les jeunes, et c'est toujours mieux de prévenir.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Maillen, sur « la saturation des centres d'aide alimentaire en Wallonie » ;
- Mme Bluge, sur « le suivi du projet « Télévigilance » visant à équiper 15 000 dispositifs d'assistance digitale à l'horizon 2026 » ;
- Mme Dejardin, sur « la création d'une nouvelle maison de repos et maison de repos et de soins à Stoumont » ;
- Mme Bluge, sur « l'accessibilité des commerces aux personnes en situation de handicap en Wallonie » ;
- Mme Bluge, sur « le traitement des déchets non radioactifs liés au nucléaire en Wallonie » ;
- Mme Dejardin, sur « les points d'attention concernant le projet de décret pour la qualité de l'air ambiant » ;
- Mme Dejardin, sur « la crise des entreprises d'économie sociale dans le textile » ;
- M. Maillen, sur « les risques liés à la pollution sonore » ;

- M. Mockel, sur « l'exposition de la population wallonne au bruit causé par le trafic routier » ;
- Mme Dejardin, sur « la réforme du Fonds social de l'eau » ;
- Mme Dejardin, sur « le suivi des actions en matière de précarité hydrique » ;
- Mme Dejardin, sur « la gestion des terres excavées » ;
- Mme Linard, sur « la poursuite du Green Deal « Cantines durables » » ;
- Mme Lambelin, sur « l'incendie dans un dépôt textile à Tubize » ;
- Mme Ammi, sur « l'incendie à Tubize » ;
- Mme Gysen, sur « l'incendie avec particules d'amiante à Tubize » ;
- Mme Linard, sur « l'incendie d'un dépôt textile à Tubize » ;
- M. Huberty, sur « la norme relative aux staphylocoques appliquée aux piscines biominérales » ;
- M. Mockel, sur « l'accessibilité d'une consigne sur les canettes et bouteilles jetables en plastique » ;
- Mme Jacqmin, sur « les conséquences de l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 23 avril 2026 concernant la réforme du permis d'environnement » ;
- Mme Linard, sur « l'usine Derbigum à Perwez » ;
- Mme Dejardin, sur « l'avenir des entreprises d'insertion face à la réforme du secteur des titres-services » ;
- M. Ch. Bastin, sur « les difficultés rencontrées par les patients français pour accéder à leurs données médicales » ;
- Mme Dejardin, sur « l'approche du Gouvernement concernant les environnements alimentaires à proximité des écoles » ;
- M. Chintinne, sur « l'accès aux loisirs adaptés pour les personnes en situation de handicap » ;
- Mme Dejardin, sur « le suivi de la fermeture de l'espace ConVergences à Verviers et le développement de dispositifs à bas seuil dans cet arrondissement » ;
- Mme Dejardin, sur « les effets délétères de l'alimentation ultratransformée » ;
- M. Huberty, sur « le secteur des soins à domicile » ;
- M. Mockel, sur « la coordination de l'offre hospitalière dans l'arrondissement de Verviers » ;
- Mme Fafchamps, sur « la vaccination contre le papillomavirus et le modèle suédois » ;
- Mme Ammi, sur « la situation du personnel du groupe HUmani » à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de

l'Économie sociale, sont transformées en questions écrites.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- Mme Roberty, sur « la rencontre de M. le Ministre avec le ministre bruxellois de l'Emploi et de l'Économie » ;
- Mme Roberty, sur « le manque de soutien pour les frais de carburant des travailleuses de l'aide à domicile » ;
- Mme Goffinet, sur « la logistique concernant les gobelets réutilisables » ;
- M. Lefèbvre, sur « les craintes des riverains de la société Ecotri » ;
- Mme Greco, sur « le suivi de l'encadrement environnemental des broyeurs à métaux » ;
- M. Lefèbvre, sur « le fichier central de la délinquance environnementale » ;
- Mme Roberty, sur « les plans d'action en matière de pollution sonore » ;
- M. Janssen, sur « la valorisation de la chaleur fatale industrielle dans les permis d'environnement » ;
- Mme Linard, sur « la présence de pesticides interdits en Europe dans des aliments importés » ;
- Mme Thoron, sur « le projet pilote « Centre d'accompagnement et de responsabilisation » (CAR) » ;
- Mme Roberty, sur « la prévention et la réduction des risques liés aux pratiques de chemsex » ;
- Mme Roberty, sur « l'explosion des infections sexuellement transmissibles (IST) en Europe » ;
- Mme Roberty, sur « le bilan de l'édition 2026 de la campagne « Mai le paquet » de prévention du tabagisme » ;
- Mme Roberty, sur « la rencontre de M. le Ministre avec les organes de l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) » ;
- Mme Taquin, sur « la coordination avec le Gouvernement fédéral sur une meilleure efficacité des mutuelles en termes de santé » à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 18 heures 41 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Rachida Aït Alouha, Indépendante
Mme Jamila Ammi, PTB
Mme Coralie Buxant, Administratrice de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA)
M. Laurent Ciaccia, Administrateur de la Fédération des coordinations générales des relais sociaux wallons (COCOREL)
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
Mme Veronica Cremasco, Ecolo
Mme Valérie De Bue, MR
Mme Valérie Dejardin, PS
Mme Véronique Durenne, MR
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
M. Olivier Hissette, Président de la Fédération des coordinations générales des relais sociaux wallons (COCOREL)
Mme Marie Jacqmin, Les Engagés
M. Jean-Pierre Lepine, Président
Mme Christine Mahy, Secrétaire générale et politique du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP)
Mme Louise Remiche, Coordinatrice de la Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement pour personnes en difficultés sociales (ARCA)
Mme Sabine Roberty, PS
M. Frédéric Svendsen, Administrateur de la Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement pour personnes en difficultés sociales (ARCA)
Mme Mathilde Vandorpe, Les Engagés
M. Olivier Vangoethem, Facilitateur en prévention des inégalités du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté (RWLP)
Mme Christine Vanhessen, Directrice de la Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (AMA)

ABRÉVIATIONS COURANTES

AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AI	allocation d'intégration
AIS	agence(s) immobilière(s) sociale(s)
AMA	Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri (anciennement Association des maisons d'accueil)
APA	allocation pour l'aide aux personnes âgées
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ARCA	Fédération wallonne de services d'accueil et d'hébergement pour personnes en difficultés sociales (anciennement Association régionale des centres d'accueil)
ARNE	Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW)
AS	assistant(e) social(e)
ASBL	association sans but lucratif
ATM	automated teller machines (guichet automatique bancaire ou distributeur automatique de billets)
AViQ	Agence pour une vie de qualité
BATOPIN	Belgium ATM Optimization Initiative (réseau de guichets automatiques bancaires neutres en Belgique)
CAR	Centre d'accompagnement et de responsabilisation
CAWaB	collectif Accessibilité Wallonie-Bruxelles
cdH	Centre démocrate humaniste (devenu Les Engagés en mars 2022)
CIM	conférence interministérielle
COCOREL	Fédération des coordinations générales des relais sociaux wallons
CoDT	Code du développement territorial
CORTEX	Centre régional de coordination des risques et de la transmission d'expertise
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CPES	cellule permanente Environnement-Santé
CRI	centre(s) régional(-aux) d'intégration
DEMNA	Département de l'étude du milieu naturel et agricole
DPR	Déclaration de politique régionale
ETHOS	European Typology on Homelessness and Housing Exclusion (typologie de l'exclusion liée au logement)
FAGW	Fédération des associations de médecins généralistes de la Région wallonne
FBP	Fédération belge des psychologues
FdSS	Fédération des services sociaux
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FMM	Fédération des maisons médicales
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
FSE	Fonds social européen
HAP	hydrocarbure aromatique polycyclique
IFAPME	Institut wallon de formation en alternance et des indépendants et petites et moyennes entreprises
INERIS	Institut national de l'environnement industriel et des risques (France)
IPPJ	Institutions publiques de protection de la jeunesse
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
IST	infections sexuellement transmissibles
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KU	Katholieke Universiteit (Université catholique)
LGBTQIA+	lesbiennes, gays, bisexuels, trans, queers, intersexes, asexuels + les nombreux autres termes désignant les genres et les sexualités
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMS	Organisation mondiale de la santé

ONE	Office de la naissance et de l'enfance
OWSA	Observatoire wallon du sans-abrisme
PET	polyéthylène téréphtalate
PMR	personne à mobilité réduite
PRW	Plan de relance de la Wallonie
RAPeL	Réseau des associations de promotion du logement
RDC	République démocratique du Congo
RIS	revenu d'intégration sociale
RSI	Règlement sanitaire international
RTL	Radio Télé Luxembourg
RWLP	Réseau wallon de lutte contre la pauvreté
SAFA	service(s) d'aide aux familles et aux aînés
SAJ	service(s) d'aide à la jeunesse
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SPJ	service(s) de la protection de la jeunesse
SPP	Service public fédéral de programmation
SPW	Service public de Wallonie
STEAM	science, technology, engineering, arts, mathematics (sciences, technologie, ingénierie, arts, mathématiques)
SWDE	Société wallonne des eaux
UCLouvain	Université catholique de Louvain (anciennement UCL)
UCM	Union des classes moyennes
UV	ultraviolet